

BORDEAUX MERIADECK – HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION DU QUARTIER MODERNE DE L'HOTEL DE VILLE

FICHE 04



Maquette du quartier Mériadeck Royer/Willerval 1970



Plan A'URBA 2007

1. IDENTITE DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : quartier moderne de l'Hôtel de Ville
Variante du nom : quartier Mériadeck
Numéro et nom de la rue : ensemble de constructions formant un quartier moderne sur dalle
Ville : BORDEAUX 33 000

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : divers propriétaires privés - administrations

ETAT DE PROTECTION

Type : situé dans le périmètre de la Ville de Bordeaux classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Date : 2007
Type : Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole
Date : 2006 - révisé en 2011 fiche B 9029 – PLU décembre 2016

Etat général:-

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

1981 : la passerelle entre le Centre Commercial et les jardins est couverte.
1982 : extension du Centre Commercial sur la dalle. Construction des restaurants.

1993 : l'accès au Centre Commercial par la rue du Château d'Eau est construit et couvert. Une verrière « décorative » est installée.

1993 : suppression du grand bassin et de sa cascade

De 1995 à 2008, les constructions de la partie centrale sont peu affectées. Par contre certains immeubles ou dents creuses situés sur les limites du quartier subissent des restructurations ou sont construites.

2008 : restructuration de l'Hôtel de Bordeaux Métropole (CUB) ; démolition illégale du garde-corps et reconstruction.

2011 : construction de l'immeuble Gironde et de sa passerelle différente des autres passerelles.

2011 : abattage des arbres du square André Lhote pour la construction de la cité municipale

2012 : destruction de l'immeuble La Croix du Mail et construction de la cité municipale

2014 : restructuration de la Croix du Palais et nouvel habillage de la coque

2018 : restauration du grand bassin devant la préfecture

2020 : restructuration des parties internes d'Allianz (AGF) pour transformation en logements.

En 2010, une modification majeure est décidée qui se traduira en 2012 par la démolition d'un immeuble en croix faisant partie de l'ensemble (La Croix du Mail) et la destruction de la zone-tampon Square André Lhote, parc paysager planté de 59 arbres (pins, magnolias, tilleuls et marronniers) pour la construction en 2014 des bureaux de la cité municipale, signée de Paul Andreu.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom :	Ville de Bordeaux
Adresse :	Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
Téléphone :	05 56 10 20 30

2. L'HISTOIRE DU QUARTIER

Le contexte économique et social

En France, la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle sont marqués par la volonté des dirigeants de faire évoluer les villes pour les transformer en cités modernes, offrant les progrès techniques à une population qui demande à en profiter.

La modernisation de la ville de Bordeaux ne verra vraiment le jour que dans les années 50. A ce moment-là, seulement 6% de la population bénéficient du confort moderne : eau courante, toilettes intérieures, douche, gaz.

Dès 1920, Bordeaux crée l'Office Public d'Habitations à Bon Marché (OPHBM), un opérateur urbain qui prend en compte les nécessités sociales des populations démunies. La ville désigne Jacques D'Welles pour créer les équipements nécessaires à l'évolution et à la modernisation de la cité : cité Galliéni en 1924, stade municipal et Bourse du travail en 1938.). A la même époque, entre 1913 et 1927, un industriel bordelais H. Frugès achète et fait réhabiliter un hôtel particulier [Aklées Damour](#) (place des Martyrs de la Résistance) pour y habiter ; en même temps il confie à un jeune architecte

nommé Le Corbusier, la construction à Pessac d'une cité pour donner à ses ouvriers des logements confortables (1924). Le mouvement d'architecture moderne de Bordeaux commence à se dessiner.

Plusieurs architectes s'installent à Bordeaux dans ce mouvement moderne qui leur permet de construire des bâtiments dans un style d'avant-garde en utilisant des matériaux nouveaux, béton, alu, vitrage, tout en répondant aux nouveaux besoins de confort des populations, chauffage, sanitaires et eau courante.

Parmi ces architectes qui ont laissé leur nom à Bordeaux on peut citer Y. et J. Salier (1918-2013), A. Courtois (1921-1980), P. Lajus (1930-2015), M. Sadirac (1933-1999), J. Royer (1903-1981), P. Dufau (1908-1985), J. Willerval (1924-1996), C. Ferret (1907-1993), J. Rabinel, L. Arretche, , M. Pétauud-Létang, E. Lay (1930-2019) Presque tous nés avant la deuxième guerre mondiale, ils sont fortement influencés par Le Corbusier et par les conclusions du Congrès International de l'Architecture Moderne (CIAM), école du mouvement moderne, inscrites dans la Charte d'Athènes, ainsi que par Frank Lloyd Wright.

En 1947, Jacques Chaban-Delmas est élu maire de Bordeaux. Il fait partie des réseaux de la Résistance dont une grande partie des membres vont être appelés au gouvernement. Il a donc et gardera de solides appuis politiques, qui lui seront particulièrement utiles pour aider au financement du « Nouveau Quartier de l'Hôtel de Ville », en particulier Albin Chalandon, comme en témoignent les courriers de 1970 entre les deux hommes.

La commande

Dès son arrivée à Bordeaux, le maire, Jacques Chaban-Delmas, prend conscience de l'existence à 200 mètres de la mairie qui est installée dans le Palais Rohan, en plein cœur de la ville, d'un quartier insalubre, Mériadeck. Sur les rapports de 1954 de Paul Volette, architecte en chef de la ville, et suivant les avis des services sociaux, le quartier Mériadeck fait partie des quartiers insalubres en France qui doivent être démolis. Le maire profite de la création du Ministère de l'Urbanisme et de la Reconstruction (MUR) : ce ministère au départ consacré à la reconstruction des villes sinistrées après la deuxième mondiale (Ministère de la Reconstruction) élargit la reconstruction des villes détruites par les bombardements au traitement des quartiers insalubres des futures métropoles. Jacques Chaban-Delmas reçoit l'accord du Ministère pour mettre en place à Bordeaux un Plan de Reconstruction, d'Urbanisation et de Rénovation pour reconverter le quartier Mériadeck et offrir aux habitants des logements modernes et décents.

En 1955, Paul Volette présente à la ville son rapport qui met en évidence « la nécessité de construire dans la ville 10 000 logements neufs et de faire disparaître les quartiers insalubres ». Trois quartiers sont concernés : La Benauge, dont Jean Royer sera l'architecte en 1956, Les Cressonnères, qui deviendra Le Grand Parc en 1970, et Mériadeck.

En 1947, Jean Royer est nommé Inspecteur Général de l'Urbanisme pour l'Aquitaine et devient, la même année, Architecte en Chef de la Ville. Il vient du Ministère l'Urbanisation et de la Reconstruction créé en 1944. Il a participé à plusieurs reprises à la construction et à l'évolution du quartier de la Défense à Paris, ce qui l'inspirera pour la création du quartier sur dalle à Mériadeck.

En 1951, un rapport des services départementaux conclut à l'impossibilité de conserver le quartier Mériadeck en l'état : zone insalubre, occupation de taudis non contrôlée, constructions anarchiques, absence totale d'hygiène, prostitution, commerces illicites etc...

Le quartier est construit sur les anciens marécages que diverses professions ont occupés au cours des siècles pour des raisons pratiques, dont la présence de l'eau (tanneries). Le quartier traversé par

la rivière Le Peugue n'a jamais été urbanisé et les logements se sont multipliés sans autorisation, abritant une population de « gens de peu », de commerces de bouche, de bars et de prostitution.

Au XX^e siècle, ce quartier pittoresque devient très populaire grâce à son marché à la brocante, à ses bars et à sa vie nocturne, au point de devenir presque sympathique aux bourgeois bordelais qui viennent au « marché aux puces » le dimanche matin ou même s'encanailler la nuit.

Seul, le cours d'Albret sépare le quartier Mériadeck du Palais Rohan. Sur ce cours, l'aristocratie des XVIII^e et XIX^e siècles s'était installée dans des hôtels particuliers tels que Poissac ou Basquiat qui tournent le dos à la partie humide de cet espace qui tombe dans l'oubli jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Au cours des années 50, le quartier n'est même plus administré et se déclare en Commune Libre, avec un maire élu par ses habitants.

Comme Bordeaux ne manque pas de logements bourgeois dans les quartiers chics et de constructions ouvrières près des boulevards, les échoppes, J. Chaban-Delmas décide de mettre en place une politique de construction de logements à loyers modérés pour loger les familles les plus nécessiteuses dans des appartements leur offrant le confort moderne : eau courante, cuisine, chauffage. Les expropriations sur le quartier Mériadeck commencent au début des années 60 et se poursuivront jusqu'en 1974.

Ce mode d'urbanisation est d'ailleurs largement préconisé et mis en place dans toute la France pour résorber le retard en matière de logements dédiés aux plus démunis.

La démolition de Mériadeck est décidée pour construire 2500 logements. Avec le Grand Parc, il faut au total loger décemment 5000 familles.



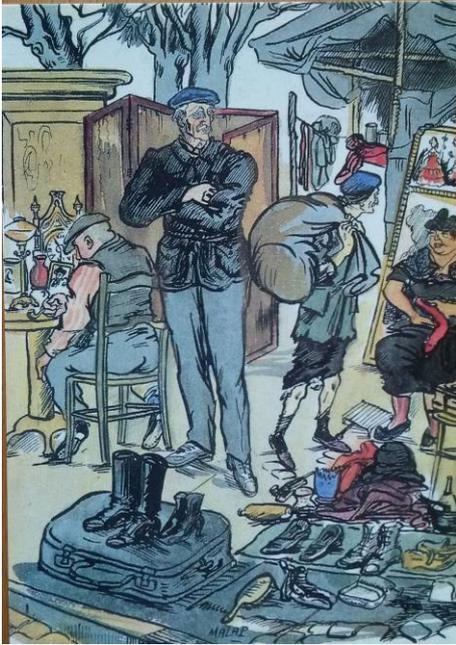
Le quartier avant sa démolition – 1966.



Le marché aux puces et la fontaine de Mériadeck 1966

Dans les années 50, Louis Maurice Malapert dit Malap, caricaturiste bordelais né cours d'Albret, produit plusieurs cartes postales témoignages de la vie du quartier.

Il illustre des scènes de la vie courante à Mériadeck que l'on ne voit plus ailleurs dans la ville de Bordeaux.



Les décisions

En 1955, la décision de raser le quartier ancien et de construire « le nouveau quartier de l'Hôtel de Ville » est votée en Conseil Municipal. Le projet est confié à Jean Royer qui fait une première étude de faisabilité et établit un premier plan-masse. La zone géographique est délimitée de façon définitive : rue François de Sourdis, rue Georges Bonnac, rue du Château d'Eau, rue Claude Bonnier, cours d'Albret, rue Carayon Latour, rue du Château d'Eau et rue d'Ornano (cours du Maréchal Juin). Elle couvre 32 ha mais le quartier finalement construit ne couvrira en réalité que 28 ha, après l'élargissement des rues Georges Bonnac et d'Ornano (Maréchal Juin).

Le maire a pris conscience dès 1953 que le problème de circulation automobile et de stationnement et l'engorgement des rues du quartier historique doivent trouver une solution ; il doit faire face aux véhicules entrants et au trafic pendulaire des banlieusards. Il lui faut donc créer au plus près du centre-ville à la fois une très grande zone de stationnement et un quartier qui réponde aux exigences modernes. Il demande donc aux urbanistes que le Nouveau Quartier de l'Hôtel de Ville offre 6500 places de stationnement et qu'il soit un quartier organisé dont le premier objectif est d'être fonctionnel : Mériadeck est donc d'abord la solution aux problèmes de logements sociaux et de gestion de la ville ancienne. C'est seulement dans les années 70 qu'il évoluera pour répondre aux exigences de l'organisation administrative territoriale.



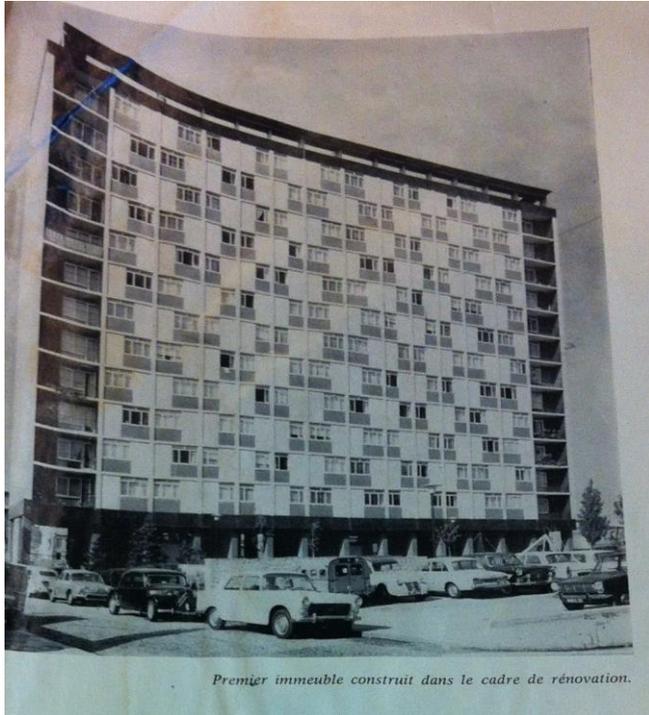
Plan du quartier et délimitation du futur quartier moderne 1955

En 1957, Jean Royer présente un premier programme de logements avec un plan d'urbanisme qui deviendra définitif : séparation totale des circulations, les voitures sur la rue, les piétons sur une dalle avec, sous la dalle, les places de stationnement exigées par le maire.



Plan du quartier 1966 : îlots – anciens et nouveaux tracés des rues et du parc

Le premier bâtiment, qui est antérieur au programme, la Résidence du Château d'Eau, est construit de 1959 à 1962 et permet de reloger 80 familles expropriées du vieux quartier. Il s'agit d'une résidence de logements sociaux réservée à des familles à revenus modestes. Il apparaît en teinte sombre sur le plan ci-dessus, comme la poste : en 1966 ces 2 bâtiments sont terminés.



Premier immeuble construit dans le cadre de rénovation.

Résidence Château d'Eau en 1970



Résidence Château d'Eau – 2015 – Photo Sauvegarder Mériadeck

La résidence du Château d'eau est un bâtiment plat et représentatif des constructions de Jean Royer en 1960 avec des murs rideaux revêtus de carreaux de mosaïque de couleurs qui rythment la façade ; malheureusement aujourd'hui, le manque d'entretien général ne permet plus que de deviner le jeu des couleurs voulu par Jean Royer. Les deux faces de l'immeuble sont traitées avec le même soin. Même si le bâtiment ne correspond pas totalement aux règles d'urbanisme fixées dans le Règlement Architectural de Mériadeck en 1967, on trouve déjà le rétrécissement du pied de l'immeuble (appelé taille de guêpe) et la surélévation du premier niveau de logements permettant un éventuel lien piétonnier avec la dalle et la création d'une zone de stationnement couverte. Malgré tout, l'accès aux appartements se fait en rez-de-rue par l'arrière du bâtiment et cette conception ne pouvait pas permettre un accès aux logements depuis la dalle.

La résidence Château d'Eau ne sera donc jamais reliée à la dalle : même si le Centre Commercial avait obligation, à sa construction, de prévoir le raccordement à la dalle de deux bâtiments, la Caisse d'Epargne et la Résidence Château d'Eau, ce ne sera pas fait malgré les rappels de la ville et de Jean Willerval, architecte coordinateur de l'opération, nommé au côté de Jean Royer à partir de 1965 (courriers de 1977).



Mériadeck en 1970 : la Poste (1965) – Château d'Eau (1961) – Jardins de Gambetta en cours.

La construction de la Poste en 1962 se fera sur le même schéma, avec un accès clients au niveau de la dalle et le bâtiment sera par la suite totalement intégré à la dalle.

Dans son rapport du 14 décembre 1966 ([fiche 50 annexe 4](#)), la Commission Supérieure des Bâtiments Historiques exprime le regret de l'existence de ces deux bâtiments (La Poste et Château d'Eau) qui ne s'intègrent pas au futur quartier. Les membres en recommandent la démolition, ce qui sera refusé par le maire pour des raisons financières.

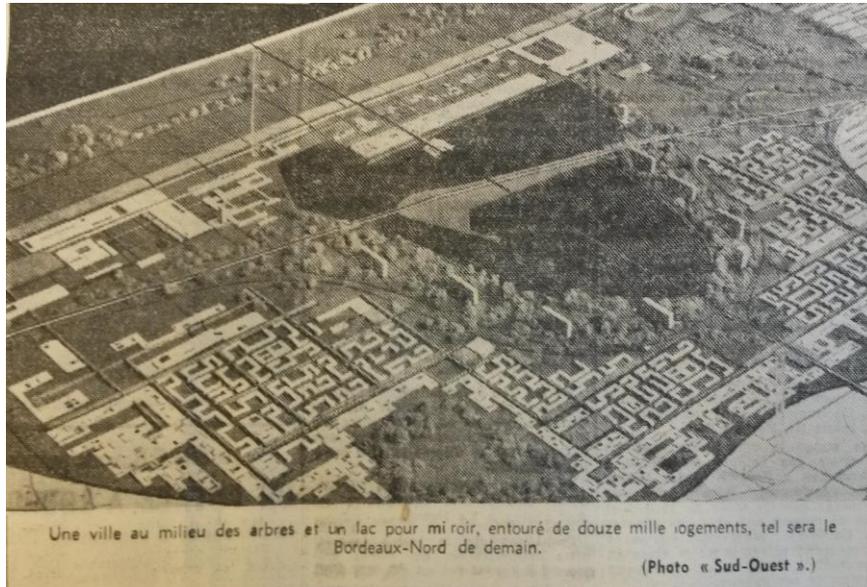
L'austérité typique des constructions de Jean Royer que l'on retrouve à la fois dans la Résidence du Château d'Eau, dans le projet de construction Le Grand Parc et le projet de Mériadeck présenté en 1965, ne plaît pas au maire qui la qualifie de trop « fonctionnaliste ».



Maquette de présentation Jean Royer 1965

Il sait que la démolition du vieux quartier a soulevé de nombreuses protestations et il veut pour cet ensemble situé en plein centre-ville une architecture plus fantaisiste et plus travaillée.

Jacques Chaban-Delmas a fait preuve au cours de ses mandats d'un réel intérêt pour l'architecture moderne ; il n'hésite pas à donner une grande liberté d'action aux architectes comme en témoignent les quartiers ou bâtiments créés à cette époque : La Benauge, Le Grand Parc, deux casernes de pompiers dont l'une par Claude Ferret, Les Aubiers, etc... Il prévoit aussi la construction des terrains du Lac avec 12 000 logements.



Projet J. Royer pour le Lac en 1967 non réalisé.

Les mouvements architecturaux sont encore largement inspirés par les préconisations de la Charte d'Athènes. Le Corbusier construit « la ville fonctionnelle », impose la verticalité de l'habitat, la séparation des modes de déplacements, les jardins partagés et l'intégration des quartiers modernes dans le tissu ancien « sans lui porter ombrage ». Il y a donc adéquation entre ce mouvement et les nécessités économiques et sociales de l'après-guerre : les habitants des villes demandent par exemple l'accès au confort ou le partage de l'espace (la maison individuelle avec son jardin privé est toujours réservée à une classe privilégiée). La ville de Bordeaux souffre également d'un manque de constructions verticales et se fait un honneur de rester une ville basse : beaucoup de bâtiments ne dépassent pas 4 niveaux et les permis de construire n'acceptent que rarement des dépassements. Les inconvénients d'une telle politique sont nombreux : une ville très étendue pour peu d'habitants ce qui donc coûte cher, une impossibilité de regrouper les services administratifs existants ou en cours de création, la privatisation des jardins au profit d'un petit nombre, ce qui ne correspond plus au modèle social moderne.

La « Ville Fonctionnelle » est donc largement acceptée pour la conception du Nouveau Quartier de l'Hôtel de Ville : on doit pouvoir y habiter, y travailler et y circuler librement ; la dissociation du bâti et de la voirie s'impose ainsi que le bien-être partagé dans les espaces végétalisés, le droit à la lumière et à l'ensoleillement avec les immeubles en croix et les équipements modernes nécessaires dans la Cité (bibliothèque, complexes sportifs, commerces).

A Bordeaux, les quartiers insalubres doivent être remplacés par des quartiers modernes, abritant un nombre plus important de familles qui doivent pouvoir accéder au confort. La séparation des piétons et des voitures est un luxe supplémentaire ; en parallèle, la ville de Bordeaux fera partie des premières villes de France à créer des rues piétonnes (rue Sainte-Catherine en 1977).

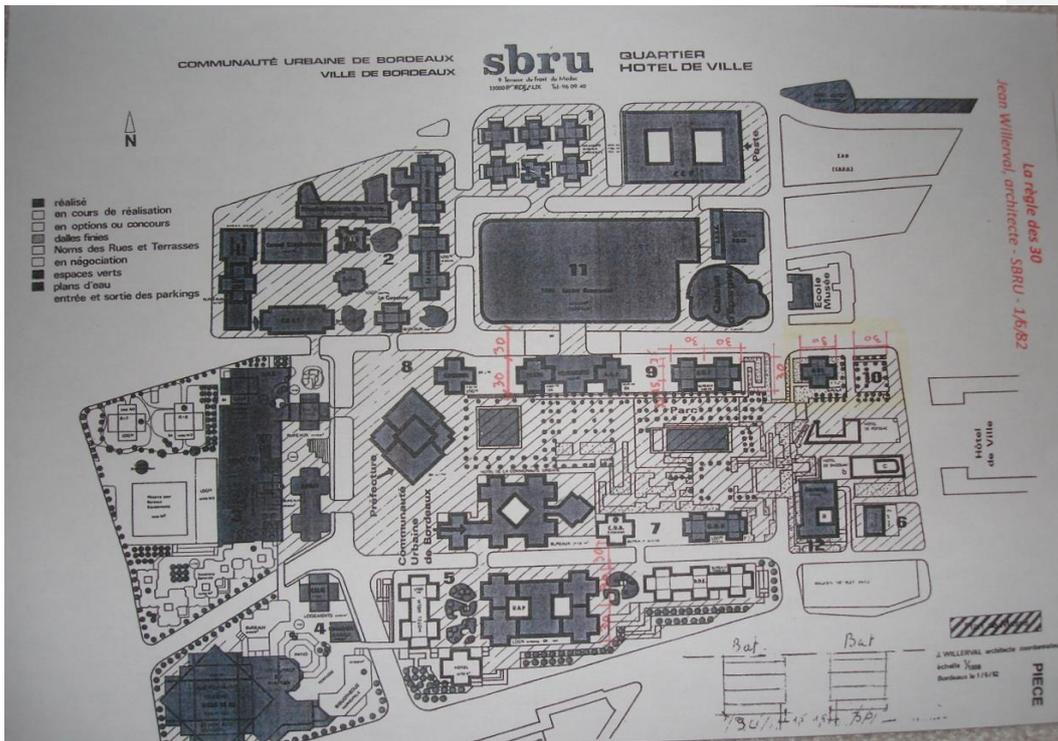
La réalisation



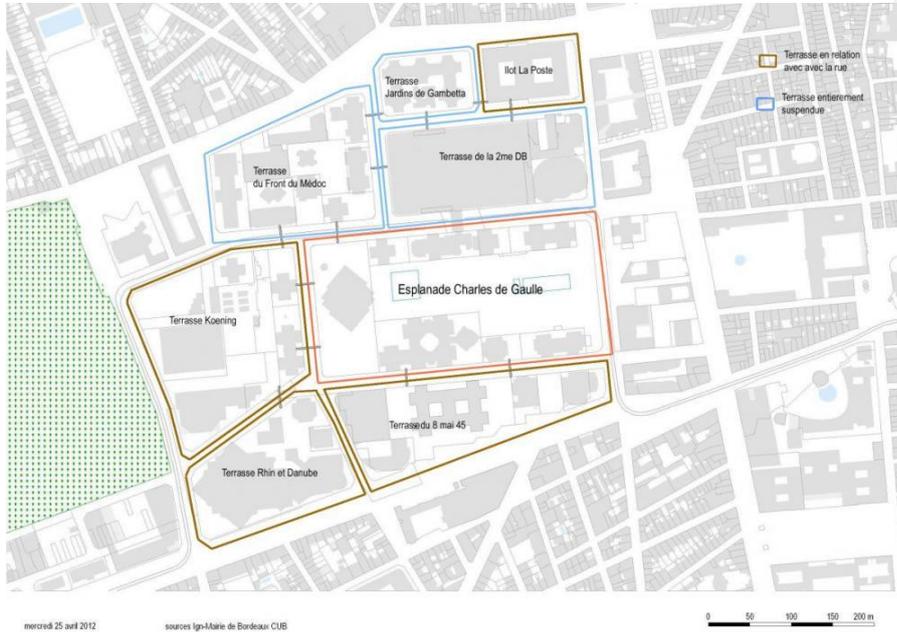
1965 : La Vie de Bordeaux

Jean Royer qui a tracé le plan d'urbanisme, connaît bien le quartier de la Défense à Paris à la construction duquel il a eu l'occasion de participer. Il repère immédiatement à Mériadeck la topologie du quartier avec sa forme de cuvette inclinée vers le cours d'Albret. En 1956, les études de la zone et de sa topologie orientent logiquement les urbanistes vers l'idée d'un quartier sur dalle : la zone présente sur l'axe Ouest-Est un sol qui se creuse puis se relève légèrement à l'Est avec une forme de cuvette. En posant une dalle horizontale depuis la partie la plus haute située rue François de Sourdis, à l'Ouest, et en la déroulant jusqu'au Cours d'Albret, on obtient un quartier placé

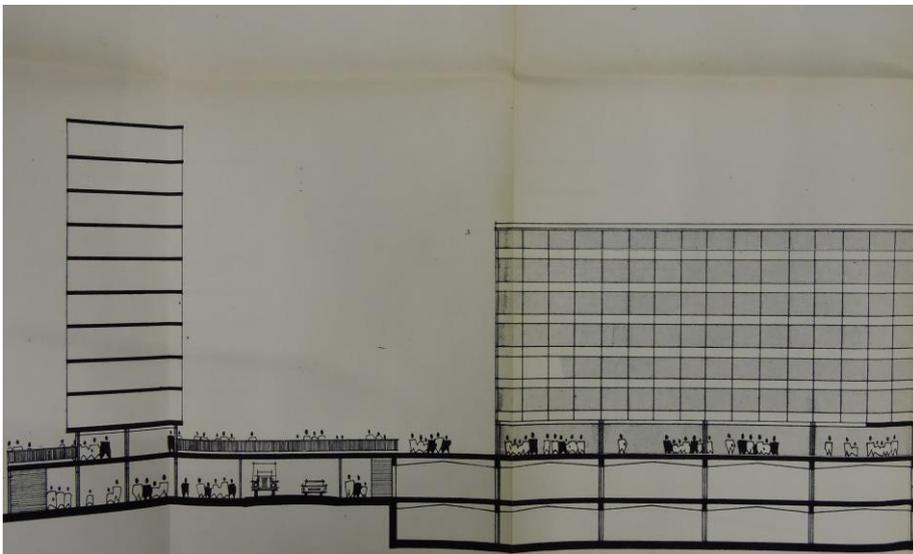
naturellement sur une dalle. Ceci permet de répondre aux exigences du maire, séparer les piétons et les véhicules, créer un grand espace végétalisé ouvert à tous et utiliser la surface sous la dalle pour installer les places de stationnement. La hauteur de la dalle sur la rue est nulle rue François de Sourdis, de 8,50 mètres à son centre au niveau du centre commercial et inférieure à 3 mètres sur le cours d'Albret.



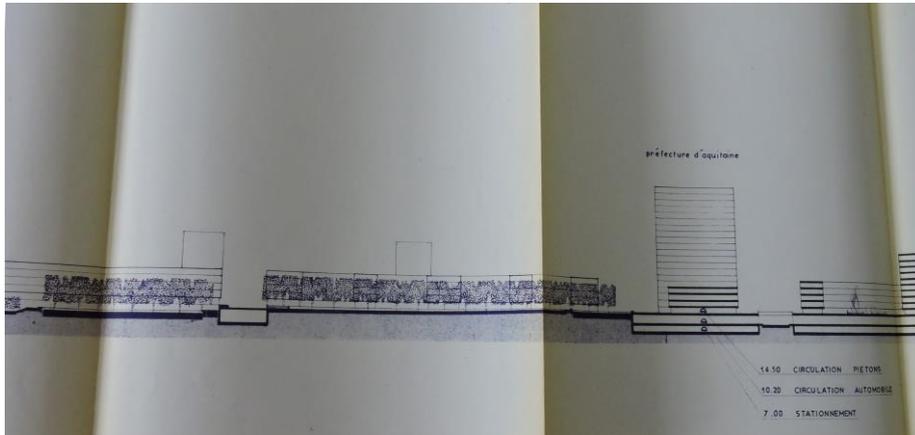
Plan des réalisations et numérotation des îlots - annoté par J. Willerval 1982



Plan des terrasses 2010



Plan coupe Jean Royer 1963 : étude des niveaux sous la dalle



Plan d'étude des niveaux 1963 Jean Royer

Le maire, compte tenu du contexte économique et social de la fin des années 50, adhère donc complètement aux idées des architectes formés aux préconisations du CIAM. Il exige pour ce quartier la fonctionnalité des habitations, des accès faciles, des zones de stationnement importantes et des espaces publics organisés en parcs ou zones végétalisées ; il a les mêmes exigences pour la construction des bureaux.

Les constructions, malgré l'étalement de leurs réalisations dans le temps (de 1970 à 1984 pour la majorité) suivront la configuration géographique décidée au départ : à l'ouest, les bâtiments comme l'Hôtel de Région sont de plain-pied en façade et assis sur la dalle à l'arrière ; il en est de même pour la bibliothèque ou la patinoire.

Mais l'architecture des constructions de Jean Royer ne plaît pas au maire. Le plan d'urbanisme, la dalle, le tracé des voies et les îlots sont conservés mais les bâtiments sont trop plats et J. Chaban-Delmas veut que le nouveau quartier soit une vitrine qu'il qualifie lui-même de luxueuse en matière d'architecture. Il refuse le projet de Jean Royer de 1965 auquel il ne trouve aucune qualité esthétique et lui demande « de faire plus de place à l'esthétique » pour ce quartier qu'il a baptisé « Le Nouveau Quartier de l'Hôtel de Ville »

Jean Royer est fatigué ; il a 67 ans et en 1967 il passe le relais à Jean Willerval et Paul Lagarde qui sont alors nommés Urbanistes en Chefs du projet. Jean Willerval reprend le plan d'urbanisme de 1963 et remplace les constructions de Jean Royer par les constructions en croix, s'inspirant d'un projet de Le Corbusier de 1922. On retrouve les formes en croix sur certains plans de Jean Willerval dès 1966.

Jean Royer décède en 1981 sans voir l'achèvement du quartier.



Maquette de la ville imaginaire Le Corbusier 1922

En 1966, le quartier doit toujours proposer 2500 logements mais le contexte social et économique évolue et les cités d'Habitations à Loyer Modéré en périphérie de l'hyper-centre sont achevées ou en voie d'achèvement : La Benaige en 1956, le Château d'Eau en 1959, La Résidence Godard en 1963, la cité du Grand Parc en 1972, puis la Cité Lumineuse et les Aubiers ; l'urgence de construire des logements sociaux neufs s'estompe peu à peu.

A la même époque, en 1965, la création des ZUP, zones à urbaniser en priorité, permet d'étendre aux communes périphériques comme Cenon, Lormont ou Floirac, les constructions de H.L.M.

Au même moment, le pays entre dans une politique d'aménagement du territoire visant à développer l'autonomie des régions vis-à-vis de la capitale en renforçant les fonctions des villes. Le gouvernement doit choisir huit villes de province qui deviendront «métropoles d'équilibre», afin de favoriser le développement d'activités nouvelles importantes, par le moyen de subventions, telles que les activités tertiaires supérieures, la recherche publique comme privée, ou des services bancaires. Le maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas, voit sa ville figurer en bonne position pour l'obtention des subventions dans le cadre cette politique.

Bordeaux devient donc «métropole d'équilibre» en 1965. « L'évolution générale de l'économie a amené à modifier notre plan initial, trop timide, modeste et presque banal. La commune veut finalement changer la nature de ce quartier : en faire une locomotive de la métropole d'équilibre ». (J. Chaban-Delmas).

En 1968 le dossier du Règlement Architectural d'Urbanisme du Quartier ([fiche 47 annexe 1](#)) est signé en préfecture et remis à toutes les sociétés qui achètent un emplacement sur la dalle pour s'y installer ; il comprend 4 chapitres :

1. le rapport justificatif
2. le règlement architectural d'urbanisme
3. le plan de détail d'urbanisme
4. le rapport d'ensemble

Il est complété par 3 annexes :

Annexe 1 : le règlement technique et architectural ([fiche 48 annexe 2](#)) avec les avis des Commissions des Bâtiments de France de 1966, rapporteurs MM. Trouvelot et Duru, et les lignes architecturales exigées par Jean Willerval.

Annexe 2 : le statut des associations des copropriétaires des lots de terrains qui ont obligation de s'organiser en syndicats pour la gestion des îlots divisés en lots.

Annexe 3 : le contrat d'entretien signé en 1967 entre la ville et les propriétaires pour la maintenance des espaces publics ou privés ouverts au public par la ville. Ce contrat sera repris et réécrit pour devenir une convention qui devait être signée en 1993 entre la Ville et la Communauté Urbaine. Mais l'avis des deux autres acteurs administratifs, Région et Département, est nécessaire : le Département refusera de signer et la Convention restera un vœu pieux. Actuellement, on doit considérer que la maintenance des espaces publics du quartier incombe, suivant le contrat de 1967, à la ville.

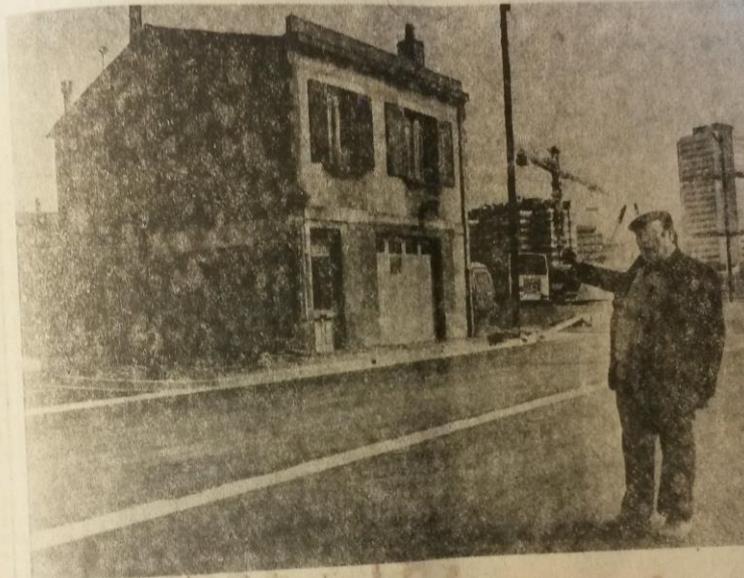
Encore en 2020, la maintenance de la dalle n'est toujours pas assurée et chaque acteur s'accorde le droit d'y faire des travaux sans rendre de compte à la Métropole, ce qui conduit le quartier à voir des aménagements plus fonctionnels qu'esthétiques et la plupart du temps incompatibles avec les obligations listées dans le Règlement architectural d'origine.

En 1969, l'opération doit désormais accueillir 2500 logements, 60 000 m² de bureaux, 5 000 m² de commerces, 7 000 m² de grands magasins, un hôtel de luxe, ainsi que 5 000 places de parking ; le nombre de logements est dans un premier réduit de moitié et il ne restera à la fin de la construction que 800 logements

Les espaces végétalisés couvrent au total 6 ha dont 3,8 forment le parc central appelé « esplanade Charles de Gaulle ».

En 1970, les rues d'Ornano et Georges Bonnac sont élargies. Les expropriations se poursuivent. Certains habitants, bien qu'expulsés, refusent de quitter le quartier et résistent jusqu'en 1980.

Et s'il n'en reste qu'un...



« J'AI LUTTÉ pour l'acheter, j'avais alors 23 ans. Je ne vais pas la leur laisser. » Ainsi parle M. François Ribet (notre cliché), propriétaire d'une maison, sise au 23 d'une rue qui n'existe plus, rue Joseph-Abria.

La chute de la maison était prévue de longue date. Il y a seize ans, son propriétaire et occupant recevait une lettre de l'administration. Le choc du futur l'a laissée intacte. Elle est encore là, dans une rue fantôme, près du cimetière. De son premier étage, elle nargue par-delà la rue François-de-Sourdis les quinze qui font la tour de la C.U.B. A en croire son maître, tous ses ennuis viennent de là.

« A la C.U.B., on me propose

un prix dérisoire, je ne vous dirai pas combien mais ça me laisse juste de quoi acheter une petite échoppe de quatre pièces... » Une misère quand on quitte une cuisine, un hangar, quatre pièces en haut, etc.

Depuis qu'il a été agressé un soir de février 1979, il a quitté sa chère maison pour vivre rue Lecocq près des meubles anciens dont il fait commerce. « Je suis parti habiter là-bas, parce que je n'avais pas envie de me faire tuer. Ici, toutes les maisons sont démolies, l'éclairage est inexistant... »

Mais l'homme est rompu aux querelles d'évaluation. La longue pratique de l'antiquité et de la brocante lui ont appris à dis-

cuter un marché. Mais première fois, l'adversaire a fait sa taille et peut à tout moment créer un texte pour son compte. Il tombe sous le coup avant qu'elle ne soit devenue un tas de pierres.

Il suffirait que l'ancien terrain de la Z.A.D. soit affecté à un autre usage, à l'exception de celui d'une zone d'utilité publique. C'est vite un terme aux opposants encore 20 propriétaires du coin av

Pour le plus grand nombre de l'argent des propriétaires, qui permet d'indemniser les propriétaires.

(Photo J.-F. ...)

Rue François de Sourdis - Article et photo Sud-Ouest 1980

Cette nouvelle organisation du quartier avec davantage de bureaux et de banques aide aussi à son financement et les fonds privés, même si les investisseurs ne sont pas toujours convaincus de l'intérêt de l'opération, finissent par acquérir des lots pour y construire le siège des entreprises : la Caisse

d'Epargne, l'UAP (Union des Assurances de Paris), les AGF (Assurances Générales de France, la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires), ainsi que des mutuelles médicales.

Les nouvelles administrations et les administrations locales en manque de place investissent aussi dans le quartier : le Conseil Général qui abritera la Préfecture, le Conseil Régional, la Trésorerie Générale, la Communauté Urbaine et le Rectorat.

En 1970, la maquette définitive est présentée au public. Elle mesure environ 4 mètres sur 3 mètres et est éclairante, les lampadaires et néons encastrés dans les réserves prévues à cet effet sur la partie intérieure des garde-corps font partie de cette maquette. Malheureusement en 1988, alors qu'elle est encore exposée dans le hall d'accueil de l'Hôtel de la Métropole, elle est rebranchée par un technicien qui oublie de la remettre sur son transformateur. Le système d'éclairage est totalement détruit.

Lors de sa restauration en 1990 par Jean-Pierre Brouqué, l'éclairage ne sera pas refait.



Maquette de 1970 remise à jour en 1990 par J.P. Brouqué - Archives de la Métropole
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Maquette : Partie centrale du Parc de la Métropole — Archives de la Métropole
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015

Avec les photos aériennes prises à différentes époques, l'évolution du quartier et sa conformité au plan de J.Royer et J.Willerval peuvent être suivies.

En 1979, les immeubles Les 3 Tours (ex Allianz, ex-AGF), la Tour Cristal et le Cardinal ne sont pas encore construits. En face, André Lhote est à peine commencé et les hôtels sur le cours Maréchal Juin n'existent pas non plus.

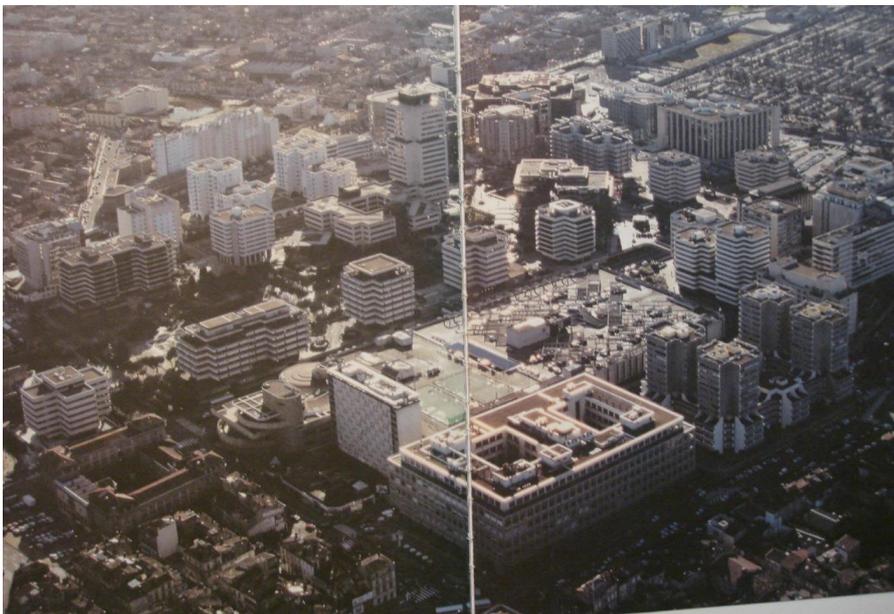
Au fond, seule la DASS apparaît derrière la Préfecture. Les Croix du Mail, du Palais et des Fontaines, comme l'Hôtel de Région seront construits plus tard.

En 1986, la quasi-totalité des immeubles prévus en 1966 sont construits. Il ne manque sur le cours du Maréchal Jun que Laure Gatet (2011) et l'extension de l'UAP, le Gironde (2008).

Contre A-droite-de l'Hôtel de Région, le dernier terrain constructible n'est toujours pas construit en 2020. Il appartient à La Métropole qui a prévu de le céder à la Région.



Vue générale du quartier en construction 1979



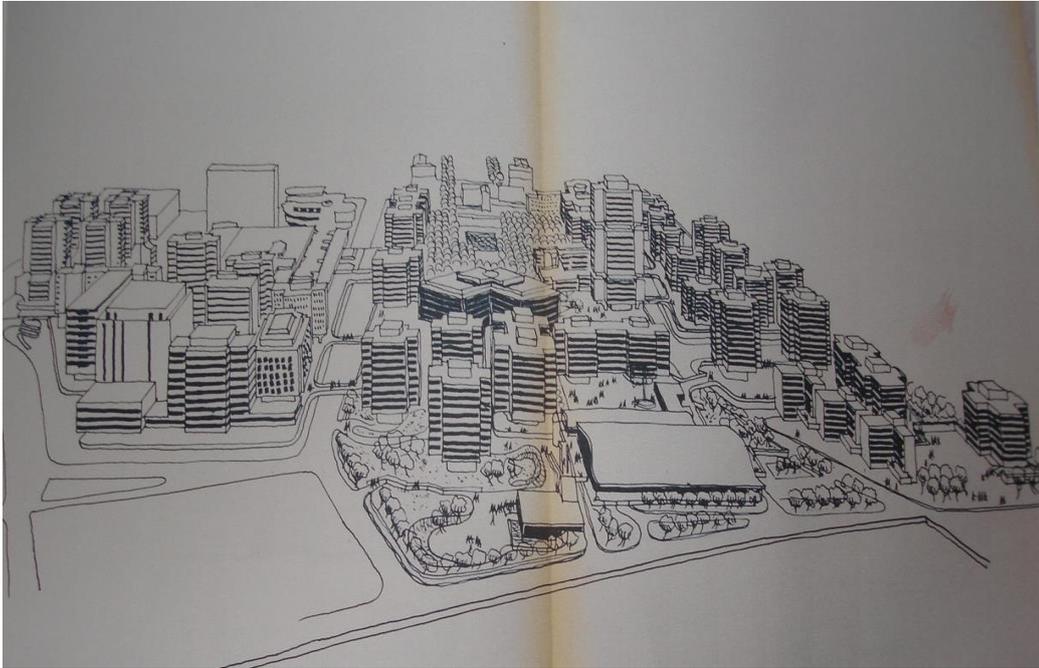
Vue Générale 1986



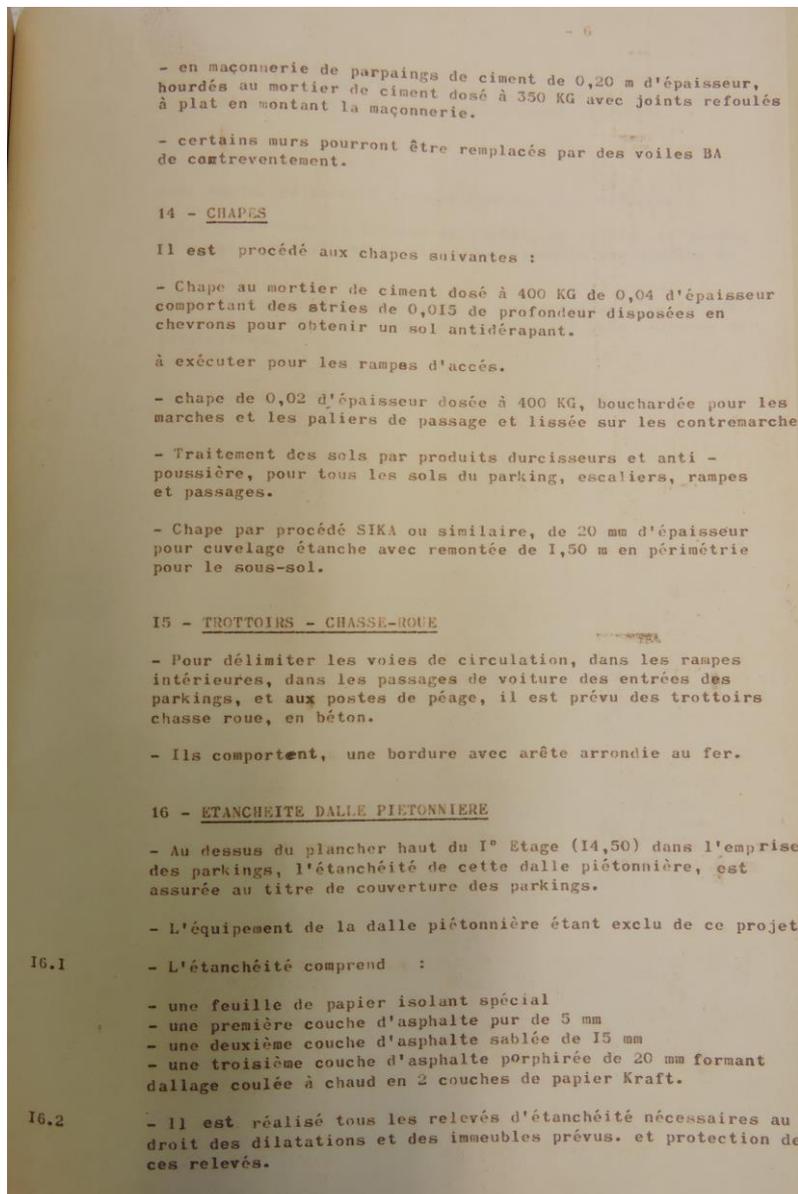
Revue La Marche du Temps 1991. ([fiche 55 annexe 9](#))



Alignements sur le Parc central. Photo Jacques Rouaux 1992



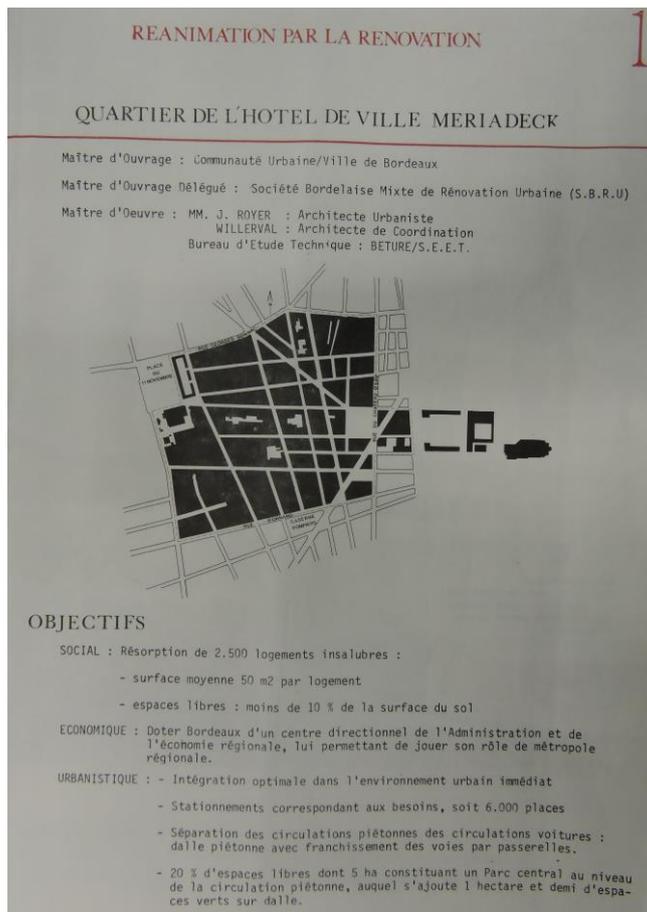
Dessin anonyme de Mériadeck vu suivant axe Ouest-Est 2013



1967 Règlement architectural- extraits ([fiche 1 annexe 4](#))

En 1970, le plan des constructions est définitivement arrêté ; les permis de construire se succèdent et les constructions commencent avec Les Jardins de Gambetta (1971). La dalle est terminée en 1980. Mériadeck devient une des opérations les plus ambitieuses de France avec la Part-Dieu à Lyon.

3. LA CONSTRUCTION - EXIGENCES DU REGLEMENT ARCHITECTURAL



SBRU 1966.

La SBRU (société bordelaise de rénovation urbaine 1956) qui est propriétaire des terrains rédige avec Jean Willerval en 1966 le Règlement architectural du quartier ; il est approuvé en préfecture en 1967 et accompagne toutes les transactions immobilières entre la SBRU, les acheteurs et les promoteurs.

Les objectifs sont clairement exprimés dans plusieurs documents de 1970 : ils sont sociaux, économiques et urbanistiques. Les constructeurs, outre les bureaux dont ils ont besoin, doivent construire des logements pour leur personnel ; Les Assurances Générales de France, L'Union des Assurances de Paris logent plus de 250 familles. D'autres constructions sont des Habitations à Loyer Modéré. Les espaces verts, le Parc central et les espaces de respiration sont tracés et les habitants doivent pouvoir ainsi profiter des jardins partagés.

Jean Royer, André Lagarde et Jean Willerval ont mesuré la difficulté de greffer ce quartier moderne dans le tissu ancien existant ; ils ne travaillent pas seuls : ils sont entourés par les membres de la Commission Supérieure des Bâtiments de France qui donne souvent son avis, en particulier sur les constructions en contact visuel avec les monuments historiques du quartier ancien.

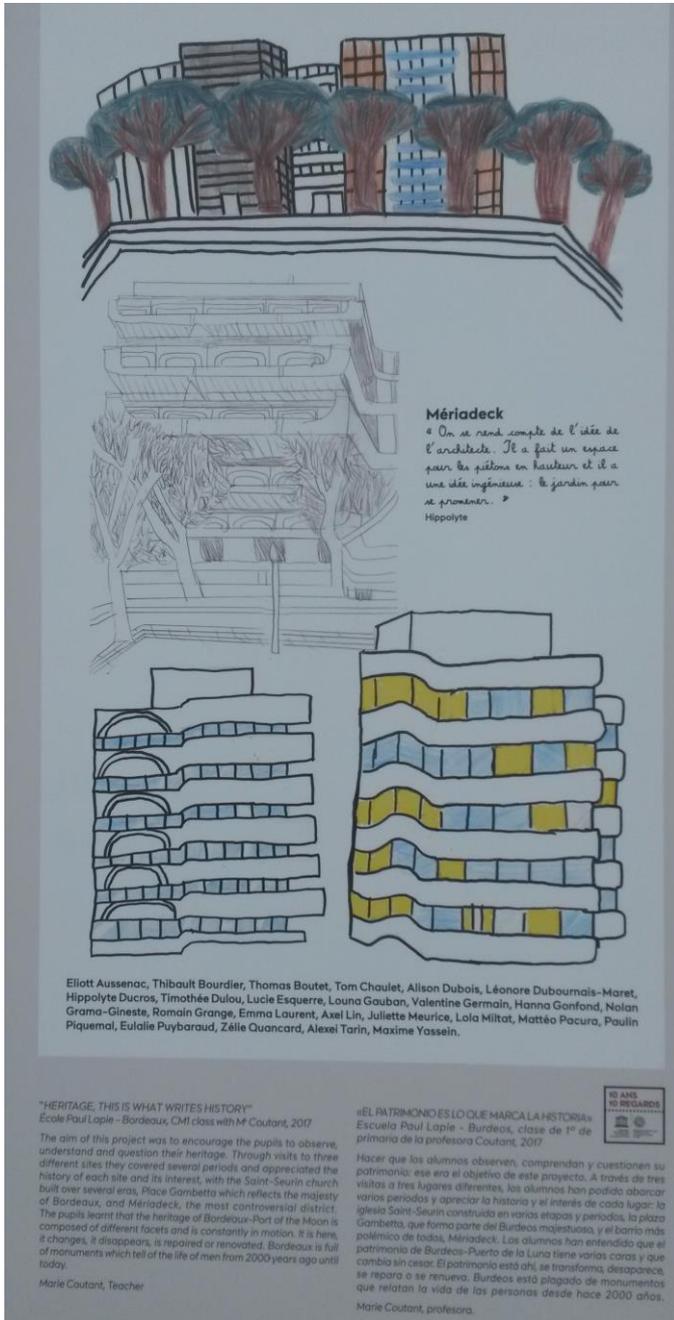
En même temps, la ville de Bordeaux offre aux yeux des architectes un ordre architectural très classique et devenu traditionnel depuis l'agencement effectué au cours des XVIIIème et XIXème siècles. Ils sont en face d'une ville figée qui refuse toute évolution. Insérer le quartier moderne dans ce tissu ancien est un défi et les critiques nombreuses en 1970 restent encore très vives 50 ans après sa construction. Le Guide Architectural publié à Bordeaux par Arc-en-Rêve aux Editions Confluences en 1996 sous la direction de Michel Jacques et Gilles Ragot fait état de cette vision du quartier : en guise d'exemple à ne pas reproduire, les auteurs évoquent le terme de mériadeckisation, « expression d'une tonalité fortement péjorative, elle désigne une opération immobilière brutale en centre urbain ancien. La reconstruction du quartier Mériadeck a atteint un tel degré d'exemplarité, en raison de son ampleur, de sa durée, des difficultés rencontrées et de la médiocre qualité architecturale de l'ensemble qui en résulte ».

Cette appréciation du quartier persiste encore en 2020, ressemblant de plus en plus à une sorte de « négationnisme architectural » et créant un mur psychologique entre les habitants : habiter Mériadeck est encore dans les mentalités une sorte de honte ou de choix irresponsable.

Dans le « Programme Cité Municipale de la mairie de Bordeaux », version du 9 septembre 2010, émise par le secrétariat général de la mairie, on peut lire page 11 que l'immeuble Croix du Mail est « d'une piètre qualité urbanistique » et qu'il est prévu « la réalisation à sa place d'un immeuble de grande qualité architecturale ». C'est ainsi que 59 arbres et un immeuble de 30 ans sont détruits pour laisser place à la cité municipale de l'architecte Paul Andreu dont la qualité architecturale n'a convaincu aucun bordelais.

On remarque malgré tout un début d'évolution dans cette appréciation du quartier à partir de 2012, d'abord parce que les logements y sont de bonne qualité et sont situés au cœur de l'hyper-centre et parce que, à ce moment-là, les espaces végétalisés commencent à être nettoyés et entretenus ; le prix des appartements rejoint le prix moyen des logements anciens et Mériadeck devient aux yeux des générations plus jeunes un quartier agréable.

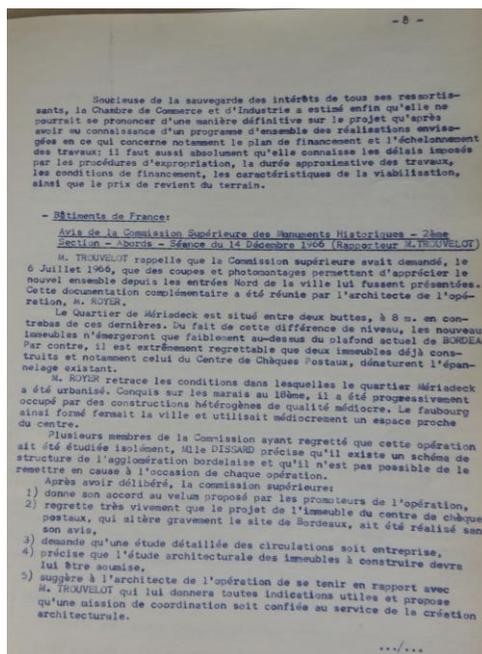
En 2018, le CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, affiche sur ses vitrines place de la Bourse un travail fait par les enfants des Ecoles sur le quartier.



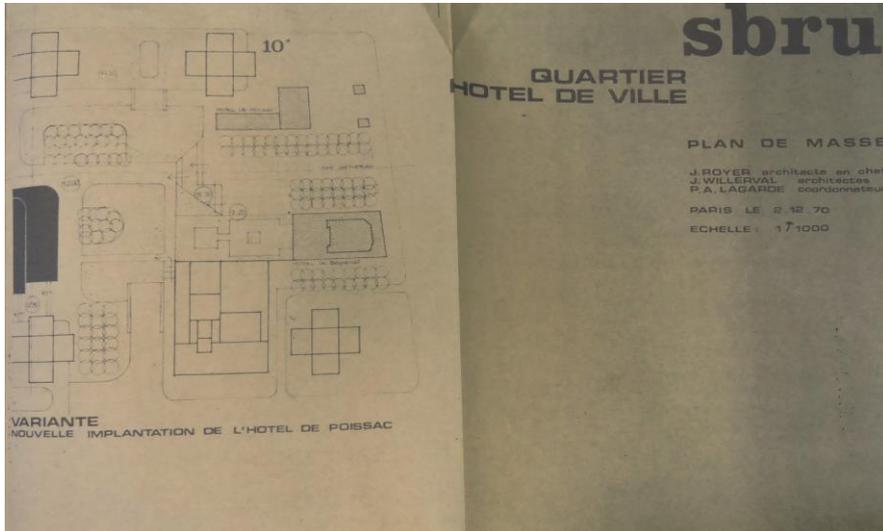
Mériadeck vu par les enfants 2019

Pourtant J. Chaban-Delmas a pris une quantité de précautions infinie pour greffer ce quartier dans l'architecture ancienne et le faire accepter. Le rapport Trouvelot ([fiche 50 annexe 4](#)) de 1966 donne une idée précise du travail attentif fait pour protéger au mieux les intérêts de chacun et en même temps transformer cette zone insalubre en « Nouveau Quartier de l'Hôtel de Ville ». On y trouve en particulier un avis sur le plan axonométrique proposé par les urbanistes : à l'origine, une large articulation est prévue par Jean Royer entre les jardins de Mériadeck et les jardins de la Mairie en créant sur le cours d'Albret un passage piéton qui reliait les 2 quartiers. Les voitures passaient dans un tunnel souterrain et pour ouvrir le parc, une partie du jardin de l'Hôtel de Poissac était supprimée le long de la rue Pierlot. La Commission refuse le projet car les hôtels Basquiat et Poissac sont classés ainsi que leurs jardins avec leurs grilles.

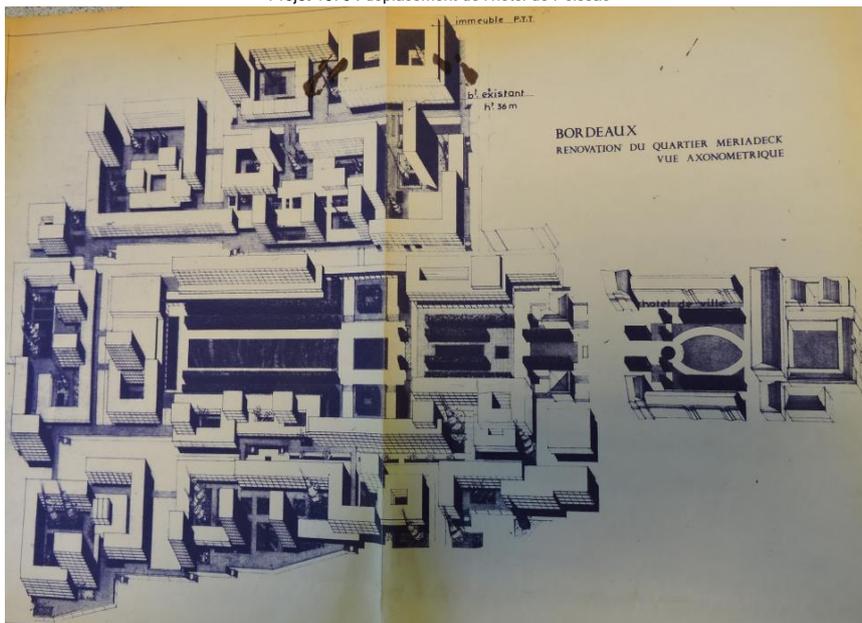
Les membres de la Commission proposent donc le déplacement de l'Hôtel de Poissac de 60 mètres vers le Nord sur l'emplacement de l'actuelle cité municipale. Dans le plan axonométrique de 1968, le déplacement de l'Hôtel de Poissac était acté. Un permis de construire avait été déposé et accepté. Devant le coût énorme de ces travaux, le maire refuse cette solution et la grande articulation entre les quartiers moderne et ancien ne verra jamais le jour. C'est une remise en question de l'ouverture sur le cours d'Albret : avec la disparition de la grande entrée prévue, le projet de souterrain pour les voitures devant le jardin de la mairie disparaît aussi ainsi que la grande esplanade piétonnière ouverte en direction du fleuve et reliant le quartier moderne au quartier historique.



1968 : avis de la Commission Supérieure réunie en 1966 ([fiche 50 annexe 4](#))



Projet 1970 : déplacement de l'hôtel de Poissac



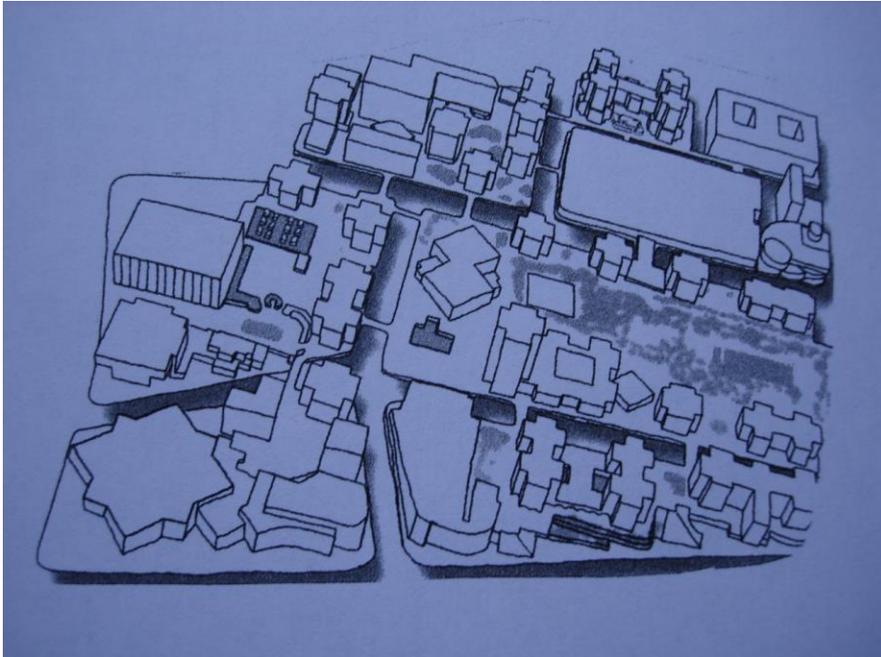
Plan axonométrique 1968

Parmi les membres qui siègent dans cette commission, on note Messieurs les Inspecteurs Généraux des Monuments Historiques Planchenault, May, Dupond, Trouvelot, Duru et Sorlin ; ils sont secondés par les Architectes en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux Messieurs Arretche, Bana, Bernard, Gillet, Marrot et Saltet.

En 1966, Jean Willerval propose dans le Règlement Architectural de Mériadeck ([fiche 1 annexe 47](#)) les grandes lignes architecturales qui sont alors définitivement retenues pour les constructions ; ces exigences deviendront par la suite les caractéristiques architecturales du quartier et seront retenues en 2012 par l'ICOMOS ([fiche 51 annexe 5](#)) en tant que « valeurs architecturales du quartier à conserver » : quartier sur dalle, velum, toits plats, immeubles en croix, porte-à-faux, tailles de guêpe et espaces de respiration végétalisés. L'ICOMOS, (International Council on Monuments and Sites)- est l'instance mondiale de professionnels qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel. Cette association créée en 1965 est utilisée par l'UNESCO à titre de conseil.

Tous les permis accordés par les services de l'urbanisme sont étudiés par Jean Willerval qui donne son accord, autant sur l'architecture que sur le traitement des espaces de respiration. La conformité des bâtiments avec le règlement architectural doit être respectée. Tout au long des constructions, plusieurs courriers sont échangés entre les investisseurs et Jean Willerval dès qu'une construction ne correspond pas au plan initial : sur la rue Jean Fleuret, à l'angle de la rue Père Dieuzaide, Electricité de France construit sans autorisation un transformateur qui sera « habillé » d'une construction de 30 m² sur 3 mètres de haut ; Jean Willerval en demandera la démolition, sans succès ; à la construction du centre commercial, Jean Willerval demande que la Caisse d'Epargne soit reliée à la dalle qui borde les commerces sur la rue Georges Bonnac ; ce ne sera pas fait. Jean Willerval intervient aussi auprès des services de la ville pour l'entretien des jardinières en application des accords signés ; ceci sera fait jusqu'en 1992 mais cessera avec le projet d'une nouvelle convention ([fiche 57 annexe 11](#)) entre la ville et la métropole, toujours pas signée en 2020.

Le quartier moderne de Mériadeck correspond aujourd'hui au plan d'urbanisme de Jean Royer de 1963 et au plan architectural des constructions de Jean Willerval de 1966. La réalisation de la dalle, dans le respect du velum, de la règle des 30 et des espaces de respiration est largement acceptée et réalisée. Le velum et la règle des 30 font partie des obligations architecturales imposées aux constructeurs par Jean Willerval : le velum définit les règles de hauteur maximale propres à chaque bâtiment et la règle des 30 exige un espace de 30 ou 60 mètres entre les bâtiments. Le cœur du quartier, l'esplanade Charles de Gaulle, présente un alignement spectaculaire de bâtiments en croix, forme que l'on retrouve dans tous les bâtiments situés sur la dalle. Par contre, les dérogations au cahier des charges ont été souvent accordées pour laisser intervenir des architectes renommés qui ont imposé leur point de vue (Edmond Lay, Jean Rabinel par exemple). Ces évolutions architecturales portent sur les coques des bâtiments : les bâtiments ne respectent pas totalement les formes en croix. Il a fallu les adapter à leur situation géographique ouverts à la fois sur les voies urbaines et sur la dalle et à leur emplacement en frange du quartier. L'aménagement du parc central est confié à l'architecte paysagiste Jacques Sgard en 1972. Il fera ses propositions d'aménagement en 1973.



Mériadeck 2018 : croquis des îlots sur dalle par Luc Drochon

Les autres évolutions sont liées à l'évolution des architectes eux-mêmes, ceux des années 1980 n'étant pas formés aux mêmes écoles que ceux des années 1950. Les nouvelles techniques affectent également les constructions elles-mêmes et la recherche du moindre coût vient définitivement obliger les architectes à gommer de leurs projets une certaine recherche d'esthétique qui entraînerait des coûts supplémentaires ; les bâtiments deviennent, la plupart du temps, fonctionnalistes et le moins coûteux possible à la construction. Le meilleur exemple est la cité municipale de Paul Andreu construite en 2014 et qui a dû abriter 21 000 m² de bureaux sur 2100 m² au sol sans devenir un Immeuble de Grande Hauteur.

En 1970, l'homogénéité, le rythme et la symétrie caractérisent les constructions de Mériadeck, créant une atmosphère apaisante. Les couleurs beige et marron, les vitrages réfléchissants et les surplombs augmentent les perspectives et cherchent à gommer le sentiment d'écrasement habituellement éprouvé dans les constructions modernes.

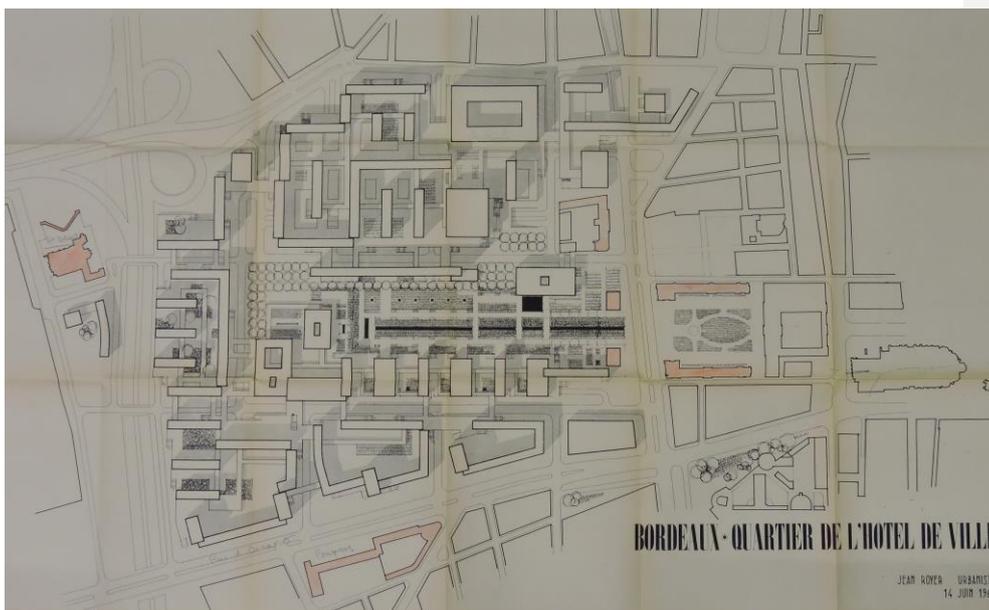
Jean Royer avait dès le départ mesuré les difficultés pour arriver à insérer ce quartier neuf dans le tissu ancien et pour conduire les promoteurs à respecter scrupuleusement le cahier des charges : il écrit dès 1967 que « rien n'est figé et que des ajustements pourront être acceptés s'ils sont nécessaires ». Ces « ajustements » sont visibles sur les franges extérieures du quartier où les constructions se trouvent assises sur la dalle et de plain-pied sur la rue.

4. LES ILOTS, LA DALLE ET LES CROIX

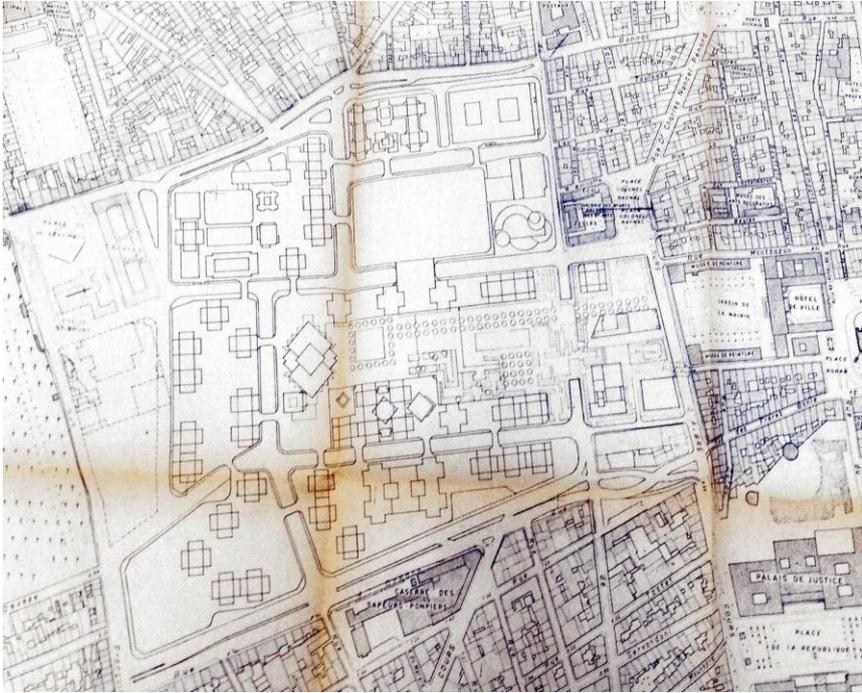
Dès 1962, le plan d'urbanisme de Jean Royer comprend le découpage du quartier en îlots sur dalle et le tracé des voies repérables sur les plans par des numéros : les noms des nouvelles rues ne seront attribués qu'en 1980 et feront tous référence à des personnages de la Résistance.

Le Centre Directionnel d'Aquitaine, issu des services de l'urbanisme est créé en 1954. Il s'agit d'un organisme d'études et de conseil agissant auprès des élus et des acteurs économiques. Dans son rapport, on peut lire :

« La réalisation de Mériadeck, centre de Bordeaux capitale régionale, impose également une solution à plusieurs niveaux de circulation pour faire coïncider une politique systématique de stationnement en parkings avec les impératifs financiers liés aux prix des terrains et à l'architecture horizontale. »



Plan Jean Royer 1963



Plan prévisionnel des îlots, des constructions et des aménagements paysagers – J. Willerval 1970



Maquette de Mériadeck Jean Royer 1963

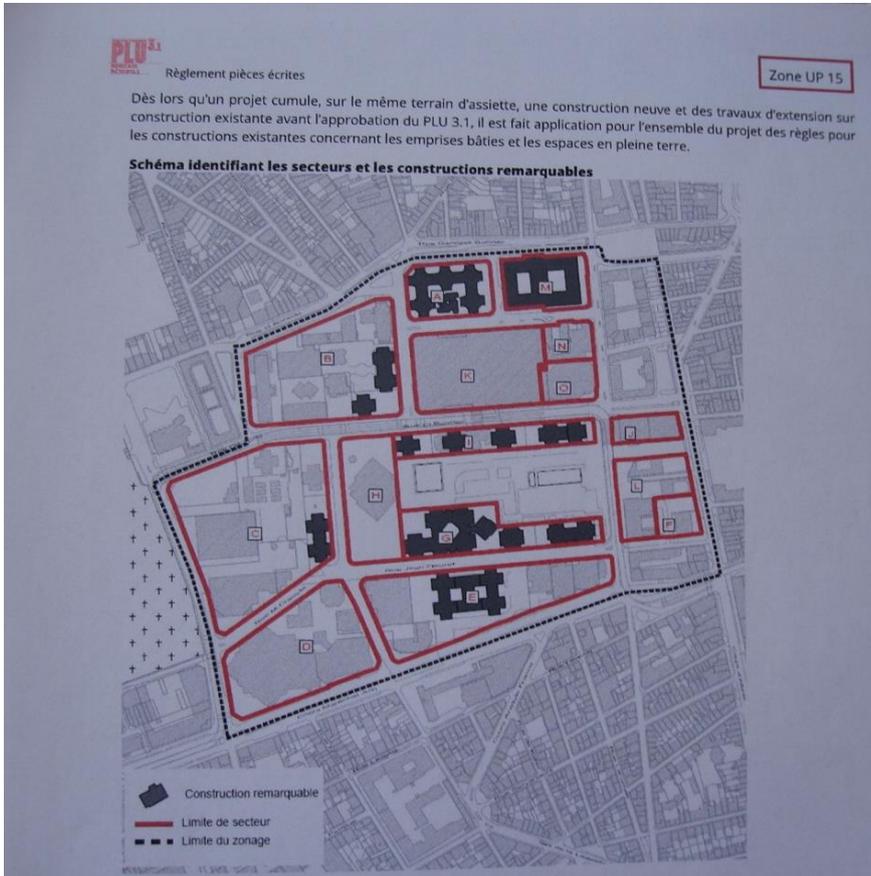


Le maire J. Chaban-Delmas devant la maquette du Centre Commercial 1981

Le quartier moderne ne repose pas sur une dalle construite en hauteur au-dessus d'un rez-de-rue existant, comme c'est le cas dans le XIIIème arrondissement de Paris, où le quartier des Olympiades est posé sur un socle au-dessus des immeubles sur rue. La dalle de Mériadeck vient profiter d'une déclivité naturelle du terrain, comme à la Défense, dans laquelle les rues restent à leur niveau d'origine : une dalle vient couvrir cette déclivité et crée ainsi un sous sol dont la hauteur atteint 8,50 mètres ; l'axe Est-Ouest montre que la dalle n'a pratiquement aucune hauteur à ces deux extrémités. L'articulation avec le quartier ancien sera très difficile à réaliser. Cette articulation, réalisée sur le cours du Maréchal Juin avec ses 2 grands escaliers et ses demi-terrasses en espaliers sera achevée au Sud mais la partie Nord reste à l'état de muraille isolée par absence d'articulation. Les urbanistes n'ont pu profiter que de l'espace naturel en creux sous la dalle pour y installer les zones de stationnement. Le sol n'a pratiquement pas été creusé car la nappe phréatique affleure dans ce quartier très marécageux et les architectes n'ont pas souhaité ou ne pouvaient techniquement pas y construire en profondeur.

La dalle est divisée en îlots numérotés qui ont chacun une hauteur limitée dans le Plan Local d'Urbanisme.

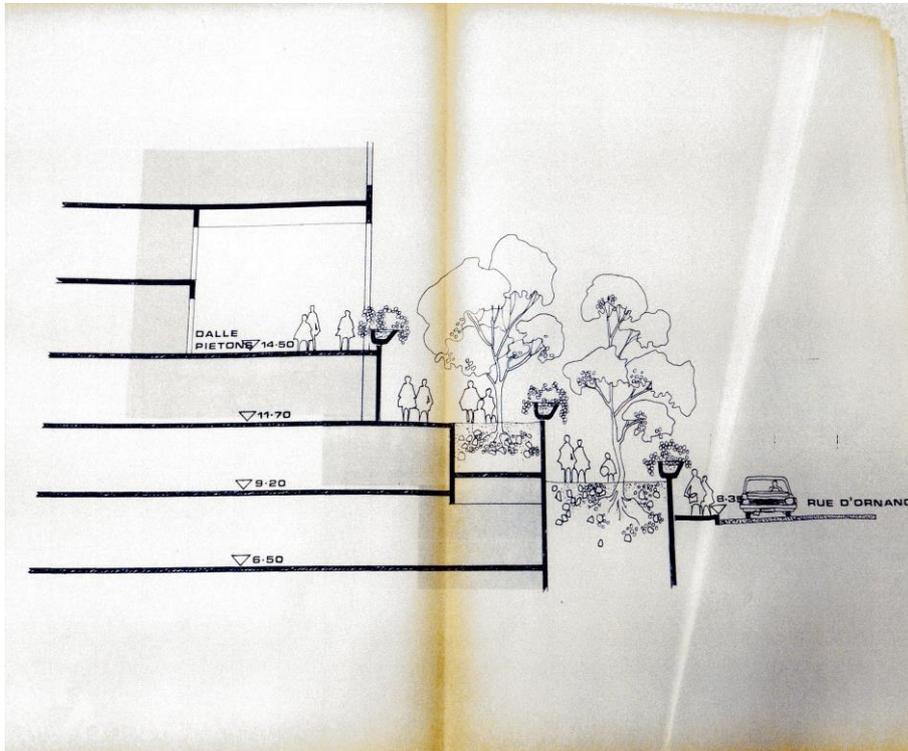
Les hauteurs constructibles sont indiquées par îlot ; en 2014, un îlot supplémentaire est créé pour la Caisse d'Epargne qui vient d'être inscrite à l'inventaire des Bâtiments Historiques.



Plan des îlots (rouge) et bâtiments remarquables PLU 2016

En 1975, les îlots sont définitivement arrêtés et la SBRU est chargée de construire les passerelles qui les relieront. En 1980, la dalle et les passerelles sont achevées. La jonction avec les quartiers anciens est réalisée sur le cours du Maréchal Juin (ex-rue d'Ornano) par les grands escaliers ; ~~à l'Est et~~ à l'Ouest, sur la rue François de Sourdis la dalle vient naturellement rejoindre le niveau rue et aucune jonction n'est nécessaire ; à l'Est, sur le cours d'Albret, un escalier très doux et en retrait de 65 mètres par rapport au cours a été créé. Par contre, la partie Nord sur la rue Georges Bonnac reste inachevée et la hauteur entre la rue et la dalle s'élève à 8,50 mètres laissant apparaître un mur de béton gris qui crée une rupture totale entre les quartiers.

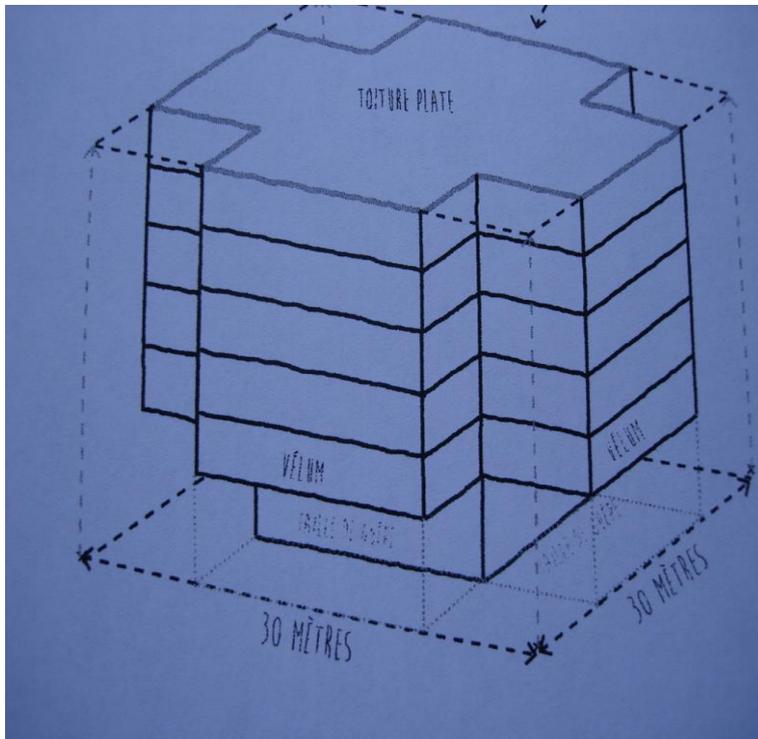
La création de l'escalier végétalisé et des demi-terrasses identiques au traitement de la rue d'Ornano (cours du Maréchal Juin) ne sera jamais réalisée ; elle incombe à la Communauté Urbaine (Métropole) qui refuse tout nouvel investissement pour ce quartier malaimé.



Plan d'aménagement des demi-terrasses, Le Ponant 1975

Sur le cours du Maréchal Juin (ex-Ornano), des demi-terrasses végétalisées viennent habiller le socle créé entre les deux grands escaliers et « l'effet muraille » est architecturalement traité pour disparaître. Ces aménagements prévus dans le plan d'origine sont réalisés sur le seul cours du Maréchal Juin. Ils ne verront jamais le jour rue Georges Bonnac où l'effet muraille est particulièrement visible.

La totalité des immeubles construits sous le contrôle de Jean Willerval au centre du quartier respecte l'architecture en croix. Mais Jean Willerval a laissé les architectes des différents bâtiments libres d'interpréter le thème des croix selon leur imagination. On trouve des croix latines ou grecques, des demi-croix ou même des fausses croix.



Une croix simple – étude Luc Drochon – 2018

En bordure du parc central, l'alignement est spectaculaire : les immeubles sont construits suivant le plan établi par le règlement de 1967 ([fiche 48 annexe 2](#)), croix grecques de 30 mètres sur 30 ou doubles croix de 60 sur 30 ; ils sont séparés par les espaces végétalisés de 30 ou 60 mètres sur 30 dont les jardinières reprennent à la fois les formes arrondies des balcons des immeubles et le béton gratté en cailloux.

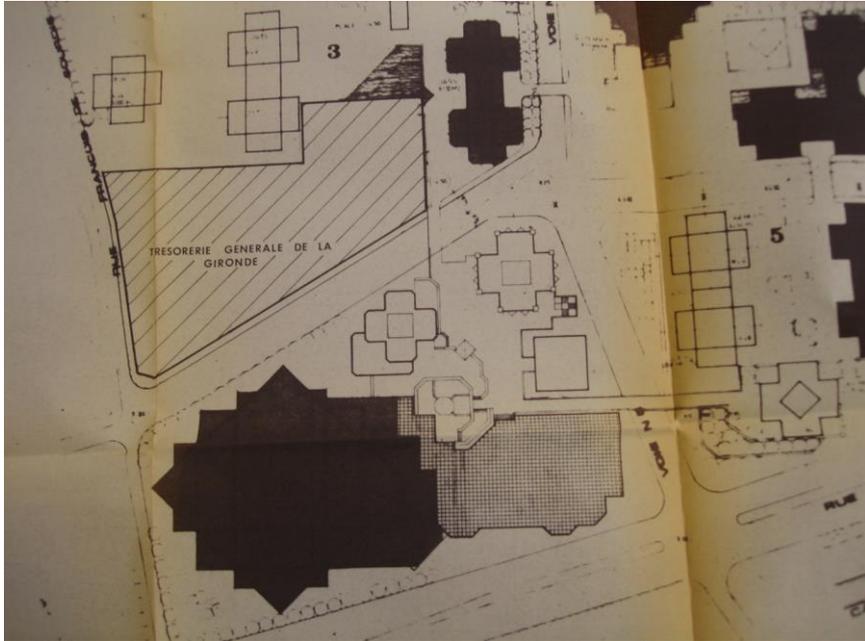
La Résidence Cristal, en face de la Trésorerie Générale, est en forme de croix avec un ajout de pointes de diamant pour augmenter l'entrée de la lumière et agrandir les séjours. La Patinoire est traitée de façon comparable, en forme de diamant.



Cristal Résidence – 2020 – Photo Sauvegarder Mériadeck

D'autres ne présentent une forme en croix vraiment lisible que sur la façade d'entrée, comme la Trésorerie Générale.

En 1984, l'Hôtel de Région, situé rue François de Sourdis, directement en rez-de-rue, s'affranchira de toutes les obligations de construction définies par J. Willerval et optera pour une architecture des années 80 qualifiée de « stalinienne ».



Plan de masse La Patinoire – 1981 –



La Trésorerie Générale façade d'entrée 2013 – Photo Sauvegarder Mériadeck



Immeubles de frange- côté sud-ouest : le Cristal et la Trésorerie.2019



Immeubles sur dalle (Solidarité et Croix du Palais) et de frange (Trésorerie et Hôtel de Région) 2019



Les toitures de la Patinoire, le Cristal et la Bibliothèque 2019



André Lhote : immeuble en double croix – toit plat - 2015



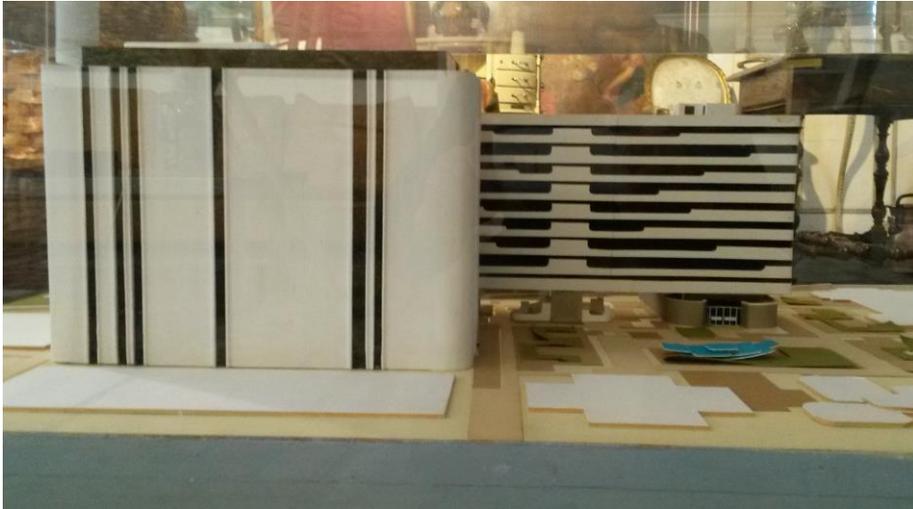
Le Centre 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck

Sur certains bâtiments, les formes en croix n'apparaissent pas clairement et les architectes semblent s'être amusés à donner l'illusion des croix, comme pour la Préfecture ou la Patinoire qui par le jeu de 2 cubes superposés et décalés créent l'illusion. Par ailleurs, la taille de guêpe aussi apparaît plus ou moins lisiblement. Elle peut être simplement suggérée comme sur le bâtiment Ociane.

Le Rectorat sur le cours d'Albret est une demi-croix, comme l'immeuble des Télécoms situé à l'angle opposé et qui viendrait, d'après certains architectes, compléter la demi-croix du Rectorat, formant ainsi une croix complète.



Maquette de la tour de Sèze (Télécom) – Photo sauvegarder Mériadeck



Maquette de la Tour de Sèze et Tour Télécom – Photo Sauvegarder Mériadeck

Les lignes horizontales caractérisent majoritairement les constructions du quartier. Cette horizontalité est renforcée par un jeu d'alternance de couleurs claires et foncées grâce à l'utilisation de peintures ou de matériaux sur les menuiseries et à l'utilisation du béton blanc. Les architectes ont parfois utilisé la verticalité en contraste avec l'horizontalité sur le même ensemble comme sur la Tour de Sèze de J. Rabinel.



La Préfecture : fausse croix et vitres réfléchissantes
Photo Sauvegarder Mériadeck

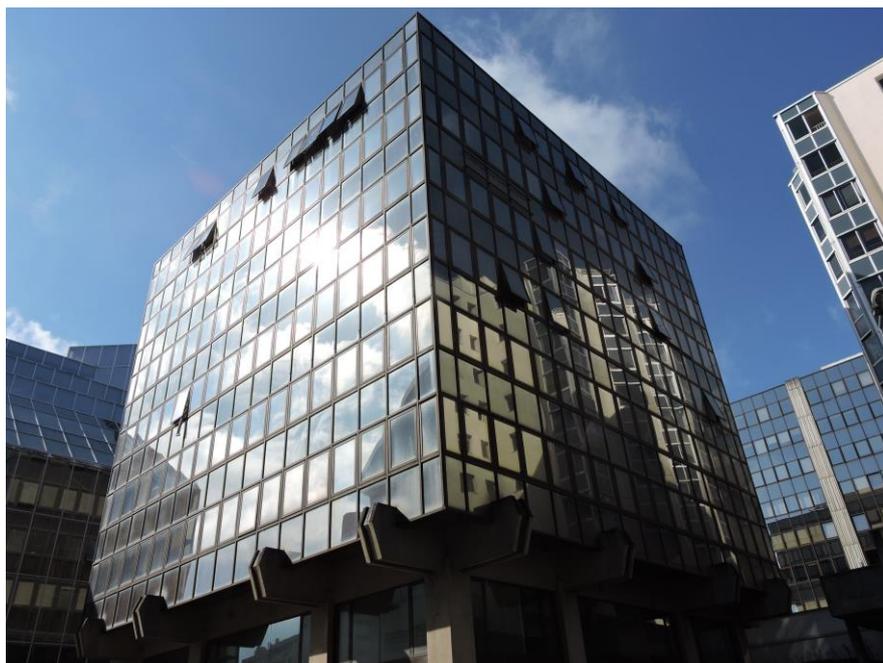
5. JEU DE MIROIRS : LES VITRES REFLECHISSANTES

Les vitres réfléchissantes font partie des nécessités architecturales du quartier. Elles augmentent les perspectives et agrandissent l'espace dans les zones où les immeubles sont rapprochés.

C'est le cas pour la partie construite entre la bibliothèque et le Cristal avec les immeubles Tour Aquitaine et le Prisme. Le plan d'origine qui comprenait un ensemble de commerces et d'installations sportives a dû être modifié pour prendre en compte les demandes des investisseurs.

La même décision est prise pour la construction de « Horizon 2 » rajouté à la demande d'Ociane sur un espace déjà fortement construit.

Au niveau de l'hôtel du Département, c'est la perspective générale de l'axe central qui est recherchée : le bâtiment qui regarde vers le quartier historique ouvre les deux branches de sa croix pour permettre d'y lire les reflets des bâtiments qui l'entourent et le reflet du grand bassin. En même temps les façades Nord et Ouest reflètent les constructions anciennes de Saint-Bruno.



Tour Aquitaine : reflets - Photo Sauvegarder Mériadeck



Le Prisme – 2020 – Photo Sauvegarder Mériadeck

6. VELUM ET ALIGNEMENTS

Les hauteurs sont définitivement arrêtées dans l'article 6 du Règlement Technique et Architectural de Décembre 1966 ([fiche 1 annexe47](#)), ainsi que les volumes de constructions. Toutes les constructions respectent le velum imposé ainsi que la taille de guêpe, rétrécissement au pied du rez-de-dalle, qui laisse s'ouvrir de larges perspectives entre les immeubles et évite l'impression d'architecture massive. Dans le règlement architectural, le velum est décrit comme une limitation de la hauteur des immeubles nécessaire pour ne pas porter ombrage à la « ville basse ». Une seule exception sera acceptée par le maire, l'Hôtel de la Métropole, œuvre de Jean Willerval, 89 mètres de haut qui signale comme un doigt dressé l'existence de ce quartier. Les autres bâtiments doivent s'insérer dans le tissu urbain existant et les études sont menées, en particulier pour les constructions situées sur la frange extérieure du quartier : cours d'Albret, Saint Bruno. Le Plan Local d'Urbanisme conserve cette limitation des hauteurs jusqu'en 2010, date à laquelle la hauteur constructible de l'îlot 10 sur le cours d'Albret sera revue et passera de 24 mètres à 43 mètres pour construire la cité municipale. Le PLU suivant, en 2016, rétablira la hauteur-limite d'origine des constructions. La révision simplifiée du PLU n'aura donc servi que les intérêts de la ville pour lui permettre de construire sa cité municipale. [L'îlot 10 qui a vécu la disparition de l'immeuble Croix du Mail pour permettre la construction de la cité municipale est alors rayé du quartier Mériadeck : le nouvel immeuble de bureaux de Paul Andreu ne fait pas partie du quartier délimité en 1955.](#)

Par contre sur les franges extérieures, Jean Willerval a accepté ce que Jean Royer avait qualifié de « dérogations nécessaires » : des immeubles comme la Trésorerie Générale n'offrent une vision de la croix que sur une face ; d'autres comme la Caisse d'Epargne ont une conception atypique pour le

quartier, autant dans leur architecture générale que dans les matériaux utilisés comme la pierre ocre de Dordogne, appelée parfois pierre du Brésil. Certains observateurs notent à la Caisse une évocation de forme en croix dans la superposition des formes arrondies et des plateaux.

Pour les immeubles les plus tardifs comme l'Hôtel de Région ou l'immeuble Gironde on a préféré des formes plus fonctionnelles et mieux adaptés aux impératifs économiques de la fin des années 80 et 90. Tous se situent en bordure du quartier, à la limite des rues ; ils sont à la fois ouverts sur la rue et « assis » à l'arrière sur la dalle, avec 2 entrées séparées comme la bibliothèque ou la patinoire. Mais ils respectent le velum et pour l'immeuble Gironde la taille de guêpe, l'horizontalité des lignes et une évocation de la croix grecque.

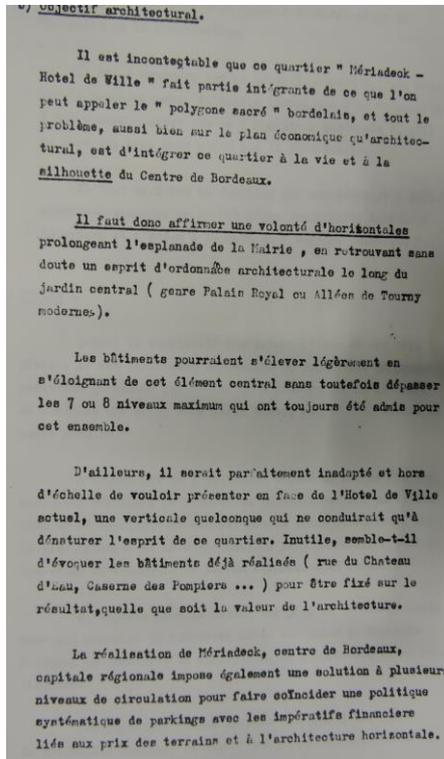
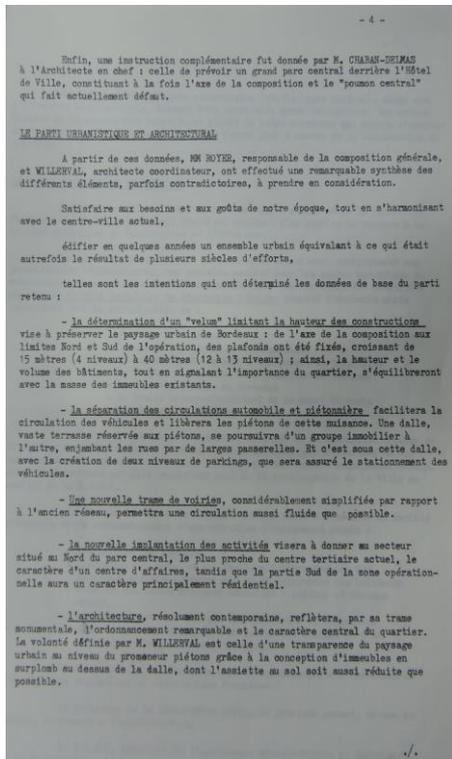


Le velum : Le Cardinal – Cristal – Allianz
Photo Sauvegarder Mériadeck



Caisse d'Epargne en 2015 – Photo Sauvegarder Mériadeck

Dès 1963, la notion de velum et la volonté de construire un quartier moderne mais discret dans le paysage architectural de Bordeaux sont clairement affichées. Le rapport du Centre Directionnel d'Aquitaine, issu des services de l'urbanisme et daté de 1963 décrit les objectifs du quartier et détaille l'objectif architectural.



Centre Directionnel d'Aquitaine rapport décembre 1962/63
Photo Sauvegarder Mériadeck

L'idée d'un velum est ancrée puisque le maire J. Chaban-Delmas ne veut pas que le quartier donne une impression de tours et demande que les bâtiments ne soient pas visibles depuis les quartiers anciens, en particulier depuis la place Pey-Berland. Le rapport de 1963 mentionne qu'« une construction haute, verticale et hors d'échelle en face de l'Hôtel de Ville ne pourrait que conduire à dénaturer le quartier » (ancien).

Dans le « Rapport d'Ensemble du Plan d'Urbanisme de détail du Quartier Mériadeck » (enregistré en préfecture le 5 juillet 1968), l'avis des membres des Commissions des Bâtiments de France, qui mentionnent ce velum et l'inscrivent dans leur rapport de 1966 (fiche 50 annexe 4), est cité et repris pour mentionner les obligations de limitation des hauteurs.

Le Plan Local d'Urbanisme de 2006 reprend ces limitations de hauteur qui interdisent toute construction ne respectant pas le velum.

2. Les zones urbaines multifonctionnelles

Zone urbaine de centralité

Article 10. Hauteur maximale des constructions
A. Constructions nouvelles et existantes

Zone UC

UCm

PLU

A. Constructions nouvelles et existantes

Les constructions doivent respecter une hauteur totale H_t .

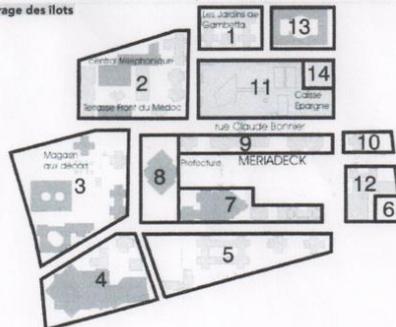
La hauteur H_t est mesurée à partir du **niveau** de l'entrée principale de la construction jusqu'au point le plus élevé de la façade (**l'acrotère**) et exprimée en cote N.G.F.

Hauteur H_t admissible par îlot (cf. plan ci-après) :

îlot n°	Hauteur maximum N.G.F.
1	54,50
2	52,50
3	42,00
4	41,00
5	48,50
6	25,10
7	79,50
8	40,80
9	41,00
10	33,50
11	30,00
12	28,50
13	45,00
14	49,00

Les travaux sur constructions existantes doivent respecter les règles de hauteur ci-dessus.

Plan de repérage des îlots



urban
aménagement de
37 novembre 2006

PLU approuvé par délibération du conseil CUB du 21 juillet 2006
Règlement : pièces écrites - Règles applicables à toutes les zones

CUB

PLU 2006.

Ces obligations architecturales seront balayées pour permettre la construction de la cité municipale par la Ville de Bordeaux: en 2010, la révision simplifiée du PLU révisé la hauteur de l'îlot 10 et la porte à 43,50 mètres.

La Croix du Mail, 33,50 mètres de haut, est rasée en 2012 et remplacée par un bâtiment de 39,50 mètres auxquels s'ajoutent environ 4 mètres d'installations techniques.



Le velum : Croix du Mail et Allianz – 2010 – Photo Sauvegarder Mériadeck

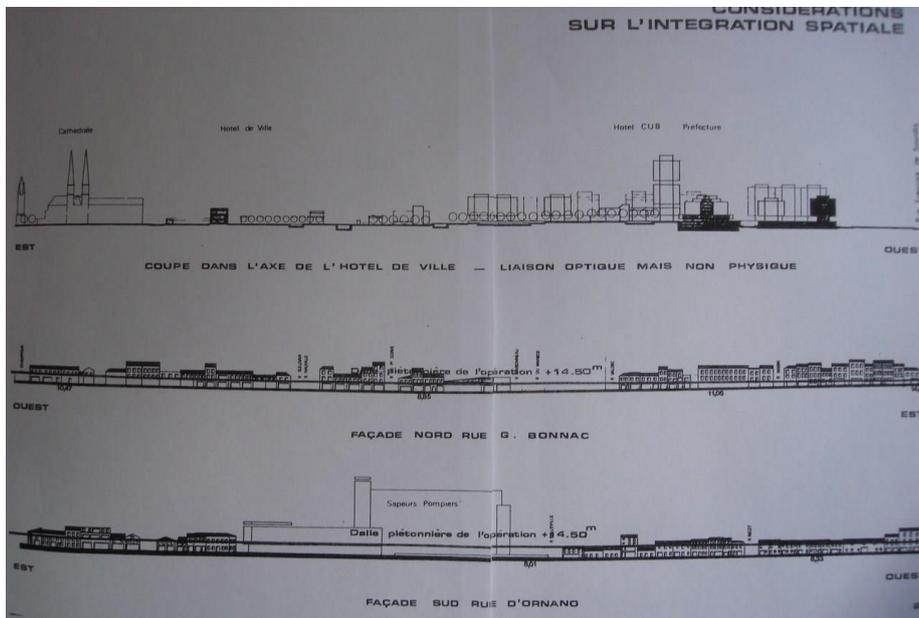


La Cité Municipale (Paul Andreu) 2014 : le velum et la zone-tampon ont disparu.
Photo Sauvegarder Mériadeck

L'alignement des constructions sur le parc central montre une élévation progressive des hauteurs de moins d'un mètre d'un bâtiment à l'autre : Caisse d'Epargne, 32,50 mètres, Croix du Mail (détruite) 33,50 mètres, Allianz, 40,05 mètres, Cristal 39 mètres et Le Cardinal 40 mètres.
Sur le cours d'Albret, la Société Bancaire, aujourd'hui Villa Rohan, ne dépasse pas 15,40 mètres



Velum et alignements : rue Jean Fleuret - Le Ponant – la Métropole – 2017
Photo Sauvegarder Mériadeck

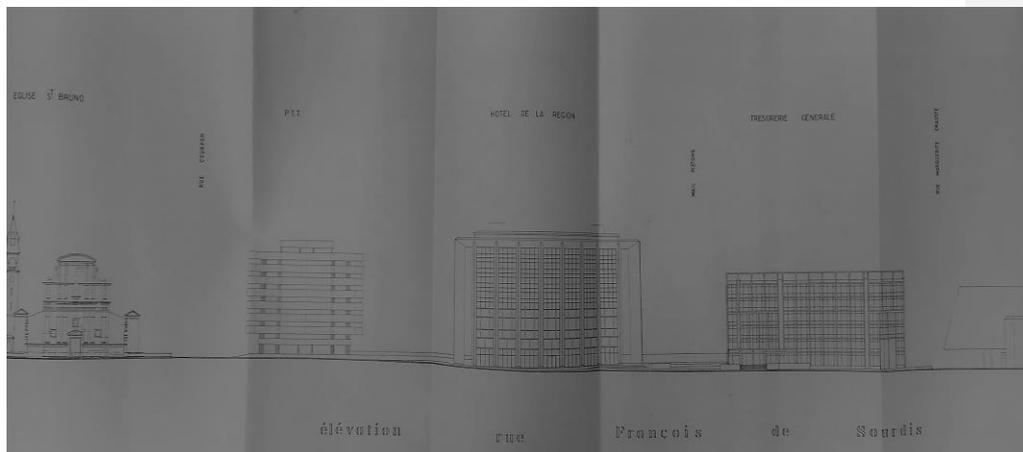


Intégrations spatiales : Plan Jean Willerval 1969
Photo Sauvegarder Mériadeck

Dans un document de 1969 baptisé « Considérations sur l'intégration spatiale », Jean Willerval fait le point sur l'intégration des bâtiments du quartier moderne par rapport à l'existant du quartier ancien.

Les lignes générales décrites dans le rapport du Centre Directionnel d'Aquitaine en 1963 sont reprises par la Commission Supérieure des Bâtiments de France qui, toujours dans son rapport de 1966 ([fiche 50 annexe 4](#)), demande une limitation des hauteurs et un retrait d'au moins 60 mètres des nouvelles constructions par rapport au cours d'Albret.

En 1984, pour la construction de l'Hôtel de Région, une étude d'insertion est également faite pour mesurer l'impact des nouvelles hauteurs et les limiter.



Plan d'étude des élévations et hauteurs pour l'Hôtel de Région 1984

Le même rapport du Centre Directionnel d'Aquitaine donne en 1963 des recommandations suivies au pied de la lettre par les architectes, ceux des Commissions des Bâtiments Historiques et ceux acteurs de la construction.

C'est pour cette raison que la Croix du Mail devra se situer en retrait de plus de 60 mètres du cours d'Albret, n'occuper que 820 m² au sol et ne pas dépasser 33,50 mètres (NGF) de hauteur. Dans le permis de construire, on trouve des échanges de correspondance avec Jean Willerval : il demande aux architectes de s'efforcer de rendre le bâtiment le plus discret possible, en pierre naturelle et érigé sur un socle de verdure qui vient prolonger le square André Lhote.

Le permis de construire accordé en 2010 par les services de l'urbanisme de la ville et avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France viendra balayer ces recommandations doublées d'obligations architecturales pour faire place à la cité municipale. C'est une des raisons qui a amené les services de l'urbanisme dans le PLU 2016 à retirer l'îlot 10 et la cité municipale du périmètre « quartier Mériadeck » délimité en 1955.

2010 : LE VELUM EST IGNORE PAR LA VILLE

En 2009, par une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, la ville de Bordeaux fait annuler la limitation de hauteur de construction sur l'îlot 10, le square André Lhote. Par la même révision, elle fait déclasser le square planté de 59 arbres et le rend constructible.

La zone-tampon végétalisée demandée par la Commission de 1966 joue son rôle de transition douce entre les architectures moderne et ancienne. Malheureusement cette discrétion et ce rôle voulus à l'origine ont été occultés, ignorés ou méprisés ; les services de l'urbanisme de 2010 qualifieront même la Croix du Mail « d'immeuble de piètre qualité urbanistique ». Le square devient une erreur architecturale car « un angle de rues doit être construit et ne pas présenter un espace vide ».

Le Comité Local Unesco Bordelais (C.L.U.B.) créé en 2007 pour présenter la candidature de la ville au classement Unesco est chargé de donner son avis sur les projets pouvant impacter le secteur classé.

Pour l'articulation que constitue le square Lhote, voici son avis (17 Janvier 2012) :

«la disparition d'un espace de verdure tel que le square André-Lhote n'a pas d'impact sur la valeur universelle et exceptionnelle du quartier Mériadeck, car il se présente davantage comme un espace résiduel dans l'articulation entre celui-ci et la ville ancienne ». Cet avis favorable au projet et plus politique que technique, sera retenu par le juge administratif pour rejeter le recours des associations opposées au permis de construire.

Enfin, le projet est présenté par Hugues Martin, maire remplaçant Alain Juppé pendant son exil au Canada en 2011, et par Paul Andreu, l'architecte, comme « un geste architectural fort qui fera la jonction entre deux quartiers qui ne se parlent pas ».

Tous les éléments nécessaires à la construction de la cité municipale sont désormais réunis. Elle est achevée en 2014, venant détruire l'équilibre esthétique voulu par la totalité des architectes de 1966, y compris ceux de la Commission Supérieure ; les 59 arbres du square André Lhote sont coupés et le nouvel immeuble occupera 2100 m2 au sol sur 43,50 mètres de haut. Il n'y a plus aucune articulation du quartier moderne avec le quartier ancien ; l'isolement de Mériadeck se trouve alors renforcé, d'autant que le nouveau bâtiment tourne ostensiblement le dos au quartier moderne et réserve toutes ses accès au quartier historique.



Hôtel de Poissac, Croix du Mail et square Lhote 2011

Photo Sauvegarder Mériadeck



La Croix du Mail et le square Lhote en 2011- Photo Sauvegarder Mériadeck



Square André Lhote 2012 : emplacement de la future cité – Photo Sauvegarder Mériadeck



Le square zone tampon a été rasé – Photo Sauvegarder Méridadeck



Hôtel de Poissac et cité municipale en 2017 – Photo Sauvegarder Mériadeck



La cité municipale en 2018 à la place du square – Photo Sauvegarder Mériadeck

L'Unesco a mandaté un bureau d'experts de l'ICOMOS en mai 2012 pour vérifier que les projets en cours sur le quartier ne sont pas contraires aux engagements prévus dans le classement ; les conclusions du rapport sont claires ([fiche 51 annexe 5](#)) : après avoir page 16 estimé que le projet « n'a pas pris en compte de façon adéquate l'importance du respect des valeurs patrimoniales du quartier Mériadeck fondées sur son authenticité et intégrité morphologique, conditions essentielles pour la permanence de la valeur exceptionnelle du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial... » [le rapport conclut](#) « la démolition de cet immeuble en croix... porterait atteinte à l'intégrité du quartier. »

La même année 2012, pendant les journées d'Agora, Francesco Bandarin, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial, est interrogé le 17 septembre sur les projets de la cité municipale et de la Croix du Palais. Le journaliste de Sud-Ouest lui rappelle que Monsieur Barbato, l'expert de l'ICOMOS, bureau d'études de l'UNESCO, a récemment appelé à un réexamen du projet .

Francesco Bandarin répond « En ce moment, on est en discussion. Nous allons étudier les évaluations de l'ICOMOS. Le projet pourrait créer une rupture de la morphologie urbaine : le dessin en croix, à la base du projet de Mériadeck est partiellement interrompu avec la destruction de l'immeuble Croix du Mail. Il faut réfléchir ensemble avec la mairie sur le projet. La question est ouverte. »

L'ICOMOS critique aussi l'ajout d'un nouveau langage architectural dans un lieu où Croix du Mail annonce justement le passage à un quartier neuf. Il ajoute enfin qu'il considère que cette croix « réalisa la connexion avec la ville historique ».

L'ICOMOS demande en conclusion le réexamen du projet.

Malgré cet avis très négatif, malgré l'avis très timide et manifestement peu enthousiaste du commissaire-enquêteur, la cité municipale, sera construite selon le permis déposé, venant s'imposer en lieu et place de l'articulation créée avec le square André Lhote, et isolant définitivement le quartier moderne de tout échange avec le quartier historique. [Dans le PLU 2016, elle est exclue du périmètre de 1955, délimitant le quartier.](#)

7. TAILLES DE GUEPE ET SURPLOMBES

Le quartier Mériadeck est un quartier de béton et de verre qu'il faut greffer dans un centre-ville de pierre d'architecture très classique. Il faut donc que le piéton qui s'y promène oublie cette architecture et ne ressente pas l'impression d'écrasement et de masse que peut procurer cette architecture moderne. Les urbanistes Jean Willerval et Paul Lagarde imposent alors aux constructeurs la taille de guêpe ; au pied des constructions, sur une hauteur d'environ 4,50 mètres, il est créé un rétrécissement qui permet de dégager radicalement les perspectives. Le piéton au pied des immeubles circule sous des voûtes et peut voir au loin les immeubles suivants. Cela complique les constructions puisque les étages supérieurs se trouvent alors en surplomb. Là encore, les architectes donnent libre cours à leur imagination et utilisent les techniques de constructions les plus modernes : les jardins de Gambetta voient les étages soutenus par des demi-arcades, alors que le même architecte dessine des arcades complètes pour Le Ponant.



Les Jardins de Gambetta en 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck



Le Ponant : arches soutenant les surplombs – Photo Sauvegarder Mériadeck



Le Ponant en 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck

L'immeuble [Les 3 ToursAllianz](#) (ex-AGF, [ex-Allianz](#)) offre un travail très particulier sur les surplombs soutenus par des câbles dissimulés et dont on ne voit que les attaches recouvertes de cabochons. La sous-face des surplombs a fait l'objet d'un travail sur le béton en forme de caissons.



Immeuble [Les 3 Tours](#) ([ex-Allianz](#) ([ex- AGF](#))) – Photo Sauvegarder Mériadeck



[Les 3 Tours Allianz](#) : caissons et cabochons – Photo Sauvegarder Méridadeck

a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 1,25 cm,
Première ligne : 1,25 cm

On retrouve cette technique de surplombs suspendus sur l'immeuble Solidarité (ex-DASS) dont les câbles sont apparents à l'extérieur et dissimulés dans des structures verticales à l'origine peintes en rouge et noir.

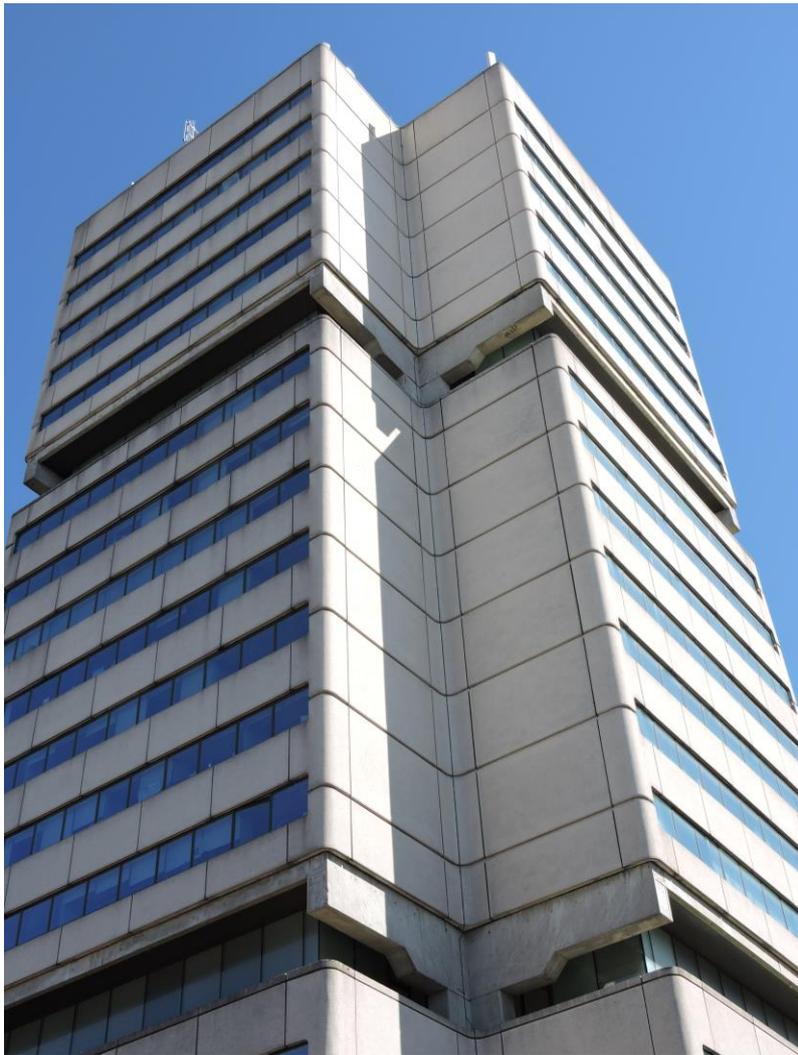


Solidarité Gironde - la DDASS à sa construction



Solidarité-Gironde (ex-DASS) – les surplombs suspendus – 2015
Photo Sauvegarder Mériadeck

La grande tour de la Métropole présente 3 tailles de guêpe, 1 en rez-de-dalle, et 2 autres réparties sur la hauteur de la tour pour alléger la construction.



Hôtel de Bordeaux Métropole : la grande tour de 89 m. 2015
Photo Sauvegarder Mériadeck

D'autres constructions, Odalys ou André Lhote par exemple, laissent voir les piliers qui soutiennent les étages en surplomb. Les piliers d'Odalys sont traités en colonnes habillées de carrelage blanc.



Odalys (ex-Citadines) - Photo Sauvegarder Mériadeck 2017



André Lhote - 2016 – double croix - Photo Sauvegarder Mériadeck

Ces surplombs sont également visibles sur les immeubles qui, même s'ils ne présentent pas de forme en croix, respectent l'impératif de la taille de guêpe : la Poste, la Caisse d'Epargne, la Tour de Sèze ([Rectorat-Télécoms](#)).

8. L'HORIZONTALITE DES LIGNES

Une autre caractéristique des constructions de Mériadeck est l'horizontalité des lignes ; les immeubles apparaissent comme des mille-feuilles dont les étages superposés se terminent par un toit plat. Les structures abritant les installations techniques sont suffisamment en retrait pour n'être pas visibles.



Les Jardins de Gambetta – 2015 – Photo Sauvegarder Mériadeck

Les couleurs participent à cette horizontalité très marquée sur les immeubles alignés de part et d'autre du parc central et augmentée par une alternance des couleurs marquant les étages : les parements des balcons en béton gratté clair ou peints en blanc (Le Centre) alternent avec les murs peints en marron foncé ; les vitrages réfléchissants sont eux aussi teintés.



Cristal et [les 3 ToursAllianz](#) en 2017 : horizontalité – Photo Sauvegarder Mériadeck



Hôtel Mercure - 2016 – horizontalité ou verticalité ?
Photo Sauvegarder Mériadeck



Tour de Sèze : verticalité et horizontalité assumées par l'architecte
Photo Sauvegarder Mériadeck



Mériadeck – photo Jacques Rouaux 2003

Quelques ensembles ont perdu cette horizontalité lors de travaux qui n'ont pas respecté la règle urbanistique d'origine ; c'est le cas du Ponant dont les couleurs brunes des balcons ont été remplacées par du gris clair. Le Cardinal a subi le même sort, les murs bruns des étages ont été repeints en beige clair.



Le Cardinal après travaux en 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck

La restructuration de la Croix du Palais par Alain Loisier en 2014 a supprimé la lisibilité de cette horizontalité. L'architecte a fait le choix d'un revêtement métallique dont deux côtés sont constitués de lamelles verticales (pare-soleil) en contradiction totale avec les exigences du règlement architectural du quartier. Ces « pare-soleil » viennent épaissir le bâtiment qui ne respecte plus l'équilibre architectural des bâtiments voisins.



Croix du Palais après la restructuration de 2014
Photo Sauvegarder Mériadeck

L'immeuble Gironde construit en 2004 a été couvert de pare-soleils horizontaux en rappel aux lignes générales des immeubles voisins.



Le Ponant et Le Gironde 2009 Photo Sauvegarder Mériadeck

Enfin, Jacques Rabinel pour les 2 immeubles des Télécoms a utilisé à la fois la verticalité et l'horizontalité : les 2 corps de bâtiments sont perpendiculaires formant la deuxième demi-croix qui vient compléter celle du Rectorat ; l'un présente des lignes horizontales de béton et de vitrages bleutés ; l'autre montre un travail très moderne sur le béton banché en lignes verticales, la verticalité inscrite dans le béton étant renforcée par les lignes bleutées des fenêtres. On peut se poser la question d'une volonté de l'architecte de créer, par une verticalité inattendue des lignes, le désordre dans l'ordre établi par J. Willerval.



Direction des Télécoms – Tour de Sèze en 2017
Photo Sauvegarder Mériadeck



Tour de Sèze 2017 : les 2 bâtiments en L.

Les architectes utilisent les matériaux modernes existants à la fois pour leurs qualités, leur facilité d'utilisation et leur esthétique. Pour les administrations qui ont besoin d'outils modernes, ils n'hésitent pas comme Jacques Rabinel ou Pierre Dufau à jouer avec ces nouveaux matériaux pour leurs constructions, le béton, l'aluminium ou les vitres réfléchissantes. Les noyaux regroupant les installations techniques au centre des bâtiments permettent d'offrir de larges plateaux libérés de toute circulation des flux dont l'aménagement est facilité. Les cloisons sont mobiles, pourvues de prises électriques et de câbles d'alimentation.

9. LES CONSTRUCTIONS.

Les architectes.

Architectes Urbanistes de la Rénovation du Quartier de l'Hôtel de Ville

Jean Royer, architecte urbaniste - Jean Willerval, architecte en chef – André Lagarde, architecte.

Autres architectes et intervenants pour les constructions

Edmond Lay, Louis Arretche, Francisque Perrier, Raymond Mothes, François Ambroselli, Pierre Dufau, Jacques Rabinel, Yves et Jacques Salier, Adrien Courtois, Pierre Lajus, François Brochet,

Victor Maldonado, Joël Gourvellec, Claude Bouey, André Gresy, Jean-Raphaël Hébrard, P. Claudel, Gérard Lechène, Claude-Henri Aubert, Jean De Giacinto, Alain Loisier, Patrick Fouquet, Michel Pétuaud-Létang, Jean-Philippe Brisou, Alain Triaud, Jean-Pierre Dagbert, M. Sargent, J.B. Lacrouts, P. Massicault, G. Cauly, Bernard Trinqué, Jacques Tournier, M. Guinot.

André Lagarde, Jean Royer et Jean Willerval signeront également certaines constructions.

Parmi les noms des architectes cités dans l'histoire de la construction du quartier, certains méritent d'être plus particulièrement mentionnés, qu'ils soient intervenus comme acteurs directs ou conseillers :

Jean Royer 1903-1981 : architecte urbaniste du quartier moderne de l'Hôtel de Ville.

Il applique à Mériadeck de nombreux principes établis dans la Charte d'Athènes dont la séparation des circulations, les jardins partagés.

Il a été urbaniste-conseil auprès du Ministère de la Reconstruction et a participé à la reconstruction de nombreuses villes sinistrées par la guerre.



J. Royer - R. Mothe le Nouveau Rectorat

Jean Willerval 1924-1996 : architecte en chef du quartier moderne de l'Hôtel de Ville.

Architecte des immeubles UAP, de l'escalier de la Tour 2000, des puits de lumière en carreaux de mosaïque bleue sur la terrasse Koenig pour les tennis enterrés, de la tour de Bordeaux Métropole. Il est l'élève de Louis Arretche. Il utilise pour Mériadeck les principes établis dans la Charte d'Athènes : les espaces de respiration, les hauteurs limitées, les formes en croix pour le droit à la lumière. Ses constructions en croix reprennent sans aucun doute les idées du projet de Le Corbusier (1887 - 1965) de 1922 pour sa « ville contemporaine de 3 millions d'habitants ».

Il est l'auteur du Forum de Lille, de la tour Athéna (AGF) à Paris, du musée d'art contemporain de Dunkerque, de la caserne des pompiers Masséna. Il reçoit le Grand Prix National d'Architecture en 1975.



J. Willerval - la Tour de Bordeaux Métropole - photo Sauvegarder Mériadeck

Claude Ferret 1907-1993 : sans participer à la construction, il a secondé Jean Royer et Raymond Mothes dans l'étude de certains projets comme le Nouveau Rectorat, en 1972. Il est réputé pour sa participation à la reconstruction de Royan et à la construction de la caserne des pompiers de la Benauge.

18 Decembre 72

JEAN ROYER
ARCHITECTE ET URBANISTE

Voici, mon cher-ami, ce que document
les rapports de volumes entre l'Hotel de
Basquiat et le futur rectorat.

Cette élévation complète le jeu de
photos que tu as dû recevoir.

Avec tous amitiés et à bientôt.

49, RUE VERCINGÉTORIX, PARIS 14^e - 566.49.07

Courrier de Jean Royer à Claude Ferret 1972 – Photo Sauvegarder Mériadeck

JEAN ROYER
ARCHITECTE ET URBANISTE
ANCIEN DIRECTEUR DES ÉTUDES À L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE



Paris, le 14 Décembre 1972

Monsieur Claude FERRET
Architecte D. P. L. G.
10, Place Pey-Berland
33 - BORDEAUX

Mon cher FERRET,

Ainsi donc, d'après ce que m'a dit MOTHE au téléphone, c'est bien toi qui es chargé de rapporter notre avant-projet de Rectorat devant la Commission de Contrôle des Opérations Immobilières de mercredi prochain.

Mais je suis confus d'avoir préparé un dossier incomplet. Je viens tout juste d'apprendre que le projet sera examiné du point de vue architectural et de son insertion dans le site.

Lorsque nous en étions, il y a deux ans, aux études préalables, nous avons fait toute une série d'essais de volumes, surtout en raison de la proximité obligée - du fait du terrain attribué à l'Académie de Bordeaux - de l'Hôtel de Basquiat.

Le parti auquel nous nous étions arrêtés a été matérialisé par une maquette qui montre bien les rapports de volumes entre les deux bâtiments. Tu en trouveras un jeu sous ce pli.

.../...

49, RUE VERCINGÉTORIX, PARIS-XIV^e - TÉL. : 566.49.07
~~7, RUE SCHUMBERGER, 93 MARNES-LA-COQUETTE - TÉL. : 936.09.30~~

.../...

Pour mercredi, nous allons tout de même mettre au net une élévation générale parallèle au Cours d'Albret montrant l'environnement du bâtiment, et je te la remettrai chez toi avant la séance.

À mercredi donc, mon cher FERRET ; crois à ma toujours bien vive et fidèle amitié.

P. S. - DURU n'est pas, me dit-on, au courant du programme qui m'avait été donné ; je lui écris et glisse dans mon enveloppe, pour ton information, un double de ma lettre.

Courrier de Jean Royer à Claude Ferret

Louis Arretche 1905-1991_ : il construit l'immeuble Les 3 Tours (ex-Allianz (ex-AGF)). En 1964, il est architecte-conseil auprès du Ministère de l'Équipement et enseigne à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris où il fera la connaissance de Jean Willerval. Il est reconnu comme un des meilleurs architectes de l'époque pour les quartiers modernes : Le Colombier à Rennes avec l'Eperon, la reconstruction de Saint-Malo, Le Pont Charles de Gaulle à Paris et 3 bâtiments de Bercy.



L. Arretche - les 3 Tours (ex-bureaux d'Allianz (ex-AGF)) en 2017 - Photo Sauvegarder Mériadeck

Pierre Dufau 1908-1985: il construit la Préfecture et dessine les abords directs du bâtiment. Il est le premier architecte français à imposer une architecture de bureaux que l'on retrouve dans la Préfecture de Bordeaux : étages identiques, cloisons modulables, clarté des locaux, parkings, utilisation du verre et de l'acier. La Préfecture de Bordeaux est considérée comme une de ses œuvres majeures. La salle des conseils appelée aussi La Corolle, est remarquable dans sa conception architecturale.

P. Dufau est considéré comme l'un des architectes les plus attentifs au confort des personnels qui vont occuper ses constructions et l'intérieur de la Préfecture offre des détails qui le prouvent : confort des salles de réunions, salons de repos, larges ouvertures, branchements électriques en quantité étonnante etc...



P. Dufau - la Préfecture en 2015 - photo Sauvegarder Mériadeck

Edmond Lay 1930-2019 : il construit la Caisse d'Epargne, inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 15 avril 2014.

Il reçoit au cours des quelques années qu'il passe aux Etats-Unis l'influence de Frank Lloyd Wright (1867-1959), mais également de Paolo Soleri, avec qui il travaille dans son atelier en Arizona, influence que l'on retrouve dans une autre de ses constructions en Aquitaine, l' IUFM de Talence. Il reçoit le Grand Prix National de l'Architecture en 1984.



Edmond Lay : la Caisse d'Epargne en 1981

D'autres architectes locaux, moins reconnus sur le plan national, interviennent sur le quartier. Chacun, tout en respectant le plan de détail de Jean Willerval, laissera libre-cours à son imagination pour créer le quartier dont Jean Royer et Jean Willerval avaient tracé les grands lignes, sans obliger les concepteurs des bâtiments à se plier à une règle trop stricte.

Pourtant certains bordelais, architectes ou historiens de l'art, trouvent dans cet ensemble une monotonie architecturale qu'ils dénigrent ; en réalité, le quartier, dans le respect de la ville historique, reprend l'ordre architectural traditionnel et crée ainsi une homogénéité souvent mal interprétée. En étudiant les constructions, il est facile de remarquer leur diversité, chaque architecte ayant été manifestement libre d'interpréter le thème imposé, croix, taille de guêpe, suivant son imagination. C'est la raison pour laquelle cet ensemble architectural bénéficie d'une homogénéité architecturale et de rythmes voulus dès sa conception, sans jamais engendrer la monotonie.

C'est aussi pour cette raison que l'ICOMOS a listé [en 2012 dans son rapport \(fiche 51 annexe 5\) en 2012](#) les valeurs architecturales à conserver dans ce quartier atypique.



Plan-relevé des constructions achevées en 1988 (en noir)

Les constructions tardives

Jean Royer, dans un rapport de 1967, indique d'ailleurs, que si les plans et le cahier des charges restent la référence nécessaire pour les constructeurs, des modifications peuvent intervenir et être acceptées. Les croix prennent des formes diverses : la conception des immeubles Ociane ou le Guyenne est très éloignée de celle des bâtiments de l'alignement sur le parc central et pourtant il s'agit toujours de croix ; la préfecture, qui semble être une croix, n'en est pas une mais c'est la superposition de deux cubes décalés qui crée l'illusion d'une croix ; la trésorerie générale ne présente une forme en croix que sur sa façade sud.

Dans la conception du Rectorat sur le cours d'Albret, certains [architectes](#) voient un L soit une demi-croix qui serait complétée par le L du central téléphonique de Jacques Rabinel. Pour la Caisse d'Epargne, E. Lay explique que la croix se dessine sur la façade dans les lignes architecturales arrondies et les plateaux de séparation.

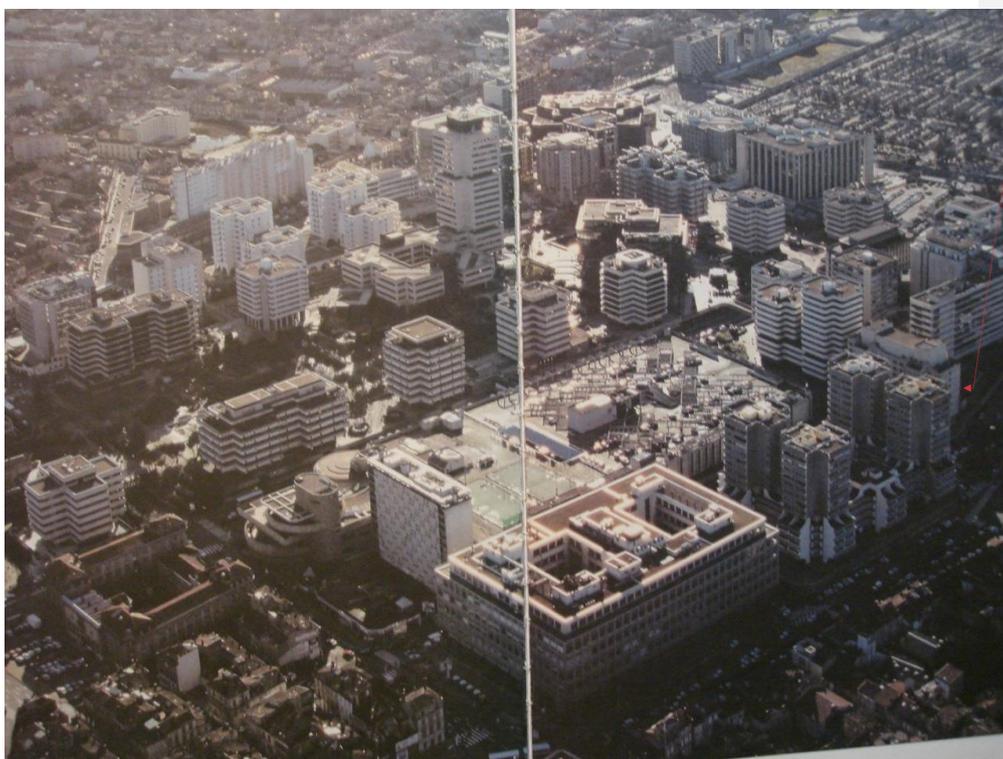


Horizon 2 en 2019 – Photo Sauvegarder Mériadeck

De 1959 à 1980, la majorité des immeubles prévus par le plan d'urbanisme sont construits. Ils répondent tous aux exigences établies dans le cahier des charges ; seule la Résidence Château d'Eau de 1959 restera le témoin d'une vision trop rigide du quartier. Même la Poste pourra être intégrée au quartier sur dalle et présente une taille de guêpe, ce qui vaudra à son architecte les félicitations du secrétaire général de la mairie Gilbert Leroi.

En 1979, certains bâtiments de l'alignement spectaculaire des croix sur le parc central sont encore à l'état de permis de construire : André Lhote (ex-GMF), Odalys (les Citadines) sur la partie sud du parc, [Les 3 Tours \(ex-Allianz \(ex-AGF\)\)](#), Tour Cristal et Le Cardinal, sur la partie nord). Croix du Mail, sur la frange est, a été achevée mais sur la frange ouest, il manque encore Croix du Palais et Croix des Fontaines.

Les constructions peuvent être classées en 2 catégories qui ne sont pas représentatives seulement des périodes de construction mais également de leur situation géographique dans le quartier : en premier, les immeubles situés sur la dalle et donc construits sur le socle central des zones de stationnement ; ensuite viennent ceux qui sont souvent atypiques et ne respectent pas en tous points le cahier des charges ; ils sont construits sur la frange extérieure et ont un lien direct avec la rue qui les borde ; ils sont donc « assis » sur la dalle à l'arrière.



Vue générale 1986

a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,75 cm

Après 1982, les considérations économiques et les nouvelles écoles d'architecture influencent fortement les constructions des immeubles qualifiés de « tardifs » : la densification des surfaces constructibles, la nécessité de construire à moindre coût, le besoin grandissant de bureaux viennent changer les règles architecturales. Ces nouvelles règles sont appliquées aux constructions nouvelles mais aussi aux restructurations comme celle de la Croix du Palais.

Pour ce dernier immeuble, le permis de construire déposé en 2011 par le Conseil Général sera revu suite à l'avis (sans prescription) de l'Architecte des Bâtiments de France : « les choix architecturaux proposés pour cette réhabilitation prennent une option de rupture avec le contexte architectural issu du plan guide établi par les architectes Royer et Willerval. En effet les démolitions partielles qui conduisent à une modification substantielle de la forme en croix adoptée pour la série d'immeubles longeant la rue Claude Bonnier, la suppression de la dalle et de la passerelle seront irréversibles. »

L'ABF conclut : « Une réflexion solide et argumentée débouchant sur une règle urbaine plus stricte, discutée et approuvée par l'UNESCO et intégrée par les différents acteurs locaux est par conséquent urgente pour ce quartier singulier. Il convient d'éviter désormais que chaque propriétaire public effectue ses propres concours d'architecture sans référence à une approche unitaire de ce quartier homogène qui perd progressivement tout son caractère ».

Le permis de construire est alors accordé sous les réserves suivantes : « la démolition de la passerelle qui surplombe la rue du Corps Franc-Pommiès n'est pas autorisée ».

La mairie a été avertie par l'UNESCO du dossier envoyé par l'association Sauvegarder Mériadeck en septembre 2011 ainsi que de la demande de l'ICOMOS d'organiser les journées de réflexion sur les valeurs architecturales du quartier. Ces journées de Mai 2012 donneront lieu à la publication d'un rapport de l'ICOMOS ([fiche 51 annexe 5](#)) qui dresse la liste des valeurs architecturales à protéger et dont le non-respect devient une menace pour le classement de la ville au patrimoine mondial.



Croix du Palais en 2011 – Photo Sauvegarder Mériadeck



Croix du Palais en 2017 – Photo Sauvegarder Mériadeck

Quelles que soient ses qualités architecturales, le bâtiment Croix du Palais est devenu imposant, certains le qualifient de prétentieux ; il ne s'intègre plus dans le tissu architectural de Mériadeck. Les lignes horizontales ont été remplacées par des pare-soleils verticaux sur 2 côtés ; la forme en croix cherche à être évoquée dans les comblements décalés des branches de la croix d'origine, comblements servant à gagner de la place. Les promesses de végétalisation des terrasses d'angle n'ont pas été respectées. Enfin, le velum n'est pas respecté.

Les bâtiments construits sur la frange extérieure.

Ils ont une ouverture de plain-pied sur la rue François de Sourdis, le cours du Maréchal Juin ou la rue du Château d'Eau avec une entrée directe mais ils sont assis à l'arrière sur la dalle avec une deuxième entrée piétonne. La forme en croix ou la taille de guêpe peuvent parfois n'être que suggérées ou même inexistantes. Ces bâtiments se caractérisent par une recherche architecturale différente mais leur qualité reste de haut niveau. Certains de ces immeubles situés sur la frange extérieure du quartier présentent souvent une architecture très travaillée et remarquable (Caisse d'Epargne, Bibliothèque ou Patinoire).

En 1972 le nouveau rectorat se situe à l'extérieur de la dalle, sur le cours d'Albret : il est en béton blanc mais prend la forme d'un L que certains considèrent comme une demi-croix.

En même temps Jacques Rabinel construit l'immeuble des télécoms sur la rue Georges Bonnac, une demi-croix également, qui semble vouloir s'emboîter dans le Rectorat pour former une croix complète; son rapport à la rue ne sera pas traité, faute de volonté et de moyens de la part de la CUB. Les abords sur la rue George Bonnac restent inachevés et verront l'apparition de constructions anarchiques sans lien architectural avec les bâtiments. Au final, le grand accès prévu pour relier cette partie de la dalle au quartier ancien ne sera jamais réalisé ; on trouve dans les archives de la Métropole le dessin du grand escalier prévu pour desservir l'îlot des Jardins de Gambetta, comparable à la réalisation effectuée sur le cours du Maréchal Juin pour desservir Le Ponant ; l'isolement de cette partie du quartier s'explique par cette absence de lien.

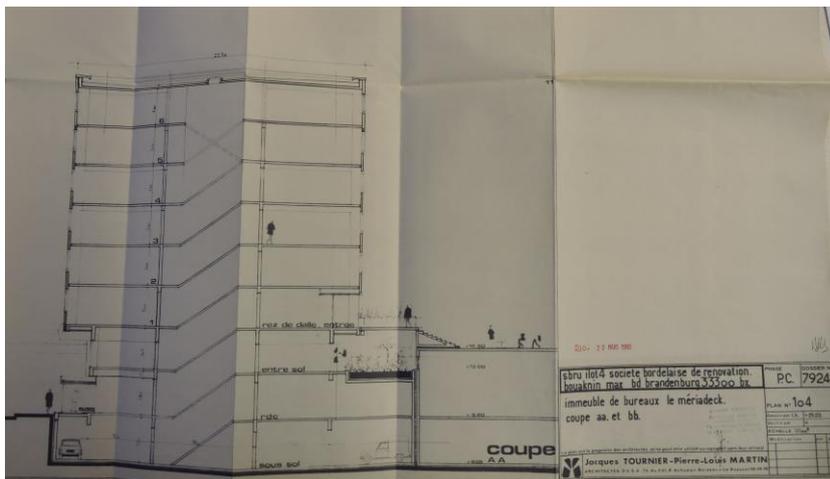
En 1979 la patinoire est construite : la taille de guêpe et un ensemble de toitures en étoile évoquent les obligations du cahier des charges. L'accès sur rue est direct et de plain-pied ; à l'arrière le premier étage est ouvert sur la dalle, offrant ainsi la possibilité d'une deuxième entrée par les jardins. Cet accès n'est actuellement pas ouvert pour cause de plan vigipirate.

En 1984 la bibliothèque est prévue avec 2 accès : un accès direct de plain-pied par la rue où son rez-de-chaussée présente une première entrée et, à l'arrière, une entrée sur la dalle permettant d'y accéder par les jardins. L'entrée principale sur la rue est très en retrait et pourvue d'un auvent évoquant les tailles de guêpe. A l'arrière, le bâtiment présente des parties décalées évoquant les surplombs des autres immeubles qui l'entourent.

En 1980 la Caisse d'Epargne est considéré comme le bâtiment le plus spectaculaire par sa forme en plateaux superposés dont certains sont arrondis. Le renom de l'architecte E. Lay a certainement aidé J. Willerval à accepter le projet. Il s'agit encore d'un immeuble de frange qui s'ouvre sur la dalle à l'arrière.

Ces immeubles situés sur la frange extérieure soit de plain-pied, soit à une hauteur très faible sur la rue, au plus près de la rue François de Sourdis s'ouvrent au niveau rue mais sont « assis » sur la dalle avec une entrée à l'arrière. Les constructeurs et architectes ont adapté leurs constructions à la configuration naturelle du terrain. C'est le cas de l'immeuble Le Gironde, de la Trésorerie, de l'Hôtel de Région et de la Caisse d'Epargne.

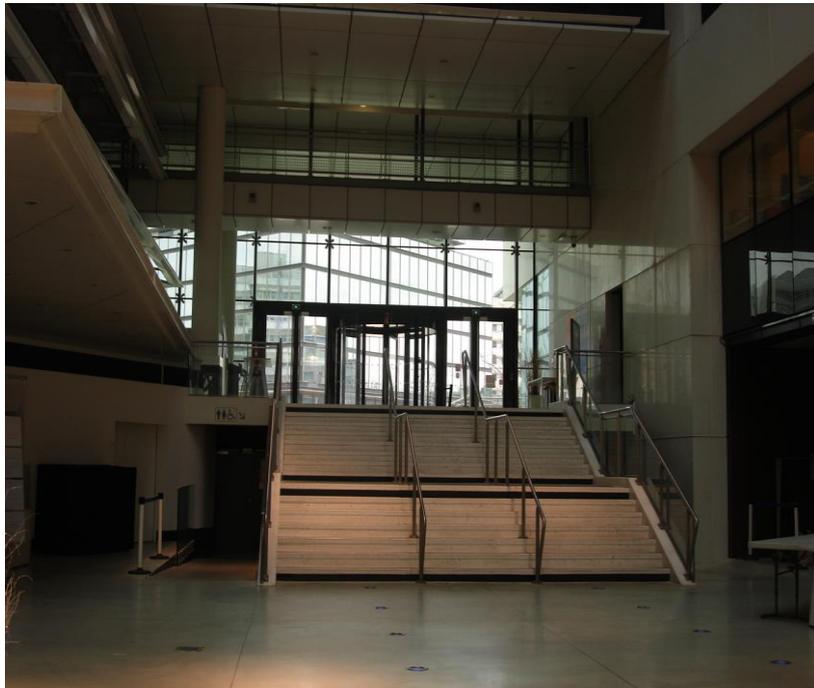
C'est depuis l'intérieur de ces bâtiments que l'on peut se rendre compte de ces conceptions, des escaliers intérieurs souvent monumentaux (hôtel de Région, la Tour Aquitaine ou le Gironde) témoignant de la différence de niveaux entre la partie sur rue et la partie sur dalle.



Tour Aquitaine (ex-Mériadeck) et ses 2 entrées



Le Gironde – 2012 – Photo Sauvegarder Mériadeck



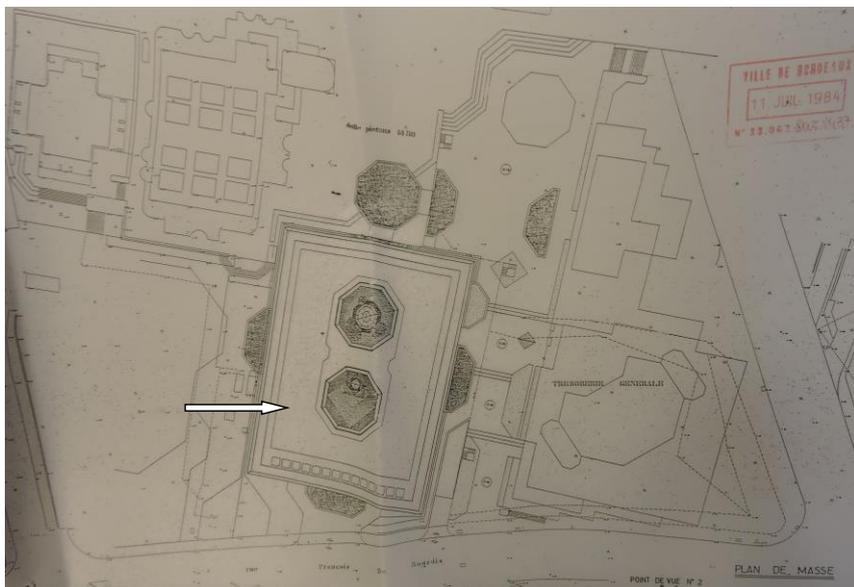
Le Gironde : escalier intérieur reliant les entrées rue et dalle – 2016
Photo Sauvegarder Mériadeck



La bibliothèque et la Patinoire : accès sur dalle
Photo Sauvegarder Mériadeck



Immeubles « assis » sur la dalle : le Cristal et la Trésorerie 2019



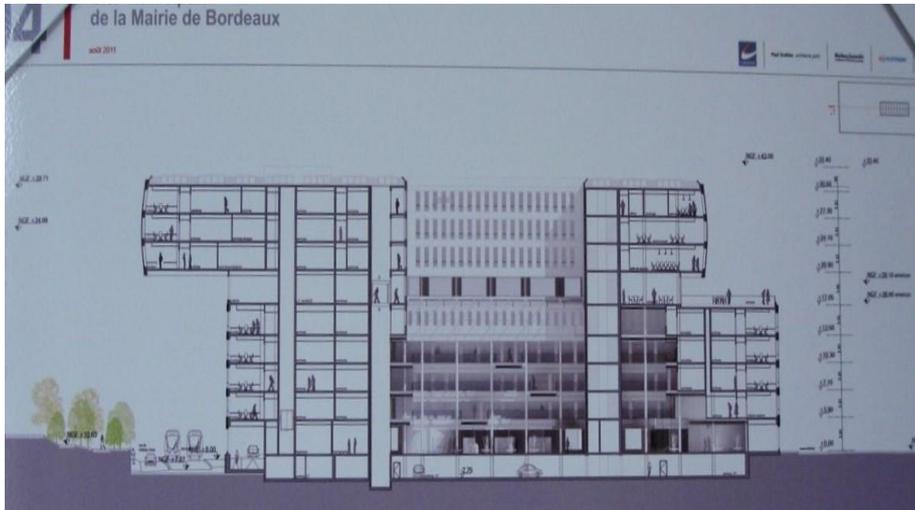
L'Hôtel de Région Plan de masse 1984

Les derniers immeubles construits ou restructurés s'inscrivent à la fois dans le mouvement architectural des années 1980/90, et dans une obligation affichée de fonctionnalité : ils présentent une nouvelle conception de l'architecture de bureau, avec la nécessité de rentabiliser les mètres carrés ; de moins en moins de place est laissée à la fantaisie : c'est le cas de l'Hôtel de Région, de l'extension de l'immeuble UAP (Gironde) et de Laure Gatet.

Les matériaux utilisés ne reprennent pas ceux préconisés dans le règlement d'urbanisme, le velum n'est pas respecté et les restructurations des coques tendent à en faire des immeubles imposants et disproportionnés dans leur contexte géographique.

Le bâtiment le plus représentatif de cette architecture orientée exclusivement vers la fonctionnalité et les moindres coûts de construction est la Cité Municipale : 21 000 mètres carrés de bureaux sur 2060 mètres carrés au sol et sur 9 niveaux ; la seule solution a été un parallépipède gigantesque posé légèrement décalé sur une base occupant la totalité du terrain, l'ensemble évoquant une boîte à chaussures dont le couvercle serait décalé vers l'arrière. A la demande du maire Alain Juppé, elle a été exclue d'ailleurs depuis 2016 du périmètre du quartier Mériadeck dans le dernier Plan Local d'Urbanisme (2016) ;

Les matériaux extérieurs pour la partie basse et la partie haute n'ont la qualité annoncée dans le permis de construire : la pierre naturelle est remplacée pour le socle par des plaques de pierre reconstituée et le revêtement prévu pour « refléter le ciel » est un ensemble de plaques métalliques grises ; le hall cathédrale à l'intérieur offre au public un accueil déshumanisé et ne présente aucune finition esthétique.



La cité municipale : plan des étages – 2012



La cité municipale cours d'Albret 2018 – Photo Sauvegarder Mériadeck



[Les 3 ToursAllianz](#) et la cité municipale 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck



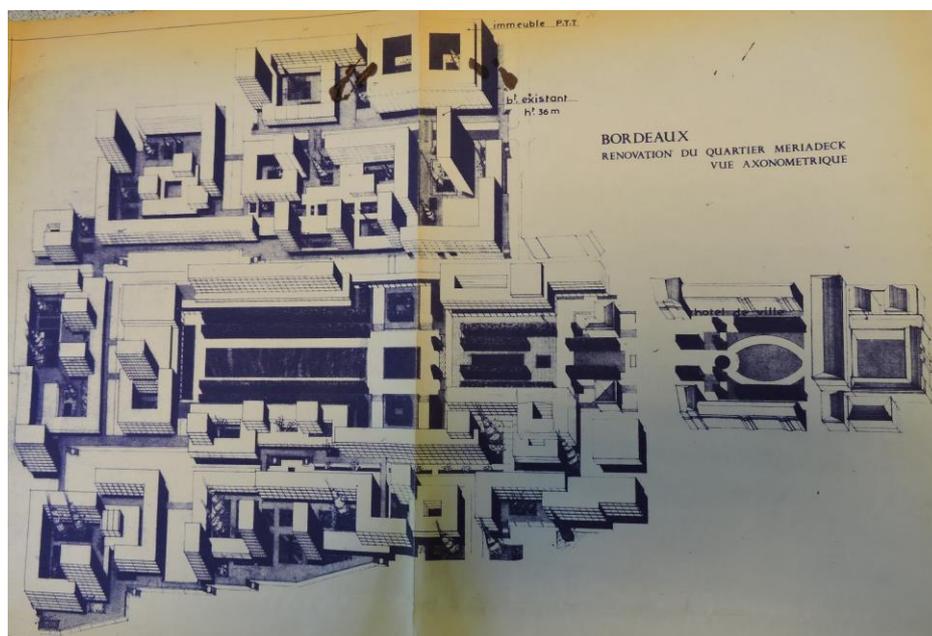
9. LE PARC CENTRAL ET LES ESPACES DE RESPIRATION

Dès 1966, l'aménagement du parc central est prévu dans les plans du quartier. Les architectes urbanistes imaginent le parc largement ouvert sur les jardins du Palais Rohan par un mail vert qui traverse le cours d'Albret.

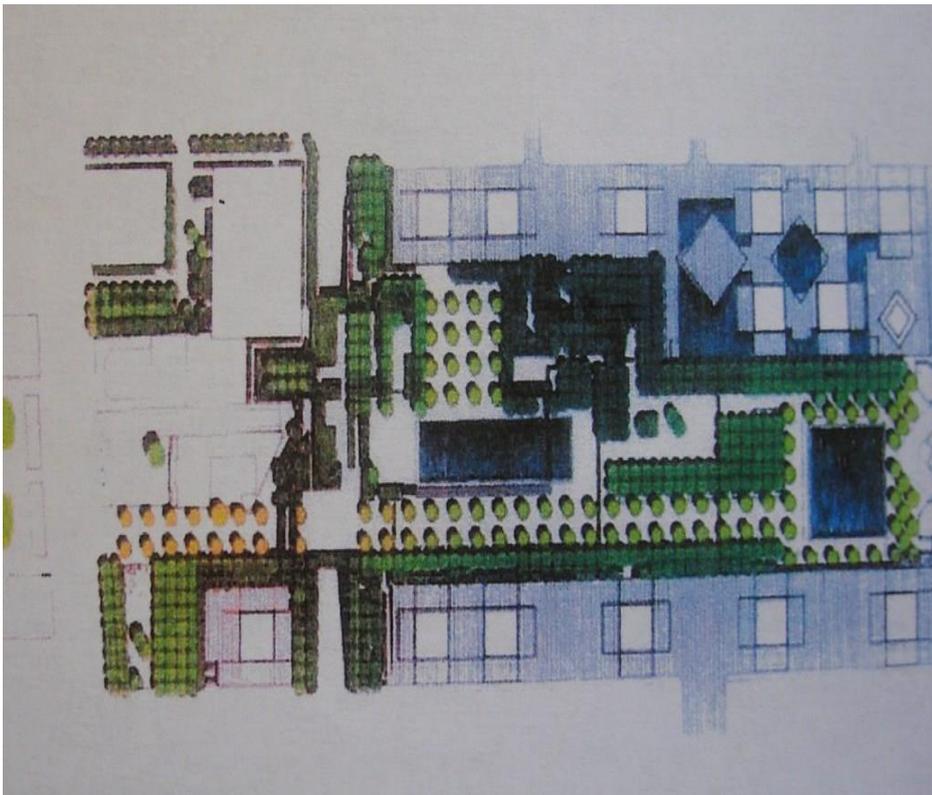
Deux difficultés majeures apparaissent : les hôtels particuliers XVIII^e et la circulation du cours d'Albret. Pour traverser le cours d'Albret, Jacques Sgard, architecte paysagiste imagine en 1973 un tunnel qui permettrait aux voitures de passer sous le cours sur environ 100 mètres devant les jardins du Palais Rohan.

Pour créer l'ouverture entre les Hôtels Poissac et Basquiat, Jean Willerval demande l'autorisation d'amputer une partie du jardin de l'hôtel de Basquiat sur sa longueur sur la rue Pierlot. Cette demande est refusée par la Commission de 1966, comme le montre le rapport Trouvelot ([fiche 50 annexe 4](#)), mais la commission suggère le déplacement de l'hôtel de Poissac à l'angle du cours d'Albret, environ 80 mètres plus au Nord.

Aucune des propositions n'est retenue, faute de moyens financiers.



Plan Jean Royer 1964 : organisation du parc dans l'axe du Palais Rohan.



Plan Jacques Sgard pour l'esplanade, 1973



projet J. Sgard 1973

Le passage souterrain pour la circulation automobile ne sera pas réalisé, la grande ouverture entre les deux quartiers, ancien et moderne, ne verra pas le jour : le quartier ne sera jamais relié au centre-ville ; le projet de grande allée entre le Palais Rohan et le parc de Mériadeck ne pourra pas aboutir par manque de moyens financiers. Jusqu'en 2012, le square André Lhôte dessiné par Jacques Sgard, long de 65 mètres sur le cours d'Albret et de 40 mètres sur la rue Claude Bonnier, entièrement végétalisé, sera la seule porte d'entrée sur le parc central et servira de zone-tampon et transition douce depuis les quartiers historiques ; il est planté de 59 arbres organisés en un carré central de 8 magnolias entourés de marronniers roses dont une dizaine en alignement bordent le cours d'Albret.

Avec la disparition du square André Lhôte et la construction, à sa place, de la Cité Municipale en 2014, l'enfermement du quartier sera accru. L'accès est alors encore réduit et ramené à une allée de 20 m de large sur le cours d'Albret, le reste du square étant totalement construit.

Espaces de respiration et transitions douces.

Pour les architectes urbanistes J.Royer et J.Willerval et pour la Commission Supérieure des Bâtiments de France, il s'agit d'aménager l'espace à la fois comme préconisé dans la Charte d'Athènes et également dans l'intérêt des familles qui habiteront le quartier ou dans celui des personnes qui viennent y travailler.

Pour créer les espaces de respiration indispensables au projet final, Jean Willerval instaure la Règle des 30 dès 1969 : c'est une règle architecturale qui détermine la taille des croix (30 m sur 30 ou pour les double-croix 30 m sur 60), les espacements entre les bâtiments (minimum 30 m) et même la largeur des rues, 30 m. La rue Georges Bonnac mesure aujourd'hui plus de 60 mètres de large car l'accès à la dalle par un grand escalier et des demi-terrasses ~~n'a pas été~~ sera pas réalisé.

Toutes les zones en contact direct avec des bâtiments anciens et en particulier le cours d'Albret font l'objet d'une étude précise : un square doit servir de transition douce entre l'architecture moderne et l'architecture ancienne ; c'est le cas des 2 squares qui sont créés à la construction pour éviter la confrontation des styles, le square Saint-John Perse et le square André Lhote. La destruction d'un square comme André Lhote traduit le refus par les urbanistes des années 2000 de comprendre comment les architectes Royer et Willerval avec les membres des Commissions avaient pensé et résolu le problème de l'insertion du quartier dans le tissu ancien. Pour comprendre leurs motivations, il aurait fallu que les services de l'urbanisme fassent l'effort d'étudier et d'accepter les démarches de la construction du quartier pour avoir une vision globale de son architecture et intégrer les raisons de certaines décisions. Pourtant la construction de Mériadeck est dès son origine considérée par les urbanistes ~~tr~~mes comme une composition architecturale et paysagère dont l'homogénéité ne peut pas être modifiée.

La destruction en 2012 du square André Lhote pour faire place à la cité municipale est une atteinte irréversible au rythme et à l'équilibre de la frange des constructions du quartier moderne sur le cours d'Albret, imposant l'acceptation du nouveau bâtiment dans une trame qui n'avait pas été préparée à l'accueillir.



Square André Lhote cours d'Albret : la zone de transition douce – 2011
Photo Sauvegarder Mériadeck

De plus, le rêve des grandes ouvertures entre les deux quartiers est définitivement brisé et Mériadeck est de nouveau isolé du quartier ancien. Le nouveau bâtiment signé Paul Andreu et qualifié par Hugues Martin (premier adjoint au maire en 2012) de « geste architectural fort qui reliera deux quartiers qui ne se parlent pas » est devenu une nouvelle muraille qui masque toutes les entrées depuis le centre ancien ; la Ville, qui ne s'était jamais investie dans le quartier et n'avait pas cherché à s'y installer à la construction, décide en 2010 d'y construire sa cité municipale ; pour y parvenir, elle fait raser un bâtiment charnière et un square pour édifier un bâtiment qui tourne ostensiblement le dos au quartier voulu par le maire précédent.



Les premiers escaliers et le plan général - Sud-Ouest 1977

L'Architecte des Bbâtiments de France se rend compte de l'erreur architecturale que sera la cité municipale et avoue son impuissance face à l'administration dans un mail adressé à l'Association Sauvegarder Mériadeck.

François Gondran <fgondran@gmail.com>
À: Didier Michelet <dmfmichelet@gmail.com>

22 mars 2011 22:13

Bonsoir,

Votre courriel m'a beaucoup amusé, car le chef de STAP urbaniste impossible à joindre, c'est moi ! L'architecte des bâtiments de France existe depuis 1946, il a succédé à l'architecte départemental des monuments historiques en conservant une grande partie de ses missions. En 1979, après le rattachement de l'architecture au ministère de l'environnement, ont été créés les Services départementaux de l'architecture (SDA), puis en 1996 lors du retour de l'architecture au ministère de la Culture, les SDA sont devenus SDAP service départemental de l'architecture et du patrimoine et en 2010 avec la réforme de l'état, les SDAP ont été fusionnés avec les DRAC, directions régionales des affaires culturelles et renommés STAP, (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine) ou unités territoriales des DRAC, dans les départements, ce qui n'a pas changé grand chose sauf dans les chefs lieux de région comme à Bordeaux où mon service a déménagé dans les bureaux de la DRAC et où j'ai une mission de coordination de mes collègues des autres départements et un suivi particulier de certaines questions d'architecture qui concerne la région. D'ici quelques semaines un site internet de la DRAC sera disponible qui vous permettra de voir, l'organigramme, le trombinoscope et de nombreuses questions pratiques.

En attendant, pour revenir à Mériadeck et à la Croix du Mail, je crois que vous êtes un peu en manque de connaissances juridiques sur notre sujet: Les choses se concentrent sur l'avis de l'architecte des bâtiments de France (et c'est moi!) et de son positionnement par rapport à sa hiérarchie, à savoir le directeur régional des affaires culturelles, le préfet de région, le ministre de la Culture, assisté de sa direction générale des patrimoines et d'une inspection générale.

Le problème, c'est le poids politique du maire de Bordeaux et son aura exceptionnelle, qui conduit ses services municipaux à entreprendre en position dominante. En clair il est plus facile pour un architecte des bâtiments de France de refuser son visa à un quidam qu'à une administration avec laquelle il travaille tous les jours et qui a l'aval a priori de sa hiérarchie!

Il existe un autre contre-pouvoir, l'UNESCO, qui agit toutefois dans un registre différent qui n'est pas un droit supra national ni le droit français, mais une convention internationale, qui permet à l'UNESCO de demander des comptes aux états au sujet de leurs sites classés au patrimoine mondial. Reste à intéresser l'UNESCO à ce sujet et montrer en quoi, par exemple la démolition de l'immeuble de la Croix du Mail et la construction d'un nouveau bâtiment peut être contraire au classement de Bordeaux.

Dans l'état actuel du dossier je vous suggère de concentrer votre réflexion sur ces thèmes d'urbanisme vu avec vos yeux d'habitant du quartier de bordelais et d'honnête homme soucieux de patrimoine car ce sont là les arguments les plus audibles.

Je me tiens à votre disposition pour poursuivre cette discussion et vous souhaite une bonne soirée,

Bien à vous,

Mail de l'ABF 2011

L'architecte Paul Andreu l'a d'ailleurs bien ressenti et a jugé nécessaire de s'en expliquer dans un texte qui accompagne la maquette de présentation en Octobre 2012. Il parle même d'« épreuve » pour qualifier son travail de création. Le résultat continue d'être très critiqué, même s'il répond aux exigences fonctionnelles des occupants, seule préoccupation en fait de la ville.

C'est un parti difficile que celui de vouloir réunir deux espaces contradictoires en respectant également l'un et l'autre, et de chercher pour la ville, à cet endroit de conflit entre des époques qui se sont ignorées, une cohérence nouvelle. Plus qu'aucun autre c'est un parti qui ouvre à la discussion, au débat. Et donc au changement.

Entre l'obstination à soi et la complaisance aux autres, il faut trouver la voie juste, chercher, errer même si on ne peut l'éviter, avec comme seul but de servir le projet. Le nôtre était clair, il a régressé, nous l'avons repris. Repris à bras le corps, comme on reprend ce qu'on aime.

Avons-nous réussi ?

Sans doute plusieurs de nos interlocuteurs trouveront-ils que le projet incorpore des idées qu'ils ont émises, qu'il s'en nourrit. Peut-être penseront-ils avec nous que, grâce à elles, notre projet a retrouvé son origine, s'est dépouillé sans s'appauvrir et que de l'épreuve, car c'en était une, sort une proposition architecturale qui est aussi, et peut-être avant tout, urbaine.

Le volume bas de bureaux respecte la hauteur et de la ville ancienne et en reprend le matériau. Par ses fenêtres hautes, il évoque la modénature des façades qui l'entourent. Le volume haut, décalé, flottant, reprend les mêmes fenêtres mais il est blanc et lisse. Avec son porte-à-faux, il court à la rencontre de Mériadeck, dont il présage peut-être une réhabilitation, il salue le bâtiment de la Caisse d'épargne. Les façades vitrées du rez-de-chaussée accueilleront le public, l'informeront. Celles du restaurant, entre les volumes de bureaux, donneront la vue sur la ville à ceux qui travaillent pour elle.

On choisira à loisir de voir dans l'étagement des volumes une reprise de l'étagement classique ou un pur souci de modernisme. L'important est que le bâtiment soit né de la fonction qu'il respecte rigoureusement, et du lieu qu'il rassemble à nouveau.



Texte de Paul Andreu accompagnant la maquette de la Cité Municipale 2012

4.	Règlement : pièces écrites	plu. B1
7.	Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L123-1-5 7°	B2
	Les éléments ou ensembles bâtis	B3
		B4
		B5
B9 - Les ensembles bâtis		
		B6
		B7
		B8
		B9
N°	B9029	
Commune	Bordeaux	
Nom	Mérideck	
Dénomination	Quartier mixte (administration, habitat, commerces, espaces verts)	
Adresse	rue d'Ornano / rue Georges Bonnac	
Planche(s)	34	
Intérêt	Historique et culturel Le quartier Mérideck fait pleinement partie du paysage bordelais. Il constitue l'un des seuls témoignages de l'urbanisme moderne du XX ^e siècle à Bordeaux qui a de surcroît conservé à l'échelle d'un quartier sa composition originelle. L'esplanade du quartier Mérideck est plantée et conçue par le paysagiste J. Sgard en 1973. Inclus dans le site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, le quartier Mérideck doit poursuivre son évolution tout en préservant sa singularité à l'échelle de l'agglomération bordelaise.	
Prescriptions spécifiques	<p>1.2/ Sur les parvis et terrasses Le parti de requalification/aménagement peut être admis ou imposé en fonction : de la fréquentation des lieux, de l'état de conservation des aménagements existants et des nécessités de fonctionnement et respect des normes réglementaires en vigueur (accessibilité...).</p> <p>2/ Mettre les bâtiments en valeur :</p> <p>Tout projet doit s'astreindre à respecter l'esprit initial de la construction. Dans le cas de réhabilitation ou de restauration complète de la construction, la silhouette des volumes en croix, de même que le registre horizontal doivent être préservés.</p> <p>Toutefois, afin de ne pas obérer la capacité d'accueil du quartier et les adaptations parfois nécessaires de ces constructions, des évolutions pourront être autorisées.</p> <p>Les projets à venir sur Mérideck doit favoriser un renouvellement complet des rez-de-rue permettant de retrouver une ambiance de rue en rendant notamment plus lisibles et immédiats les accès aux différents bâtiments.</p>	

PLU 2016 – fiche B 9029

La cité municipale n'aura pas le succès architectural escompté et n'a toujours pas trouvé sa place dans le cœur des Bordelais, ni sans doute dans celui du maire Alain Juppé qui ne l'a jamais citée dans sa liste des grandes réalisations de ses mandats ; elle ne correspond d'ailleurs même pas au projet initial puisque, pour des raisons évidentes de coût, la pierre des parements de la partie basse n'est qu'une imitation ordinaire et la façade haute qui devait être « verrée, blanche et lisse, miroir de la lumière naturelle qui devait donner au bâtiment l'impression de flotter », est une suite de panneaux d'aluminium gris qui ajoutent à la lourdeur du bâtiment.

Lorsqu'en 2016 lede la révision du PLU est revu, et qui retrace les limites du quartier moderne, la Cité municipale est exclue et l'îlot Bonnac est intégré. Les autres délimitations (cours Maréchal Juin, cours d'Albret et rue François de Sourdis) restent inchangées.

La disparition du square André Lhote ne laisse plus que l'allée des pins comme « zone-tampon » entre les architectures : la disproportion entre le bâtiment moderne et les bâtiments environnants crée le sentiment d'écrasement que voulaient absolument éviter les architectes de 1966. En effet le rapport de la Commission expliquait qu'il ne doit en aucune façon être construit en face de l'Hôtel de Rohan « un bâtiment trop haut ni trop imposant ». Le texte de Paul Andreu, l'architecte de la cité municipale, est la preuve de cette erreur architecturale.



Cité municipale et Galerie des Beaux-Arts - place du Colonel Raynald – 2015
Photo Sauvegarder Mériadeck

Les aménagements techniques ou de confort.

Les espaces de respiration sont constitués d'espaces non construits et déterminés par la règle des 30 mètres, distance qui dojevait séparer les différentes constructions. Ils sont équipés de jardinières de forme arrondie reprenant les arrondis des bâtiments et du garde-corps ; on y trouve également les structures extérieures des installations techniques situées en sous-sol comme les bouches d'aération des parkings ou les puits de jour des installations sportives ou les départs des escaliers conduisant à la rue.



Fontaines et bancs – Tour de Sèze – Photo Sauvegarder Mériadeck

Ces D'autres structures, dômes en plexi orangé ou beige surmontant des murets en béton banché ou en briquettes, signalent les passages entre la dalle et la rue. Les dômes translucides légèrement teintés soit en orange soit en marron sont de véritables « visuels » que le piéton pouvait repérer pour se situer dans un espace qui ne comprend ni nom de rue ni nom de place. La plupart ont malheureusement disparu, par manque d'entretien ou pour simplifier la maintenance du quartier et limiter les dépenses.



Le patio de la préfecture : Pierre Dufau 1978
Photo Sauvegarder Mériadeck



Préfecture : aménagement des espaces par Pierre Dufau
Photo Sauvegarder Mériadeck

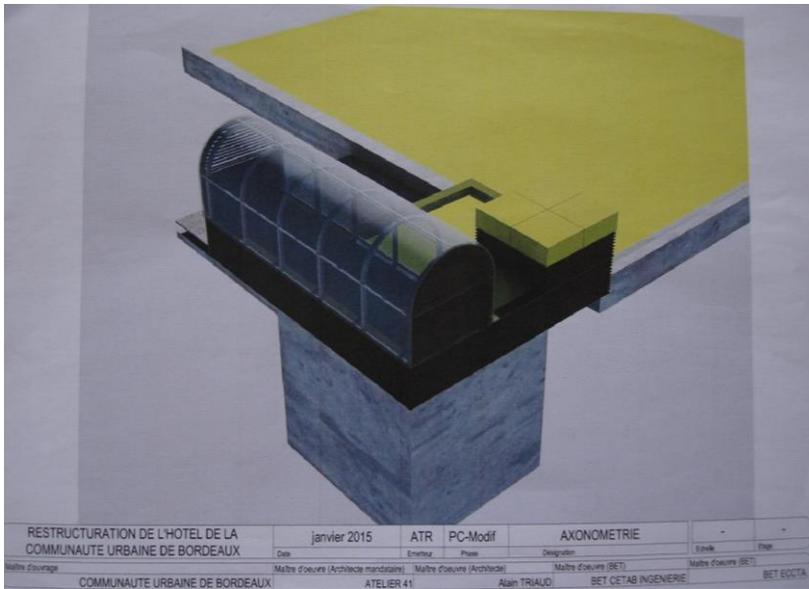


Repaire visuel : dôme d'accès à la rue – Le Cardinal – 2015
Photo Sauvegarde Mériadeck

En 2014, la Métropole (ex CUB) détruit sur l'Esplanade Charles de Gaulle, à droite de son entrée au niveau dalle, une structure identique pour la remplacer par une construction type garage sans aucune autorisation ni permis de construire. Une plainte est déposée par l'association du quartier, relayée par les services de l'urbanisme. Une étude est lancée pour la reconstruction du dôme. Les plans sont présentés en 2015. Mais aucune action ne suivra de la part de la Métropole et la construction illégale est à ce jour toujours à sa place.



La construction actuelle - Photo Sauvegarder Mériadeck - 2015



Plan du projet de reconstruction du dôme

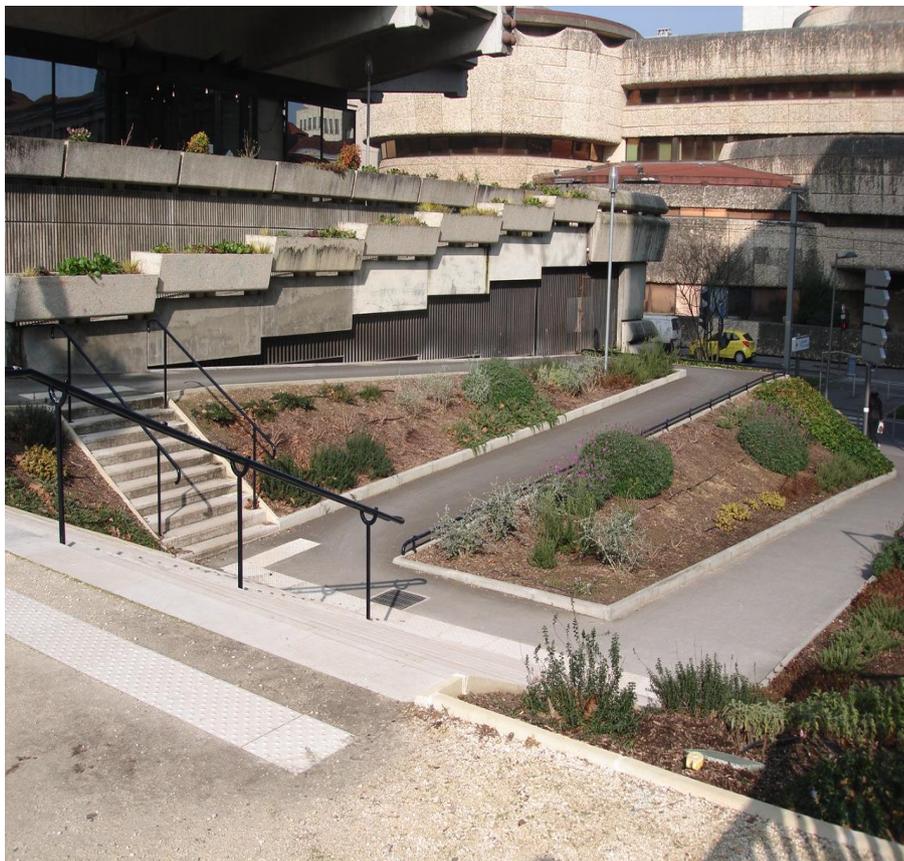


Terrasse Koenig 2020 : dôme refait 2020 – Photo Sauvegarder Mériadeck

Des pentes, appelées « Z » servant aux véhicules non motorisés, poussettes, vélos, fauteuils roulants, sont créées à chaque entrée : il y en a 8 au total, plus ou moins visibles et souvent laissées à l'abandon. Certains dômes ont été détruits. A la construction, toutes ces finitions font l'objet d'un soin particulier et sont surveillées par Jean Willerval qui en dessine certaines.



Entrée sur la dalle depuis la rue Claude Bonnier Photo Sauvegarder Mériadeck 2020



Accès à la dalle devant la Caisse – le Z – 2020 – Photo Sauvegarder Mériadeck



Mériadeck – la passerelle du Centre Commercial en 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck

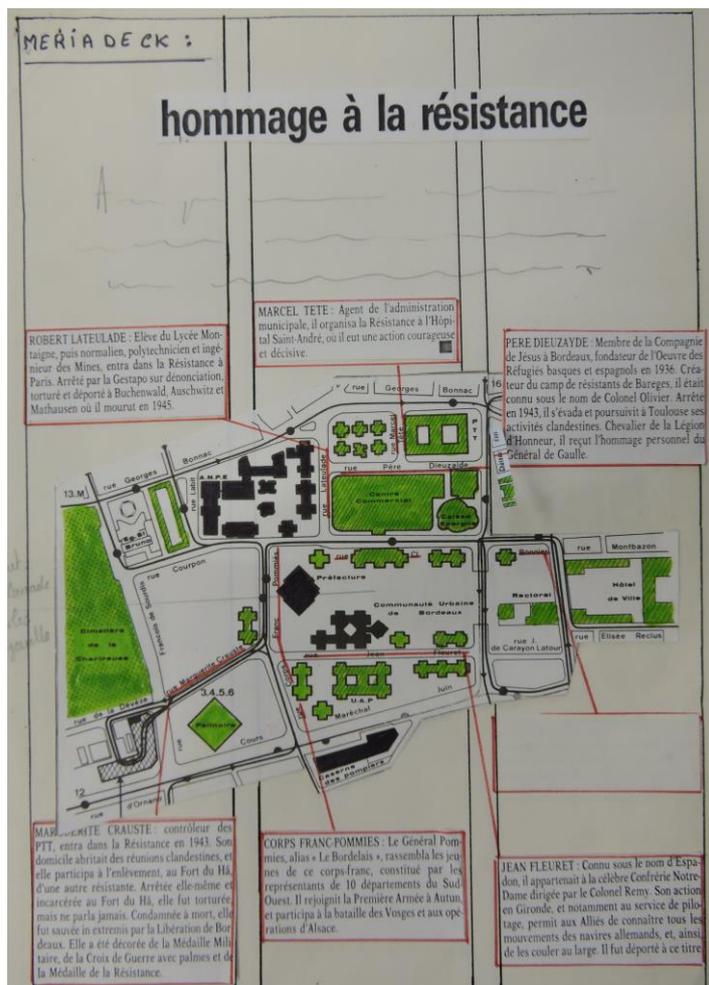
Dans la Charte d'Athènes, les quartiers modernes doivent être équipés de structures permettant une vie confortable aux usagers. Dans les premiers projets du quartier, les installations sportives occupent une large place ; pour des raisons économiques et devant la forte demande de surfaces de bureaux, certaines n'ont pas vu le jour ; c'est le cas du complexe prévu derrière la patinoire. Malgré tout, le quartier est bien équipé : patinoire, courts de tennis souterrains et bowling, badminton.

La grande bibliothèque fait partie de ces installations de confort et permet en même temps de doter la ville d'une bibliothèque moderne.

D'autres installations révèlent la modernité du quartier : la géothermie installée en {1981} (fiche 56 annexe 10) dont les constructions récentes profitent, les espaces végétalisés et le parc central qui couvrent au total 6 hectares ; le quartier recevra le Prix National de l'Art de Vivre en 1983.

10. ŒUVRES D'ART

Hommage à la résistance



Document anonyme 1989 Mémoire de Bordeaux

Les rues qui bordent le quartier ne reçoivent leurs noms définitifs qu'en 1986 : selon le vœu du maire, toutes portent le nom d'un personnage ou d'une unité militaire et sont une référence à des héros de la Résistance qui se sont illustrés pendant la Deuxième Guerre Mondiale.



Esplanade Charles de Gaulle : La Croix de Lorraine – hommage aux déportés de la 2^e guerre mondiale
Photo Sauvegarder Mériadeck 2019



Stèle en mémoire des soldats morts en Afrique du Nord 2019

Photo Sauvegarde Mériaudeck



Monument aux morts d'Afrique du Nord 2019
Photo Sauvegarder Mériadeck



Petit Square des Commandos : hommage aux parachutistes
Photo Sauvegarder Mériadeck 2019



Esplanade Charles de Gaulle – hommage à la Résistance
Photo Sauvegarder Mériadeck 2019



Esplanade Charles de Gaulle – Hommage à M. De Souza Mendès
Photo Sauvegarder Mériadeck 2019

Éléments décoratifs extérieurs

Les architectes ont travaillé en priorité sur le béton, matériau utilisé majoritairement à Mériadeck et sur lequel les constructeurs ont utilisé des techniques nouvelles.

Certains immeubles sont en béton blanc lisse comme ~~sur~~ le Rectorat ou [Les 3 ToursAllianz](#) ; le béton peut être granulé comme le Central Téléphonique. D'autres offrent des parements de balcon en béton gratté comme le Cardinal ou André Lhote. Le béton gratté est aussi agrémenté de plaques sculptées en pierre naturelle comme ~~Les 3~~ [c](#)Groix, Croix du Mail qui a été démolie, Croix du Palais dont la restructuration a fait disparaître les parements et Croix des Fontaines à ce jour intacte. L'esthétique de certains immeubles est soulignée par les couleurs extérieurs ; c'est le cas du Ponant dont les reliefs étaient accentués par une peinture brun foncé (photos dans la fiche 54 annexe 8). Malheureusement, l'immeuble a été repeint en 2006 en blanc et beige trop clair pour respecter cette nécessité d'augmenter les reliefs et le rythme des finitions.



Croix du Mail (démolie en 2012) parements et sols en pierre naturelle
Photo Sauvegarder Mériadeck

Les pierres blondes qui couvrent la Caisse (ex ~~C~~aisse d'~~E~~épargne) font écho à celles de couleur brune apposées sur les murs de la Tour de Sèze.

Certains bâtiments ~~masquent ne montrent pas~~ l'~~utilisation dues éléments en~~ béton ~~et~~; les architectes ont opté pour l'utilisation de matériaux nouveaux à l'époque de la construction, le métal et le verre. La Préfecture en est le plus bel exemple mais on retrouve cette utilisation sur la Bibliothèque et les constructions environnantes ~~comme le Prisme ou la Tour Aquitaine.~~ L'avantage de ce verre qui est toujours réfléchissant est qu'il permet aux constructeurs d'utiliser des formes plus simples comme le cube ~~(immeuble de la Préfecture)~~ à la place de la croix ~~-et de et donc de gagner des mètres carrés~~ ~~plus rentables.~~ Les constructions sont dédiées aux bureaux et les images réfléchies atténuent l'effet de proximité et de vis-à-vis en donnant de la profondeur aux perspectives.



La Préfecture : fausse croix et vitres réfléchissantes – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Hôtel du Département – jeu de miroir (Océane) - Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Tour Aquitaine – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Le Prisme – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Horizon 2 : jeu de lumière sur les vitres réfléchissantes ([Tour de Sèze Central téléphonique](#))
Photo sauvegarder Mériadeck 2015

a mis en forme : Gauche

Une seule construction présente des parements de balcon en béton blancs peints : Le Centre.
Pour accentuer l'horizontalité des lignes, les murs et les vitrages sont de couleur foncée.

Sur le béton, certains les architectes ont traité les parties techniques en éléments décoratifs. Sur les 3 ToursAllianz, les sous-faces des surplombs sont traitées en caissons sculptés. Les cabochons masquant les tirants des câbles deviennent des éléments décoratifs. Il n'y a pas de balcons : les appuis en béton servent de ventilation naturelle. Les sols sont en caillebotis métalliques.



Les 3 ToursAllianz : béton blanc – cabochons brun foncé – Photo Sauvegarder Méridiadeck

La même recherche a été faite sur l'immeuble Solidarité où les câbles visibles en extérieur deviennent des tubes se rejoignant en toiture. Cet effet était augmenté par une mise en couleur de ces éléments techniques rouges et noirs malheureusement aujourd'hui disparue.

Le bâtiment de la Tour 2000 présente un jeu sur des lignes horizontales créées grâce aux pare-soleil et à l'alignement des ouvertures. Jean Willerval a opté pour l'installation en extérieur de l'escalier de secours traité du même béton que la construction voisine de Jacques Rabinel.

La Caisse est certainement le bâtiment qui présente le plus de recherche esthétique : outre la superposition des niveaux traités en pierre et des niveaux traités en plateaux de béton, on trouve des éléments extérieurs qui pénètrent à l'intérieur du bâtiment et s'intègrent parfaitement à l'intérieur comme à l'extérieur où ils gardent leur utilité ; c'est le cas des jardinières ou des sièges.

A l'intérieur, les constructeurs ont eu l'obligation de laisser une trace artistique financée par le 1% Malraux.

Dans l'Hôtel du Département, il a été créé plusieurs œuvres : la tapisserie de Vasarely installée dans le hall d'accueil, les mosaïques des couloirs, les sculptures extérieures de Sabatier, les portes d'accès à l'amphithéâtre.



Le pied de béton qui soutient la grande salle de réunion des élus peut être considéré comme une œuvre d'art

L'Hôtel de la Métropole possède également une œuvre monumentale de P. Deverne qui a **malheureuse** a été démontée et a été conservée **pendant plusieurs années** dans les locaux des Archives de la Métropole. Elle est constituée de plaquettes de terre cuite métallisée donnant une image de la « Ville Rêvée ». Elle a aujourd'hui été réinstallée derrière le bureau du président du **C**onseil **D**épartemental, dans la grande salle de réunion.



Tour 2000 : la cheminée de Jean Willerval abritant l'escalier de secours
Photo Sauvegarder Mériadeck

A la Métropole. Une sculpture monumentale de François Cate Pacos a été placée dans le bassin de la salle des commissions en élément décoratif.

Le Centre Commercial avait installé au cœur des commerces une fontaine très importante dont le modèle a été reproduit par l'artiste dans divers centres commerciaux. Elle a aujourd'hui disparu, victime des travaux de modernisation des années 90.

Sur la terrasse Koenig, à la construction des aménagements sportifs en sous-sol pour la Ville de Bordeaux, Jean Willerval a fait installer en guise de puits de jour d'énormes cheminées en béton recouvertes de terre cuite vernissée bleue. Ces éléments spectaculaires ne font à ce jour l'objet d'aucun entretien et menacent de disparaître.



Les Puits de jour – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Terrasse Koenig : puits de jour en terre cuite vernissée bleue signés Jean Willerval
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Hôtel du Département : sculpture de Sabatier Photos Sauvegarder Mériadeck 2015



Hôtel de la Métropole - sculpture de François Cate Pacos
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015

Les éléments décoratifs en intérieur

Les intérieurs sont soigneusement aménagés et beaucoup ont été conservés.

A l'Hôtel du Département, il a été fait appel à des décorateurs et la salle à manger des élus dont le mobilier et la décoration sont l'œuvre d'artistes réputés a été conservée dans son état d'origine. On trouve la même recherche dans l'ameublement du Rectorat et même dans les cafétérias des personnels comme c'est le cas à la Trésorerie Générale. Les intérieurs de la Caisse ou des bureaux comme ceux de l'Hôtel du Département sont particulièrement luxueux avec des placages de bois exotiques et du mobilier en cuir.

L'immeuble Le Cristal qui à l'origine abritait des logements sociaux, possède une mosaïque décorative au centre du bâtiment.



Le Cristal – mosaïque centrale – escaliers – photo Sauvegarder Mériadeck 2015

La Tour 2000 possède deux halls d'accueil avec au sol des éléments décoratifs en galets, des murs couverts de plaquettes de marbre rappelant le revêtement extérieur. Le dessin des accès est soigné au point de s'intégrer à celui des portes des ascenseurs et des escaliers.

Les halls d'entrée du Ponant reproduisent dans les formes des bancs, jardinières et accès aux ascenseurs les formes géométriques arrondies utilisées à l'extérieur.

Ces éléments décoratifs ne sont pas répertoriés et ne sont pas protégés ; ils disparaissent au fur et à mesure des travaux ; c'est ainsi que le mobilier et les aménagements du hall de la Métropole signés Pierre Gariche ont disparu. Dans l'immeuble Ociane, le grand hall, son mobilier, sa pendule ainsi que l'escalier central ont été totalement démolis en juin 2019.

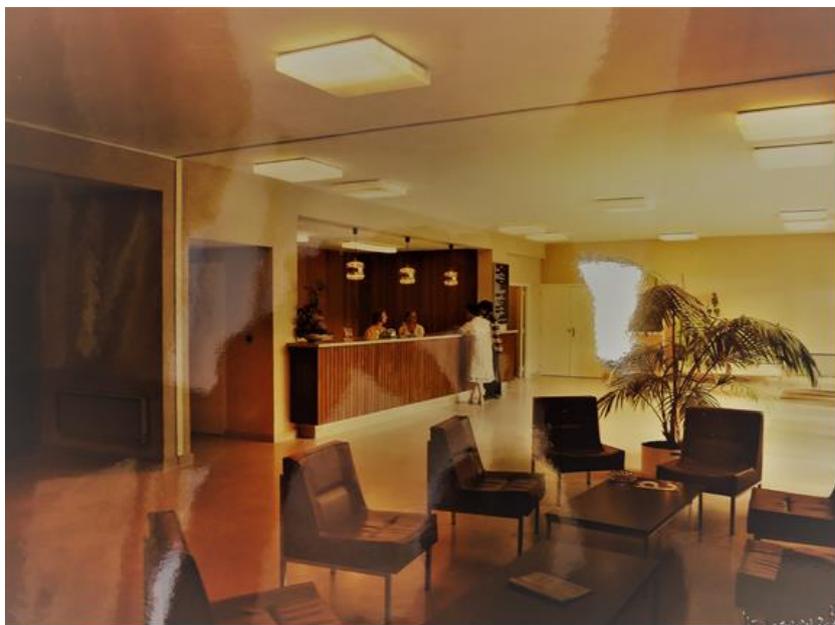
Les deux halls d'entrée des 3 Tours'Allianz et leurs bureaux ont également été détruits en 2019.



La Caisse : jardinières dedans/dehors
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Rectorat : Le bureau du recteur à la construction. Photo Archives Rectorat



La cafétéria du Rectorat_.Photo Archives Rectorat



Préfecture : les portes d'accès à la salle des élus par l'artiste Sabatier
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Préfecture : détail du mur en mosaïque de verre par Berthou.
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



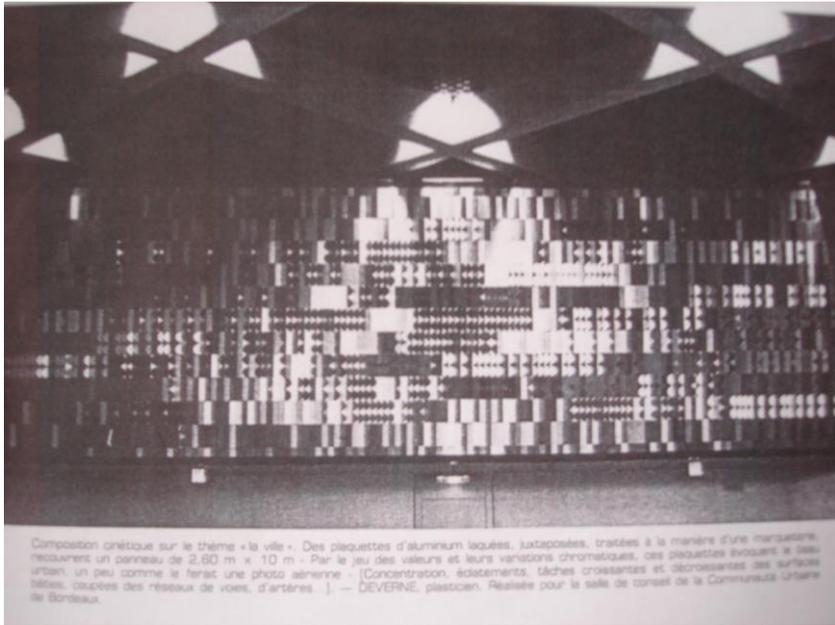
Préfecture : détail de la signature de la mosaïque
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



La Caisse : jeu des volumes et des matériaux dans l'escalier et les mains-courantes
Photo Sauvegarder Mériadeck - 2015



La Caisse : sièges des halls d'attente – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015

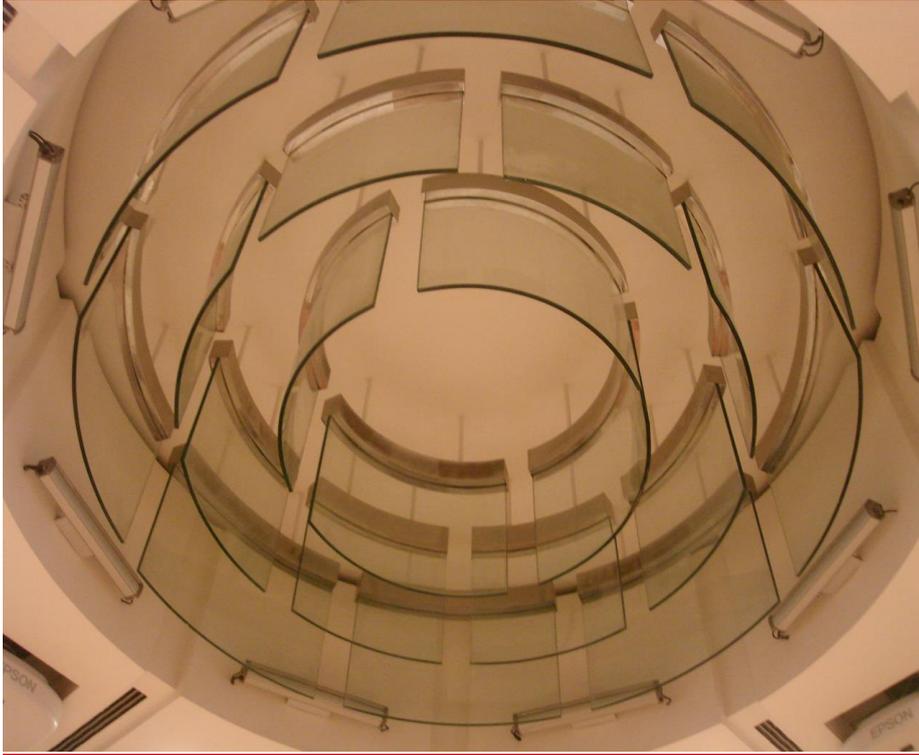


Composition critique sur le thème « la ville ». Des plaquettes d'aluminium laquées, juxtaposées, traitées à la manière d'une mosaïque, recouvrent un panneau de 2,60 m x 10 m - Par le jeu des valeurs et leurs variations chromatiques, ces plaquettes évoquent le tissu urbain, un peu comme le ferait une photo aérienne - [Concentration, éclatement, tâches croissantes et décroissantes des surfaces lisses, coupées des réseaux de voies, d'artères.] - DEVERNE, plasticien. Réalisée pour la salle de conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Hôtel de la Métropole 1985- tapisserie de plaquettes de terre cuite métallisée : la ville moderne - P.Deverne



La « tapisserie » est aujourd'hui installée dans la salle des élus.
Photo Sauvegarder Mériadeck



[Hôtel du Département : lustre de la salle de réunion des élus](#)
[Photo Sauvegarder Mériadeck 2015](#)



[Mobilier du salon par Florence Knoll Bassette - Photo Sauvegarder Méridadeck 2015](#)



Bar des élus – lampe Panthella par Verner Panton (Danemark) éditée par J.L.Poulsen
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Mobilier du salon par Florence Knoll Bassette – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Mural représentant les 27 communes MM. Olive, Leudes et Sanchez 1982 – bois
Photo Sauvegarder-Mériadeck-2015



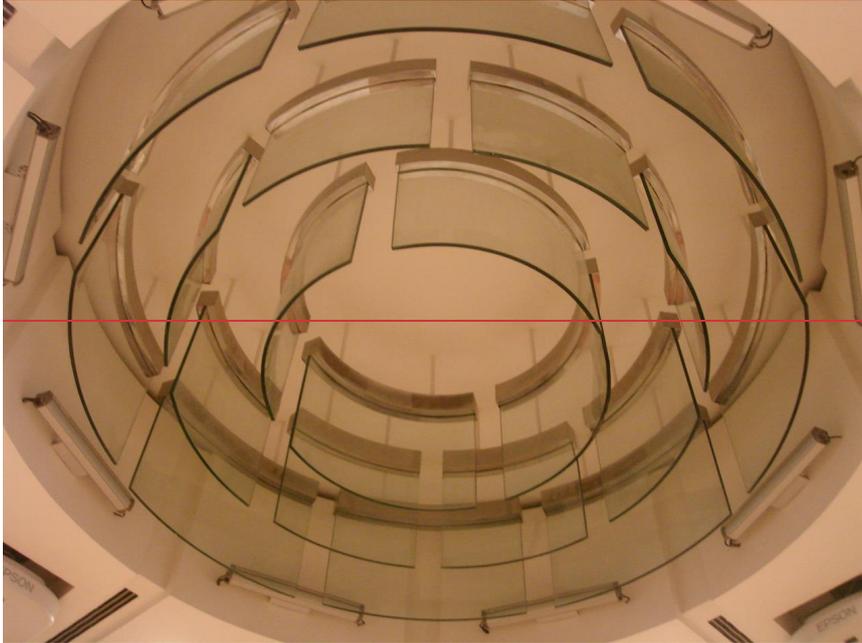
Ensemble du mobilier Eero Saarinen édité par Knoll
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Panneau de carreaux de pierre créé sur place par Philippe Scrive (Québec/Paris)
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Table et chaises Tulipe de Eero Saarinen (Finlande- USA) édité par Knoll
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Hôtel du Département : lustre de la salle de réunion des élus
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015

← a mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm



Hôtel du Département : salle de réunion – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Tour 2000 : élément décoratif dans le hall d'entrée
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Tour 2000 : béton gratté ; travail sur les arrondis ascenseurs et escaliers
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015



Tour 2000 : panneau de pierre décoratif – hall d'entrée – murs et sol en plaquettes de marbre
Photo Sauvegarder Mériadeck 2015

← a mis en forme : Gauche



Cristal Résidence - L'atrium central - Photos Sauvegarder Mériadeck 2015



Les Jardins de Gambetta : la loge du gardien – Photo Sauvegarder Mériadeck 2015

La fontaine de Lartigue



TOUS LES GOUTS, c'est bien connu, sont dans la nature, mais beaucoup s'accorderont à reconnaître que cette œuvre d'art a toute allure. Il s'agit d'une fontaine en coupelles de laiton poli décorant l'un des halls du Centre commercial Mériaeck, qui a pour auteur Guy Lartigue, un Parisien de lointaine ascendance bretonne.

Ce sculpteur figuratif pour lequel « l'eau est un matériau fluide passionnant » et qui a été l'élève de Zadkine et Germaine Richier, a déjà créé une quarantaine de fontaines et notamment à Monte-Carlo, Dijon, Tours, ainsi que dans les centres commerciaux de Parly 2, Vézily 2, Galaxie, etc. (Photo Michel Lacroix.)

Centre Commercial : la fontaine de Lartigue – photo Sud-Ouest 1982

La fontaine de Lartigue installée au centre des commerces a disparu lors des travaux de 1998.



Ociene escalier intérieur détruit en 2019 – Photo Sauvegarder Mériadeck

En septembre 2019, le propriétaire de l'immeuble supprime l'accès aux bureaux par la dalle et transforme le hall d'accueil en bureaux. Pour récupérer l'espace, le grand escalier est détruit ainsi que les éléments décoratifs comme la pendule.



Conseil Départemental – hall d'accueil Préfecture – 2018
Photo Sauvegarder Mériadeck



Conseil Départemental : tapisserie de Vasarely dans le hall d'accueil – 2018
Photo Sauvegarder Mériadeck

11. LE PROJET DE 2007

Mériadeck ne subira pas les transformations prévues par les services de l'urbanisme en 2007 « casser la dalle et lui redonner un paysage de rue » en vue de son « intégration aux quartiers historiques ».

En effet en 2008, dans un courrier du 16 avril, la directrice des services de l'urbanisme de la ville fait distribuer aux acteurs concernés (architectes, services municipaux et métropolitains) le « Programme de référence phase 2 : marché de définition pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention sur le quartier Mériadeck » ([fiche 57 annexe 11](#)); l'agence Flint remportera le concours avec le projet de construction de la cité municipale sur un emplacement vide, la terrasse Koëinig. Le projet sera enterré avec le travail de l'agence lauréate.

Dans son étude, Flint propose une tour de 86 mètres sur la terrasse Koënic, dans une partie vide de près de 6000 m² située à l'extrémité Ouest du quartier, pour répondre aux besoins de bureaux, hôtels et logements dans le quartier.

Flint propose également la démolition des passerelles et le raccordement des bâtiments de la dalle à la rue.

Dans le projet, la densification des constructions se fait sur les espaces végétalisés, en particulier sur le parc central qui disparaît en grande partie pour faire place à des commerces et à des installations sportives.

En Janvier 2010, un rapport d'évaluation préalable établi par l'agence Latournerie, Wolfrom & Associés, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et juridique pour le projet de cité municipale, est remis à la Ville ; il conclut sur un avis négatif au projet de la Ville sur le square André Lhote. Le rapport met en évidence la complexité du projet en partie pour des motifs urbanistiques considérant la nécessité de protéger le cours d'Albret.

Le même rapport soulève le problème de la levée partielle de la protection des 2,5 hectares d'espace boisé classé que constitue l'alignement des pins.

Enfin le rapport relève la difficulté de modifier le velum instauré en 1966.

Même si, au final, le rapport envisage malgré tout que cette construction puisse se réaliser, il conclut : « Il appartiendra au partenaire privé de prêter une attention particulière au patrimoine environnant pour insérer le projet au mieux dans le tissu urbain ... ».

Ce rapport sera ignoré par les élus ; il sera même modifié quelques mois après dans ses conclusions pour se rapprocher de las volonté des élus de construire la cité municipale sur le cours d'Albret. C'est la version modifiée du rapport qui sera jointe à la demande de permis de construire.

Les réalisations dénoncées par l'UNESCO

En 2010, la destruction du bâtiment Croix du Mail, du square et la construction de la cité municipale sur le square André Lhote sont votées par le conseil municipal.

Pour arriver à obtenir destructions et constructions, la mairie fait voter en 2010 une révision simplifiée du PLU en vigueur l'autorisant à démolir la Croix du Mail et à rendre le square Lhote constructible. Le velum est également revu à 39,50 mètres. Cette révision simplifiée n'est que temporaire et dès les autorisations administratives signées, la mairie fait voter une nouvelle révision simplifiée pour revenir aux obligations antérieures sur le reste du quartier. La révision simplifiée votée n'a touché que l'îlot 10 dans le but de construire la cité municipale.



Démolition de la Croix du Mail 2012 – Photo Sauvegarder Mériadeck

En 2012, l'UNESCO, alertée par l'association Sauvegarder Mériadeck, envoie M. Barbato, expert pour l'ICOMOS, vérifier si la qualité du quartier inscrit dans le périmètre classé de la Ville de Bordeaux autorise ou pas les aménagements prévus par la ville : à la suite de cette visite, les experts de l'ICOMOS vont émettre en Mai 2012 un avis beaucoup plus précis et argumenté que les sommités bordelaises qui ont travaillé sur le dossier ([Comité Local Unesco Bordeaux](#)) : ils demandent à la Ville de conserver au quartier les valeurs architecturales qui le caractérisent : dalle, plan en croix, tailles de guêpe, velum, surplombs et espaces de respiration ([fiche 51 annexe 5](#))-

L'ICOMOS rédige alors ses recommandations pour la protection du quartier. « Dans ce quartier classé patrimoine mondial par l'Unesco, et à proximité des Monuments Historiques classés, le projet architectural devra respecter la lisibilité du plan de Mériadeck et ses échelles, ainsi que l'intégration dans le paysage du cours d'Albret, rythmé par la présence de lieux emblématiques historiques (palais de justice, palais Rohan, hôtels de Poissac et de Basquiat, Galerie des Beaux-Arts) et d'œuvres architecturales récentes (Tribunal de Grande Instance, Ecole Nationale de la Magistrature, Ilot Bonnac) ».

L'ICOMOS donne en conclusion un avis négatif sur le projet de construction de la cité municipale et sur le projet de restructuration de Croix du Palais. La Ville est informée de ce rapport mais ne tient pas compte de la recommandation concernant le projet de la cité municipale ; le Conseil Départemental, alerté par les recommandations de l'ICOMOS, dépose un permis de construire modificatif pour Croix du Palais qui semble plus respectueux des spécificités architecturales du quartier.

Le rapport contient en outre un certain nombre de recommandations concernant la protection du quartier.

En ignorant les recommandations de l'~~UNESCO~~ [UNESCO](#) en 2012, la Ville de Bordeaux risque de voir son site déclassé. En effet, les termes du Mémoire de Vienne ([fiche 52 annexe 6](#)) ne sont pas respectés, alors que ce document constitue les bases du contrat auquel la ville s'associe en demandant le classement. De plus, la ville a dû être une première fois rappelée à l'ordre après la destruction du Pont du Perthuis, aux bassins à flot, en 2007. En 2008, par la décision 32COM 7B.89, la ville est placée pour 3 ans dans le mécanisme du suivi renforcé.

|

En 2014, la Cité Municipale est inaugurée sans que le projet ait été revu, et le Conseil Départemental (Conseil Général de la Gironde) démarre les travaux de restructuration de l'immeuble Croix du Palais avec un permis légèrement modifié. L'Architecte des Bâtiments de France n'émet que des recommandations de principe sur des détails de la nouvelle cité municipale (angles arrondis et couleur pierre du revêtement de la partie basse). Il est plus sévère concernant le permis de la Croix du Palais mais ne donne également que des recommandations. Son avis ajouté à la demande par l'UNESCO de l'organisation des journées sur les valeurs architecturales du quartier conduiront à l'interdiction de démolir la passerelle et à la rédaction d'un permis modificatif pour le Conseil Départemental.

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES D'AQUITAINE**

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA GIRONDE
54 rue Magendie - CS 41006
33081 BORDEAUX
Tél : 05 56 00 87 10 Fax : 05 56 79 04 16

Demande de Permis de construire

à **MAIRIE DE BORDEAUX**
PLACE PEY BERLAND
33077 BORDEAUX CEDEX

Référence du dossier

DOSSIER : **pc06311z0767**

reçu le **24/11/2011**

COMMUNE : **BORDEAUX**

suivi par **FG**

NATURE DE L'OPERATION :

ADRESSE DE CONSTRUCTION :
RUE CORPS FRANC POMMIES
TOUR CROIX DU PALAIS
33000 BORDEAUX

DEMANDEUR :
CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
HOTEL DU DEPARTEMENT ESPL
33074 BORDEAUX

Localisation du projet

Notre référence :

G - abords MH Bonnac/Judaïque - périmètre de protection

Liste des immeubles liés au dossier

Cimetière de la Chartreuse
Piscine Judaïque

Eglise St-Bruno

Liste des servitudes liées au dossier

Abords champ de visibilité (BORDEAUX)

L'examen du dossier ci-dessus référencé appelle du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en application de l'article 2 du décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, les observations et recommandations suivantes :

Cet important projet de restructuration d'un immeuble de bureaux dit "croix du Palais" du quartier Mériadeck est peu visible depuis l'église Saint Bruno (classée monument historique) et le cimetière de la Chartreuse et à ce titre notre avis ne s'appuie pas sur la législation prévue pour la protection du patrimoine monumental national.

Néanmoins, les choix architecturaux proposés pour cette réhabilitation prennent une option de rupture avec leur contexte architectural issu du plan guide établi par les architectes Royer et Willerval.

En effet les démolitions partielles qui conduisent à une modification substantielle de la forme en croix adoptée pour la série d'immeubles longeant la rue Claude Bonnier, la suppression de la dalle et de la passerelle seront irréversibles.

L'expression architecturale des brise-soleils verticaux, alors que les lignes horizontales dominent dans le quartier Mériadeck, la répartition volontairement désordonnée des masses et surfaces n'accompagnent plus la logique de composition architecturale initiale et l'on peut regretter, compte tenu de la qualité moyenne de la réponse finale, sans caractère.

Une réflexion solide et argumentée débouchant sur une règle urbaine et architecturale plus stricte, discutée et approuvée par l'UNESCO et intégrée par les différents acteurs locaux est par conséquent urgente pour ce quartier singulier.

FG



La cité municipale, dossier de présentation 2012



Restructuration de La Croix du Palais 2015 - Photo Sauvegarder Mériadeck

En 2011, Bordeaux Métropole (ex CUB) achève la construction de l'immeuble Laure Gatet sur l'un des derniers terrains libres du quartier entre les deux hôtels Ibis et Novotel, rue Jean Fleuret (lisière sud).

Le terrain constructible appartenant à la Métropole au Nord-Est du quartier est acheté en 2019 par la Région qui projette d'y construire une extension de ses locaux. [En 2021, aucune construction n'a été lancée.](#)

Le projet des services de l'urbanisme de Bordeaux de « redonner à Mériadeck un paysage de rue » et de détruire ce quartier sur dalle sera définitivement abandonné en 2014.



Hôtel Ibis et Laure Gatet 2016 – Photo Sauvegarder Mériadeck

La renaissance : vers un statut de protection ?

Mériadeck est en Europe un des rares quartiers sur dalle encore pratiquement intact. Sa conception est comparable à celle de la ville étudiante de Louvain-la-Neuve en Belgique. Malgré une volonté avérée de le faire disparaître en tant que quartier sur dalle, il semble enfin trouver sa place dans l'évolution de l'architecture à Bordeaux. D'autres quartiers modernes voient le jour au cours des années 2000/2020, avec leurs particularités et leur personnalité : Ginko, Belcier, les Bassins à flots, [Euratlantique](#). Les architectes ont repris dans ces quartiers modernes où les appartements se mêlent aux « maisons sur les toits » [et aux bureaux](#) le principe de larges balcons, de jardins partagés et de séparation des circulations piétonne et automobile, en créant des « sentes » quasi piétonnes, réservées aux riverains.

Le quartier [Mériadeck](#) ne peut pas être compris sans être mis en relation avec les principes architecturaux qui ont influencé ses constructeurs. Ils sont tous largement inspirés par la Charte d'Athènes et les réflexions des membres du Congrès International de l'Architecture Moderne (CIAM). En 1950, les architectes doivent prendre en compte en France le manque cruel de logements dans le centre des grandes métropoles. La nécessité de reconstruire les villes, le problème [social](#) du logement [social](#) dans des conditions décentes d'une population oubliée entre les 2 guerres et qui ne bénéficie pas des progrès modernes ou du confort des nouvelles habitations dirigent les urbanistes vers un nouveau type de quartiers : la construction de logements à la verticale dans des immeubles collectifs mais pouvant profiter de jardins communs, et donc partagés, primait sur la notion ancienne de la maison individuelle avec son jardin privatif et réservé à une classe bourgeoise pouvant y accéder au détriment des moins favorisés.

Dès 1980, de nombreuses correspondances venant de entre J. Willerval et les résidents du quartier sont adressés à la Ville et font état de manquements au niveau des finitions du quartier : absence de signalétique et difficulté d'accéder aux terrasses ; manque d'éclairage ; absence d'entretien des espaces végétalisés. La Ville et la Communauté Urbaine ont déjà entamé leur désengagement financier au niveau de l'aménagement, de l'achèvement et même de l'entretien du quartier : si les constructions sont pratiquement achevées ou en voie de l'être sur les terrains encore en friche, les aménagements incombant appartenant au domaine public ne seront jamais menés à bien. Mériadeck est encore en 2021 un quartier inachevé.

La réalité de la situation économique et financière catastrophique de la ville de Bordeaux dès les années 1980 provoque l'arrêt des investissements nécessaires de la part de la Communauté Urbaine (Métropole) pour mener à bien l'opération Mériadeck. Le parc surveillé à sa construction ne l'est plus dès 1988, et certains projets sont annulés.

En 1993, la Ville, le Département, la Région et la Métropole rédigent un projet de requalification (fiche 58 annexe 12) de la dalle qui visait à assurer une remise en état par la Métropole puis un entretien par la Ville. Ce projet n'a jamais été signé.

Les abords sur la rue George Bonnac restent inachevés : l'escalier d'accès comparable dans des proportions moindres à celui du cours du Maréchal Juin (ex rue d'Ornano) n'est pas construit et le socle de la dalle située à 14,50 mètres NGF crée un effet muraille qui rebute les piétons.

En 1981, la végétalisation de la rue Jean Fleuret est demandée ; une dizainequinzaine de ginkgo bilobas seront plantés en 2007, qui ne donnent pas l'effet de socle vert voulu au départ.

En Avril 1981, la Communauté Urbaine (Métropole) fait faire une étude d'accessibilité de la rue à la dalle qui restera sans suite. L'étude fait suite à une première étude de cheminement vert reliant les entrées de Mériadeck à la place Gambetta par l'agence d'urbanisme A'URBA (fiche 53 annexe 7), également restée sans réalisation.

En 2007 la Ville de Bordeaux fait classer au Patrimoine Mondial de l'Unesco une surface de la ville incluant le quartier moderne de Mériadeck au titre « d'ensemble urbain ». L'argument majeur pour obtenir le classement, après deux refus, est que cet « ensemble urbain (la ville de Bordeaux) est remarquable par les discontinuités entre les trois quartiers inscrits dans le périmètre, Le Grand Parc, les Bassins à Flots et Mériadeck ».

La décision de décembre 2007 sous le numéro Dec.31 CPM 8B.38 reprend les arguments développés par la ville de Bordeaux dans son dossier de candidature :

« L'urbanisme et l'architecture de la ville sont le fruit d'extensions et de rénovations continues de l'époque romaine jusqu'au XXème siècle. Les plans urbains et les ensembles architecturaux à partir du XVIIIème siècle (...) lui confèrent une unité et une cohérence urbaines et architecturales exceptionnelles ».

Robert Coustet, historien de l'art, guide en 2006 les membres de la Commission et les experts de l'ICOMOS dans leur visite de Bordeaux pour le futur classement. Après cette visite, il déclare que les membres de la Commission ont été frappés par l'harmonie générale et l'unité architecturale du quartier Mériadeck imposées à sa construction et ont insisté pour que Mériadeck soit, à ce titre, inscrit dans le périmètre.

Mériadeck est l'image d'une époque et répond une fois encore aux idées émises par les architectes des CIAM : « Le destin de l'architecte est d'exprimer l'idée d'une époque » ; c'est aussi à ce titre que l'UNESCO souhaite intégrer ce quartier au périmètre du classement au Patrimoine Mondial demandé par la Ville de Bordeaux.

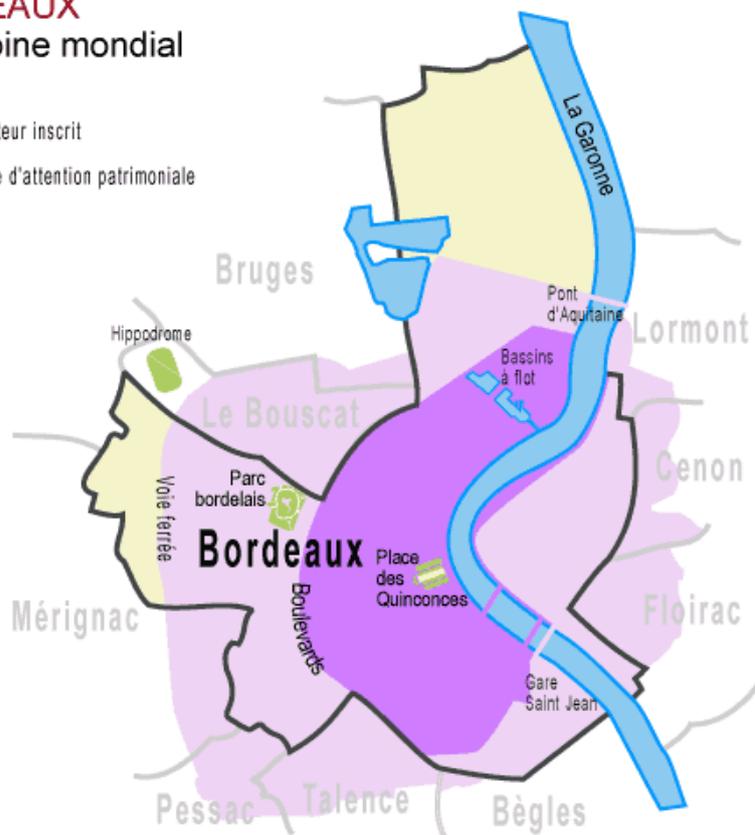
Les arguments de la Ville sont alors repris dans le dossier de candidature en 2006 : Mériadeck est présenté comme un « témoin du XXème siècle fonctionnaliste ». Le dossier de présentation indique que « Mériadeck est depuis plusieurs années, l'objet d'un travail volontaire d'intégration et de suture au centre-ville et aux tissus périphériques (...) La Mairie lance alors en 2016 une étude pour envisager

une meilleure intégration de ce quartier à la ville tout en conservant la cohérence de cet ensemble architectural.

Cette étude n'aboutira à aucune décision : Mériadeck reste victime d'un désintérêt inexplicable de la part des autorités locales et souvent des architectes qui ont toujours du mal à comprendre cette architecture à la fois atypique et fonctionnaliste. Les générations plus jeunes commencent à s'intéresser au quartier mais se heurtent encore aux mentalités bordelaises qui continuent à croire que la seule architecture méritant un intérêt particulier à Bordeaux est celle du XVIII^e siècle.

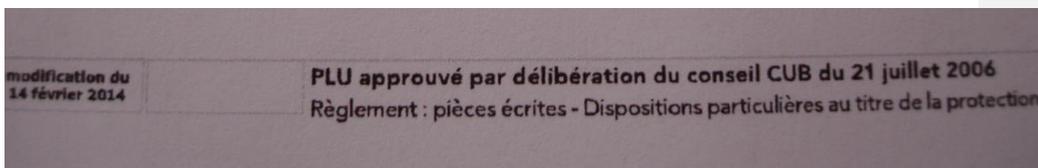
BORDEAUX Patrimoine mondial

-  Secteur inscrit
-  Zone d'attention patrimoniale



En 2014, la maire Alain Juppé fait inscrire avec l'accord de son propriétaire la Caisse d'Epargne à l'inventaire des Bâtiments Historiques.

En parallèle, le Plan Local d'Urbanisme de 2006 est partiellement revu et le quartier de Mériadeck fait l'objet de nouvelles dispositions tendant à faire respecter les valeurs architecturales retenues par l'ICOMOS en 2012. Le nouveau PLU deviendra effectif en 2016.



A la fin des années 1970 la dalle est terminée mais Mériadeck est loin d'être achevé. D'autres bâtiments compléteront l'ensemble sur les franges, en particulier sur les franges Ouest et Sud du quartier (hôtel de Région, la patinoire, la bibliothèque, etc). Le quartier Mériadeck fait pleinement partie du paysage bordelais. Il constitue l'un des seuls témoignages de l'urbanisme moderne du XX^e siècle à Bordeaux qui a de surcroît conservé à l'échelle d'un quartier sa composition originelle. Inclus dans le site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, le quartier Mériadeck doit poursuivre son évolution tout en préservant sa singularité à l'échelle de l'agglomération bordelaise. Il est ainsi proposé de préserver ce qui reste une remarquable exception dans le paysage urbain bordelais, sans toutefois renoncer à le faire évoluer dans le respect de ses principes d'architecture et d'urbanisme, sans quoi le quartier dans son ensemble risquerait à terme de se figer.

Parallèlement, cette servitude reprend le contenu de la servitude P2114.

Autres pièces modifiées

Une servitude de protection patrimoniale L.123-1-5-7 est inscrite à l'échelle de l'urbanisme de dalle de Mériadeck, avec des prescriptions sur les espaces libres et les constructions identifiées comme présentant un intérêt architectural. Suppression de la servitude P2114, puisque ses prescriptions sont intégrées dans cette nouvelle servitude.

PLU 2016 modification L. 123-1-5-7

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme est voté en Février 2016. Un certain nombre de constructions sont répertoriées comme « remarquables » et font donc l'objet d'une réglementation rigoureuse concernant les coques dont l'aspect extérieur ne doit pas être modifié.

Il ne fait aucune référence au parc central de Jacques Sgard, celui-ci faisant l'objet en partie d'un traitement propre aux Espaces Boisés Classés. Bien que classé, le parc n'est pas entretenu comme il devrait l'être et les pins ne sont pas systématiquement remplacés lorsqu'ils sont en fin de vie. Les espaces de respiration sont abandonnés dans certains secteurs et les administrations ne se gênent pas pour les utiliser pour y installer leurs moteurs de climatisation (Préfecture, Rectorat de Sèze) Malgré les exigences du règlement architectural du quartier ([fiche 47 annexe 1](#)), les toits sont encombrés d'installations techniques qui nuisent au respect du velum et à l'esthétique déterminée à la construction.

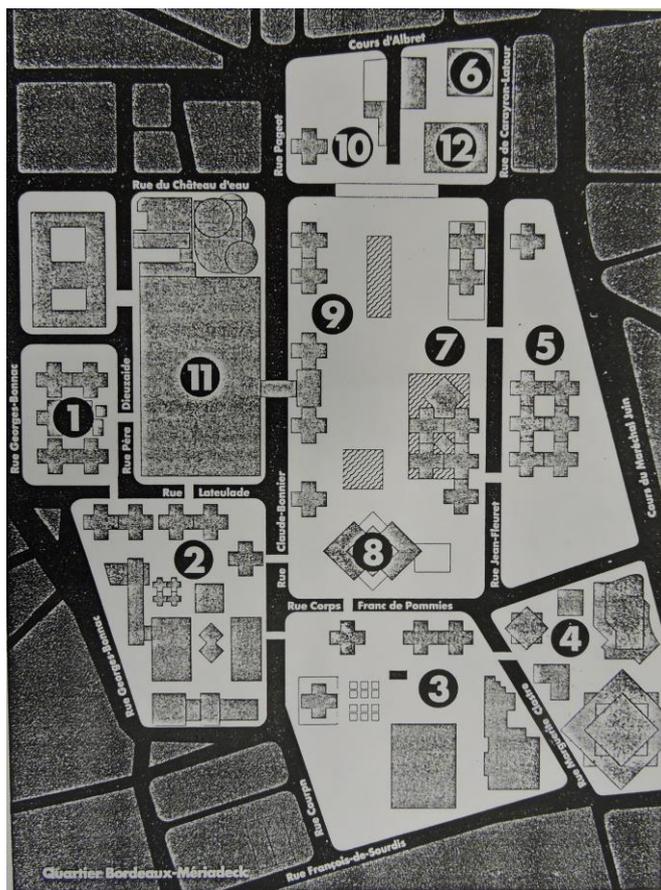


PLU 2016 : îlots et bâtiments remarquables

Chronologie des constructions : 1970-1989 ; 2011 ; 2014.

Ilots, surfaces et dates de construction

Les ilots



1975 les ilots et plan des constructions

Ilot 1 : 27 359 m² :
Les Jardins de Gambetta 1970

Ilot 2 : 76 698 m² :
Tour 2000 1973
Le Guyenne 1973
La Pagode 1974
Tour de Sèze 1972
Ociane 1973
Le Centre 1973
Le Mercure 1973

Ilot 3 : 59 408 m² :

Solidarité 1977
Croix du Palais 1979
Croix des Fontaines 1980
Trésorerie Générale 1984
Tennis et installations sportives (bowling, badminton, tir)
Hôtel de Région 1984

Ilot 4 : 51 566 m² :

Patinoire 1979
Tour Aquitaine 1980
Bibliothèque 1984
Cristal Résidence 1982
Le Prisme 1984

Ilot 5 : 51 953 m² :

Le Ponant 1975
Hôtel Ibis 1985
Hôtel Novotel 1989
Laure Gatet 2009
Gironde - UAP 2004, 1989

Ilot 6 : 3 721 m² :

Banques d'Albret (villa Rohan) 1977

Ilot 7 : 34 869 m² :

Bordeaux Métropole 1974
Les Citadines 1988
André Lhote 1980

Ilot 8 : 22 469 m² :

Préfecture 1974

Ilot 9 : 21 537 m²

Allianz 1980
Tour Cristal 1980
Le Cardinal 1980

Ilot 10 : 4395 m² :

Croix du Mail 1977

Ilot 11 : 45 295 m² :

Caisse d'Epargne 1973
Centre Commercial 1973

Ilot 12 : 5 500 m² :

Le Rectorat 1972

Ilot 13 :

La Poste 1965

Ilot 14 :

Château d'Eau 1959

Ilot 15 (créé en 2014)

Caisse d'Epargne 1973

Permis de construire et noms des immeubles.

RESIDENCE CHATEAU D'EAU : 59 Z 0275 (ou 0486)
LA POSTE : 11 mars 1966 (pas de permis), 99 Z 1051 et 1051A
LES JARDINS DE GAMBETTA : 70 Z 0046
TOUR DE SEZE et CENTRAL TELEPHONIQUE : 72 Z 078
LE CENTRE : 73 Z 0680
TOUR 2000 : 73 Z 591
LE GUYENNE : 73 Z 522
HORIZON 1 (OCIANE) : 73 Z 0232
LA CAISSE (CAISSE D'EPARGNE) : 73 Z 535 - 82 Z 490 - 84 Z 5122
Hôtel MERCURE (FRANTEL / PULLMAN) : 73 Z 0253 - 87 Z 1167
ERIKA : 74 Z 0689
METROPOLE (CUB) : 74 Z 0290 - 75 Z 0042 - 08 Z 0033
PARCUB / LA PAGODE : 74 Z 0778
LA PREFECTURE (Conseil Départemental) : 74 Z 0551
LE PONANT : 75 Z 0775
CENTRE COMMERCIAL : 76 Z 780 - 93 Z 0411
CROIX DU MAIL : 77 Z 0100 (détruit)
GMF (André LHOTE) : 77 Z 0323
SOLIDARITE (DDASS) : 77 Z 0512
BUREAUX rue Jean Fleuret : 77 Z 0517 non réalisé
CROIX DU PALAIS : 79 Z 0389, 11 Z 0767 et 0767 A
PATINOIRE : 79 Z 0509, 86 Z 0972
CROIX DES FONTAINES : 80 Z 0592
TOUR AQUITAINE : 80 Z 0099 annulé - 80 Z 0210
TOUR CRISTAL : 80 Z 350 - 80 Z 2589 - 82 Z 1240 - 82 Z 0845
ALLIANZ (AGF) : 80 Z 503
LE CARDINAL : 80 Z 502
STATION DE GEOTHERMIE : 81 Z 0450 + local SLEE 81 Z 0610
BIBLIOTHEQUE : 82 Z 0457 - 84 Z 5363
CRISTAL RESIDENCE : 82 Z 0520
Complexe Ilot 4 (Galerie marchande) : 82 Z 0457 non réalisé
LE PRISME : 84 Z 5519
BNP Château d'eau (commerces entrée du C.C.) : 84 Z 5481
HOTEL DE REGION : 84 Z 5437
HORIZON 2 : 84 Z 5649
TRESORERIE GENERALE : 84 Z 5106
IBIS : 85 Z 1109
LES CITADINES (Odalys) : 88 Z 2281
LAURE GATET : 09 Z 0609
UAP (GIRONDE) : 89 Z 0175 - 90 Z 0956 - 04 Z 1723
RECTORAT : 72 Z 787 - 97 Z 0414 - 83 Z 0498
SOCIETE BANCAIRE ALBRET (VILLA ROHAN): 77 Z 0513 – 15Z0115

MERIADECK EN PHOTOS

Les climatiseurs du rectorat 2018



a mis en forme : Police :16 pt

a mis en forme : Police :11 pt

a mis en forme : Police :11 pt, Non Gras, Non souligné

a mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 1,5 cm, Droite : 2,25 cm

a mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

a mis en forme : Justifié



Les pare-soleils de la préfecture,



a mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,5 cm

a mis en forme : Police : (Par défaut) Arial

La démolition et la reconstruction du garde-corps par la Métropole - 2008



a mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,25 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



Les climatiseurs de Parcub 2019



a mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,5 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Les climatiseurs de la Région 2012



a mis en forme : Justifié

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

L'extension du centre commercial 1999

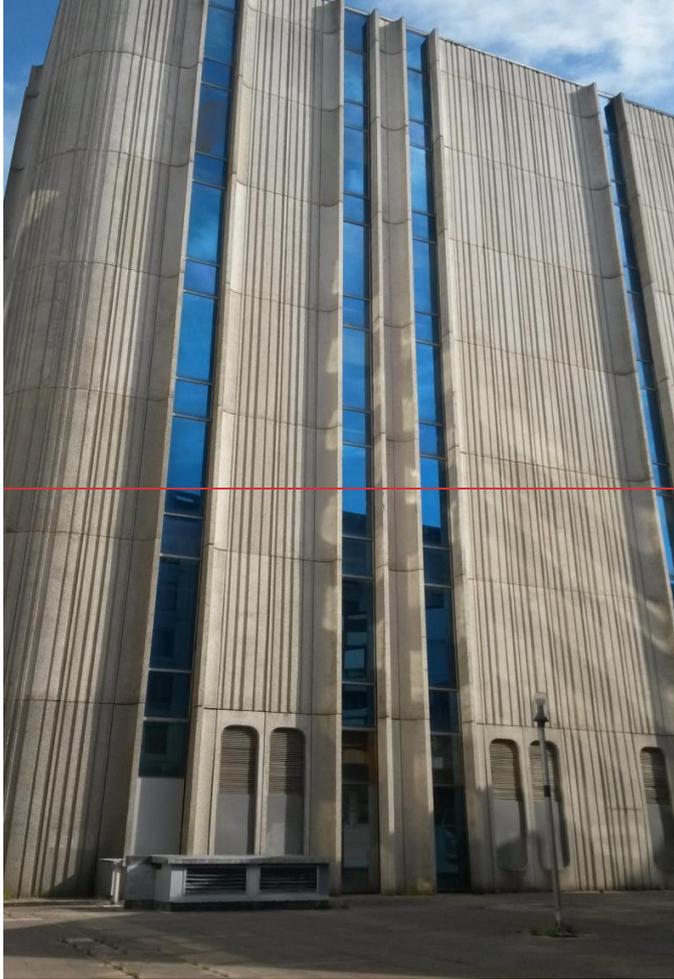


a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Justifié







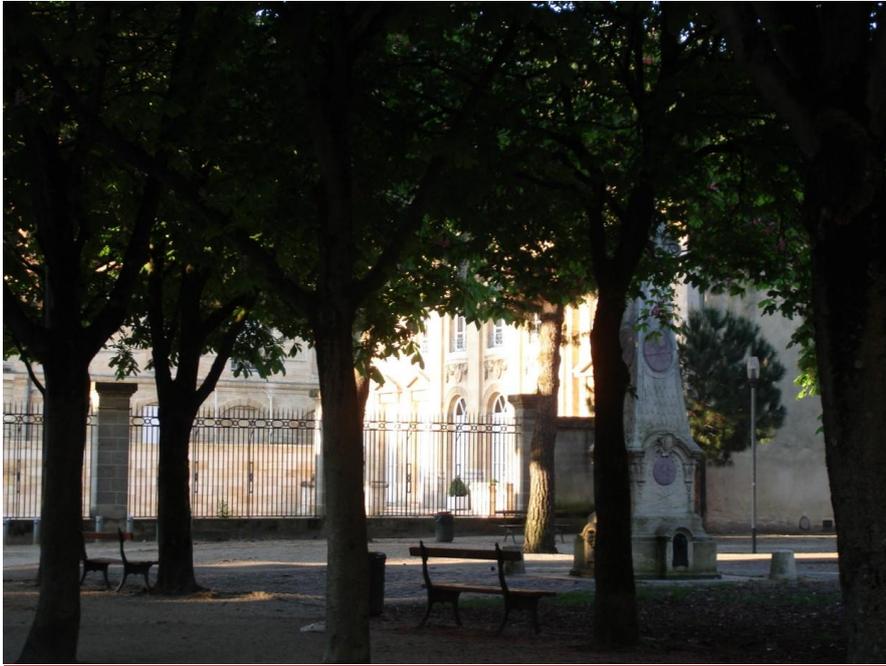
Central Téléphonique : travail sur le béton — verticalité. — vitrages bleutés.
Photo Sauvegarder Mériadeck 2019



Central Téléphonique : maquette de l'architecte mettant en contraste l'horizontalité et la verticalité des lignes
Photo Sauvegarder-Mériadeck

Square André Lhote – le parc en 2010

← a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,25 cm



La cité municipale 2014 – square André Lhote

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,25 cm, Première ligne : 0,01 cm, Droite : 0,25 cm

a mis en forme : Police :11 pt

a mis en forme : Gauche, Retrait : Suspendu : 4,74 cm



La Croix du Mail 2011 avant démolition



La cité municipale 2018

a mis en forme : Police :(Par défaut) Calibri

a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0,5 cm, Droite : -0 cm

a mis en forme : Police :11 pt

a mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



Le parc central 1985



a mis en forme : Police : (Par défaut) Arial

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

2008,



a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

André Lhote - 2016



a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

a mis en forme : Retrait : Gauche : 1,25 cm

Le Gironde - 2010



a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

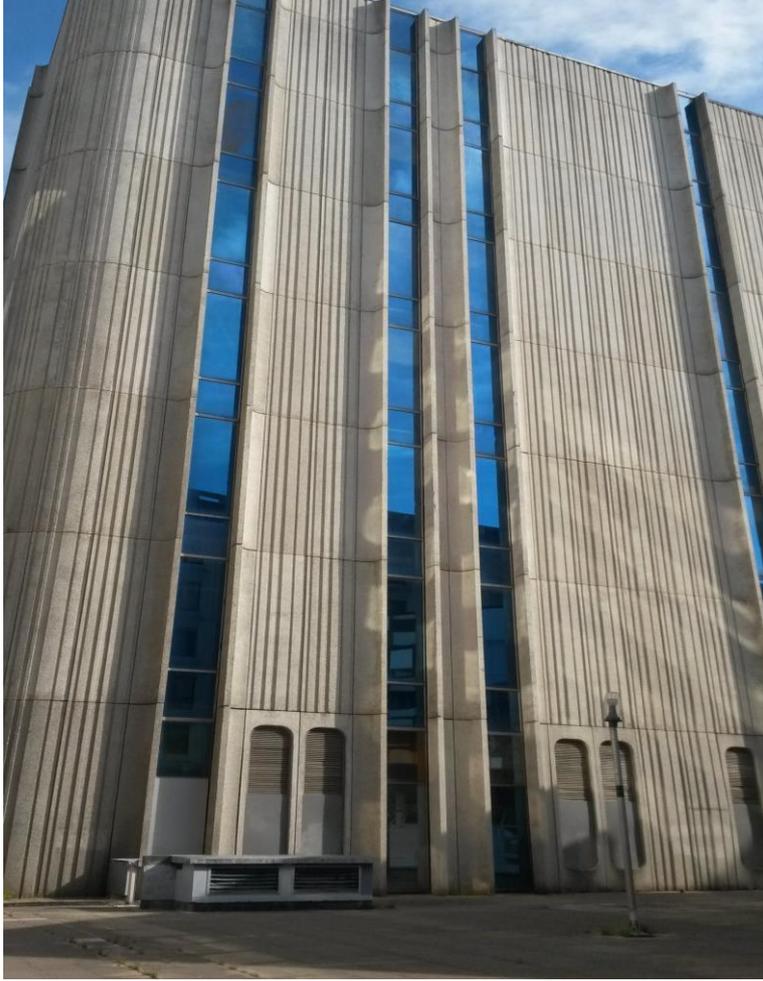
a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 1 cm, Première ligne : 0 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Tour de Sèze (France Télécoms) 2015

a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



← **a mis en forme** : Centré, Retrait : Gauche : -0,25 cm
← **a mis en forme** : Retrait : Gauche : 0,25 cm, Première ligne : 0 cm

Hôtel Mercure 2018

a mis en forme : Police :11 pt



Le Ponant 2018

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,75 cm





J. Willerval - Bouches d'aération -Le Ponant 2018,

a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,25 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 12 pt, Gras



La Caisse (caisse d'épargne) 2018



a mis en forme : Police : (Par défaut) Arial
a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,25 cm

André Lhote 2018

La Caisse : superposition des formes et des matériaux
Photo Sauvegarder Mériadeck 2018

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



André Lhote — béton gratté blanc et murs peints en marron
Photo Sauvegarder Mériadeck 2018

Le Centre 2018

a mis en forme : Police :11 pt



Le Centre : balcons arrondis en béton peint.
Photo Sauvegarder-Mériadeck-2018

← a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,25 cm

- Le Nouveau Rectorat à la construction,

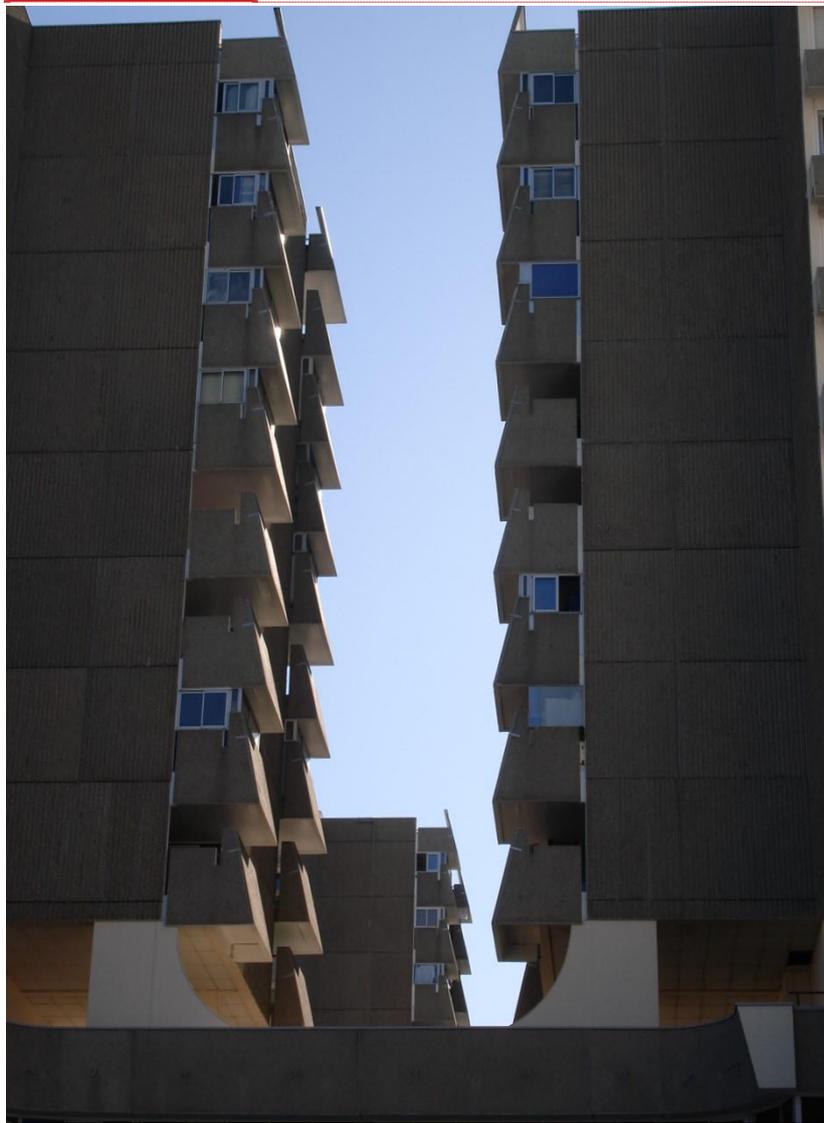


a mis en forme : Retrait : Gauche : -1,14 cm

a mis en forme : Police :8 pt

a mis en forme : Gauche, Sans numérotation ni puces

Les Jardins de Gambetta



a mis en forme : Police :11 pt, Non Gras

a mis en forme : Retrait : Gauche : 1 cm

a mis en forme : Police :11 pt, Non Gras

Le Nouveau Rectorat : travail sur les lignes et les fenêtres — dossier construction Archives



a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,5 cm



a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,25 cm, Suspendu : 0,25 cm

a mis en forme : Centré, Retrait : Suspendu : 1,75 cm

a mis en forme : Retrait : Suspendu : 2 cm

La Métropole

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Retrait : Suspendu : 2,5 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



Hôtel Mercure : travail sur les lignes contrastées — Photo Sauvegarder.Mériadeck-2019



La Tour 2000

La Métropole — Béton-gratté et verre — Photo Sauvegarder Mériadeck



a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : -1,25 cm

a mis en forme : Police :11 pt

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Retrait : Gauche : -1,25 cm



a mis en forme : Retrait : Gauche : -0,75 cm



a mis en forme : Centré, Retrait : Gauche : -0,75 cm,
Suspendu : 1,75 cm

Lignes sur un dôme – Feugas - 2018



a mis en forme : Police :11 pt

a mis en forme : Retrait : Suspendu : 3,75 cm

a mis en forme : Retrait : Suspendu : 2,75 cm

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0,5 cm

a mis en forme : Centré, Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0,01 cm



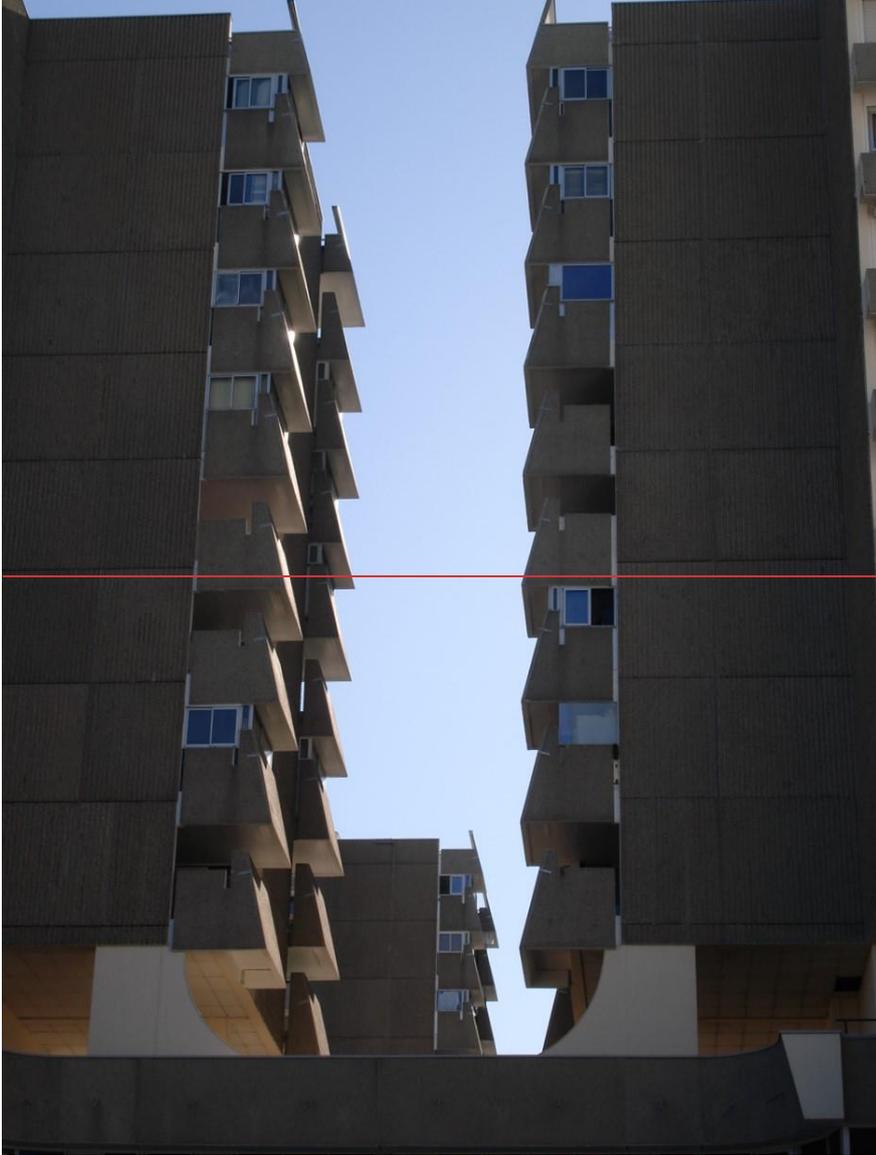
Le Ponant : travail en toiture sur des éléments décoratifs en rappel des arcades supportant les porte-à-faux

La Caisse (caisse d'épargne) – intérieur du hall - 2018

Photo Sauvegarder-Mériadeck-2018

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :11 pt





Jardins de Gambetta - angles vifs et surplombs

Le velum vers le cours d'Albret - 2013

Photo Sauvegarder-Mériadeck 2019

a mis en forme : Gauche, Retrait : Première ligne : 0 cm

a mis en forme : Police :11 pt

|



Jardins de Gambetta : tailles de guêpe, arrondis et lignes pures 2019
Photo Sauvegarder Mériadeck



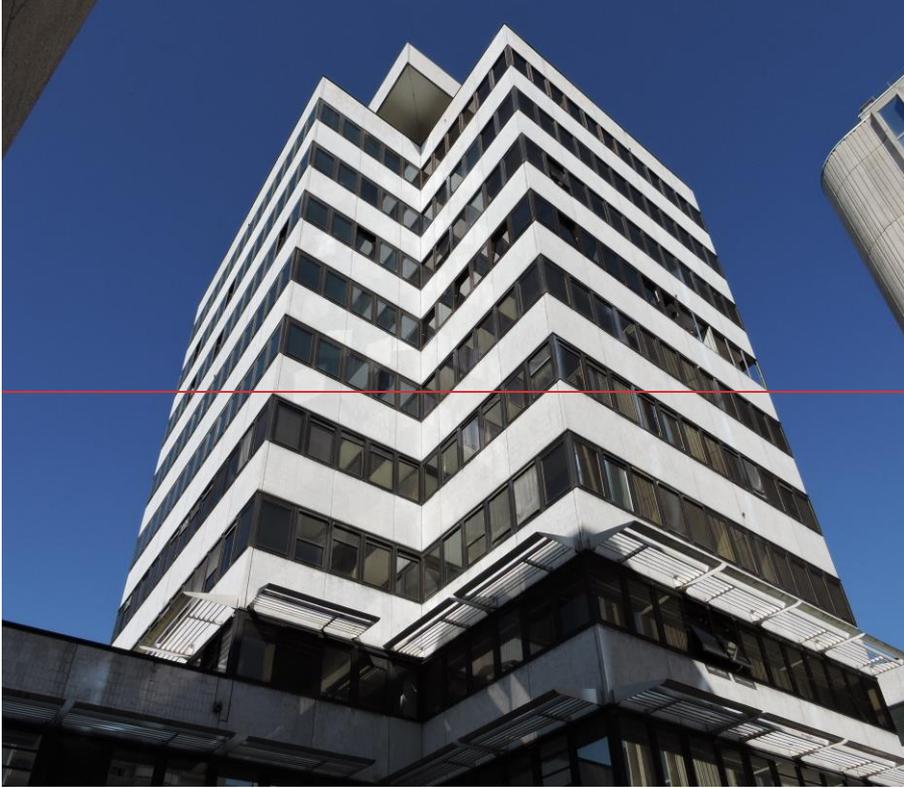
Les jardins de Gambetta — Photo Sauvegarder Mériadeck



Jardins de Gambetta : les formes arrondis du bâtiment central
Photo Sauvegarder Mériadeck 2019



Tour 2000 - les 3 corps de bâtiments - Photo Sauvegarder Mériadeck



Tour 2000 : la tour principale — Photo Sauvegarder Mériadeck



Tour 2000 — les pare-soleil — Photo Sauvegarder Mériadeck



Tour 2000 : le dôme d'accès à la rue imaginé par l'artiste Feugas — 2018
Photo Sauvegarder Mériadeck

Les toits de la Patinoire



La Caisse : jeu de volumes et de matériaux dans l'escalier
Photo Sauvegarder-Mériadeck

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Retrait : Suspendu : 0,5 cm



La Caisse : la cafétéria — Photo Sauvegarder Mériadeck



La Caisse : la salle des coffres — Photo Sauvegarder Mériadeck



Le Cardinal – appartements en toiture - 2018

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



Résidence Cristal et La Patinoire

La Préfecture – appartements de fonction 2018



a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0,75 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Toitures : la patinoire et la bibliothèque



a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0,75 cm

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Toitures : les Jardins de Gambetta

Toitures de la Patinoire et de la Bibliothèque



a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Gauche

Les Jardins de Gambetta

Toitures : Solidarité – La Région - 2018



a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 11 pt

Lignes : le patio de la Préfecture - 2018

Immeubles Solidarité, résidence Cristal, Hôtel de Région

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0,5 cm



Lignes : les jardinières de la Préfecture - 2018 La Préfecture : le patio et les cascades d'eau de Pierre Dufau (à l'abandon)
Photo Sauvegarder-Mériadeck

a mis en forme : Gauche





Lignes : dôme 2018

La Préfecture : jardinières de Pierre Dufau (à l'abandon)
Photo-Sauvegarder-Mériadeck



La Préfecture : dôme pour issue de secours par Pierre Dufau

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Photo Sauvegarder-Mériadeck

Lignes : amphithéâtre de la Préfecture



-La Préfecture - amphithéâtre et jardinières par Pierre-Dufau
Photo Sauvegarder-Mériadeck

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 11 pt

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Retrait : Gauche : -1,25 cm

Lignes : jardinières et garde-corps - 2019

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



Le Guyenne et la Préfecture : jardinières et garde-corps
Photo Sauvegarder Mériaideck



Ociane et le Guyenne : les garde-corps — Photo Sauvegarder-Mériadeck



La Préfecture : passerelle et garde-corps — Photo Sauvegarder Mériadeck



Le Mercure : le vitrage - 2016



a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0,25 cm
a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Mercure : façade et garde-corps

Hôtel

Le Mercure : le nouveau vitrage - 2018

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial
a mis en forme : Gauche, Droite : 0,25 cm

Photo Sauvegarder
Mériadeck



Lignes : puits de jour des tennis – Koënic - 2018

← a mis en forme : Gauche, Droite : 0,5 cm



Terrasses Koënik - puits de jour des tennis par J. Willerval
Photo Sauvegarder-Mériadeck

Lignes : le Gironde - 2018

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 11 pt



Hôtel de la Métropole : démolition du garde-corps 2008
Photo Sauvegarder-Mériadeck



Hôtel de la Métropole : reconstruction du garde-corps 2008

Photo Sauvegarder-Mériadeck



Façades : immeuble Le Gironde.

Lignes : le Cardinal

Photo Sauvegarder-Mériadeck



Façades : la Métropole et la tour de 89 mètres – Photo Sauvegarder-Mériadeck

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :11 pt



Lignes : la bibliothèque - 2018

Façades : Le Cardinal – Photo Sauvegarder Mériadeck

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



Façades - la Bibliothèque — Photo Sauvegarder-Mériadeck



Constructions anarchiques : le centre commercial s'étend sous Cristal en 1998
Photos Sauvegarder Mériadeck



Constructions anarchiques - le centre commercial annexe les tailles de guêpe de Cristal et Allianz (1993—1998)
Photo Sauvegarder-Mériadeck

INSOLITE

Parc central 2020

a mis en forme : Police :16 pt, Gras, Soulignement

a mis en forme : Police :16 pt, Gras, Soulignement

a mis en forme : Police :11 pt

a mis en forme : Gauche



Lendemain de rodéo - 2018

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :11 pt





Parc central – mois d'août 2020



a mis en forme : Gauche
a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Sports urbains - 2020



a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial
a mis en forme : Gauche



Le parc de camélias – le Centre - 2019



a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Ociane : la pendule du hall -2015



a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Restructuration de la Société Bancaire – 2018 – Villa Rohan

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 11 pt

a mis en forme : Gauche



Neige 2015

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial



DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives du Rectorat de Bordeaux :

Construction du nouveau rectorat - 1972 - Boîtes 67, 69, 70, 74, 76, 98, 112
Plans Jean Royer 1962, 1963
Avis des Commissions C.R.O.I.A.E.P. 20 décembre 1972

Archives Nationales de la Ville de Paris :

Mériadeck, rapport d'ensemble, décembre 1966.

Archives de la copropriété résidence Le Centre

Plan du quartier annoté par Jean Willerval en 1982 : la règle des 30
Cahier des charges de la SBRU, annexes 1, 2, 3
Acte de vente des parkings

Archives Bordeaux Métropole

Maquette de présentation du projet, 1970
Plan d'urbanisme de détail de Jean Royer, 1968
Plan Local d'Urbanisme : plan adopté le 21 juillet 1986 - modification n°7 de 2014, fiche B 9029 -
modification n°8 pour l'îlot 15, Caisse d'Epargne - révision simplifiée n°20 du 16 décembre 2011,
square André Lhote
Courrier de Vincent Feltesse (président de la CUB) à Sauvegarder Mériadeck du 5 septembre 2012
Histoire d'Incité, dossier CUB 2012
Dossier de presse Cœur de Bordeaux, CUB 23 mai 1970, historique,

Archives La Mémoire de Bordeaux, dossier Mériadeck :

Les noms des rues : hommage à la Résistance

Règlement Technique et Architectural du Quartier, 1966

Archives Municipales

PC 08 Z 0033 - CUB - avis de l'Architecte des Bâtiments de France
PC 59 Z 0275, 59 Z 0486 : Résidence Château d'Eau
Dossier La Poste 11 mars 1966
PC 99 Z 1051, 1051A : La Poste PC modificatif
PC 70 Z 0046 : Les Jardins de Gambetta
PC 72 Z 078 : Central Téléphonique et Tour de Sèze
PC 72 Z 787 : Le Nouveau Rectorat
PC 83 Z 1498 : Le Nouveau Rectorat
PC 97 Z 0414 : Le Nouveau Rectorat
PC 73 Z 0680 : Le Centre
PC 73 Z 591 : Tour 2000
PC 73 Z 522 : Le Guyenne
PC 73 Z 0232 : Horizon 1 (Ociane)
PC 73 Z 535 : Caisse d'Epargne
PC 82 Z 490 : Caisse d'Epargne
PC 84 Z 5122 : Caisse d'Epargne
PC 73 Z 0253 : Hôtel Frantel (Mercure)
PC 87 Z 1167 : Hôtel Frantel (Mercure)
PC 74 Z 0689 : Erika
PC 74 Z 0290 : Hôtel de Bordeaux Métropole (CUB)
PC 75 Z 0042 : Hôtel de Bordeaux Métropole (CUB)
PC 08 Z 0033 : Hôtel de Bordeaux Métropole (CUB) PC modificatif
PC 74 Z 0778 : Parcub bureaux (La Pagode)
PC 74 Z 0551 : La Préfecture (conseil général)
PC 75 Z 00775 : Le Ponant
PC 76 Z 780 : Le Centre Commercial
PC 82 Z 1240 : extension Centre Commercial
PC 93 Z 0411 : Le Centre Commercial
PC 77 Z 0100 : Croix du Mail
PC 80 Z 0713 : Croix du Mail PC modificatif
Permis de démolir 12 Z 011 : Croix du Mail
PC 12 Z 0078 : Cité Municipale
PC 77 Z 0323 : André Lhote (GMF)
PC 92 Z 1385 : André Lhote (GMF)
PC 77 Z 0512 : Solidarité (DDASS)
PC 77 Z 0517 : bureaux Jean Fleuret
PC 77 Z 0513 : Société Bancaire Albret – PC 03306315Z0115 Villa Rohan

PC 79 Z 1389 : Croix du Palais
PC 11 Z 0767 et 767 A - Croix du Palais PC modificatif
PC 79 Z 0509 : La Patinoire
PC 86 Z 0972 : La Patinoire PC modificatif
PC 80 Z 0592 : Croix des Fontaines
PC 80 Z 0099 : Tour Aquitaine
PC 80 Z 0210 : Tour Aquitaine
PC 80 Z 0350 : Tour Cristal
PC 80 Z 2589 : Tour Cristal
PC 82 Z 1240 : Tour Cristal PC modificatif
PC 82 Z 0845 : Tour Cristal PC modificatif

PC 80 Z 0503 : Tours Allianz (AGF)
PC 80 Z 0502 : Le Cardinal
PC 81 Z 0450 : La Géothermie
PC 81 Z 0610 : SLEE
PC 82 Z 0457 : La Bibliothèque
PC 84 Z 5363 : La Bibliothèque PC modificatif
PC 82 Z 0457 : Galerie Marchande îlot 4.
PC 80 Z 0814 : Le Prisme
PC 84 Z 5519 : Le Prisme
PC 84 Z 5481 : BNP Château d'Eau
PC 84 Z 5437 : Hôtel de Région
PC 84 Z 5649 : Horizon 2
PC 84 Z 5106 : Trésorerie Générale
PC 85 Z 1109 : Hôtel IBIS
PC 88 Z 2281 : Les Citadines (Odalys)
PC 09 Z 0609 : Laure Gatet (METROPOLE)
PC 89 Z 0175 : UAP logements personnels
PC 90 Z 0956 : UAP bureaux
PC 04 Z 1723 : Gironde (Conseil Général)
PC 89 Z 0175 : auditorium Jean Fleuret (pas réalisé)
PC 90 Z 0946 : hôtel et salles de sports Jean Fleuret
Plans d'aménagement paysager : Jacques Sgard 1973
Déclaration d'Utilité Publique du Quartier Mériadeck : Arrêté Préfectoral 20 juin 1960
Courrier de Jean Willerval, 1989 : UAP
Courrier d'Albin-Chalandon à Jacques Chaban-Delmas, 8 mai 1969
Rapport du Comité d'Expansion d'Aquitaine, décembre 1963
Rapport du Centre Directionnel de Bordeaux, décembre 1963
Fonds Moderne 1 W 70 (1964), 1 W 54 (SBRU 1964-65), 1 W 736 (SBRU 1978 à 1980), 1 W 530 (SBRU 1973 à 1977),
23 W 70, rapport des Services de l'Urbanisme de la Ville de Bordeaux, 26 mai 1965
10 W 11
1035 W 13 aménagement arboré du square André Lhote, février 1987
Prix de l'Art de Vivre 1983
Dossier de presse SBRU - présentation de la Rénovation, inauguration du centre d'information, 1970
Plan d'Urbanisme de détail, M. de la Serve, ingénieur des Ponts et Chaussées, Département de l'Équipement, 11 février 1966
Courrier de Jean Willerval du 23 février 1977 : aménagement de la liaison entre la Caisse d'Épargne et le Centre Commercial
Courrier de François Ambroselli, 1975 : PC 77 Z 0100.
Courrier du 18 avril 1977 : Services de l'Urbanisme
Courrier 27 mars 1992 de M. Stev à UGIPAR

Archives diverses

Cité de l'Architecture et du Patrimoine, fonds Pierre Dufau 291AA
UNESCO : rapport de l'Icomos sur les valeurs de Mériadeck, 23 mai 2012
Fonds IFA - maquette de Le Corbusier : Une Ville Contemporaine de trois millions d'habitants, 1922
Fonds IFA - Jean Royer B50 : La Cité de la Benauges, 1950-55
INA : Bordeaux 1980, le Quartier Mériadeck, production FR3, 23 mars 1979
Étude de Rénovation du Quartier Mériadeck : Agence Flint, 7 juillet 2008
Dossier de présentation de la ville de Bordeaux à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco, juillet 2006

PERIODIQUES

Archives du journal Sud-Ouest :

18 août 2012 : démolition du garde-corps
20 août 2012 : communiqué de presse CUB
29 août 2012 : Un Chantier stoppé net
17 septembre 2012 : Le Bordeaux de Monsieur UNESCO
28 septembre 2012 : Le permis court toujours
4 octobre 2012 : Mériadeck Intouchable
30 juin 2011 : Mériadeck, Front commun des riverains
1986 : série d'articles La Construction 1976-1986
1975 : aménagements des espaces verts
1967 : Le chantier de la poste
1965 : La Résidence Château d'Eau.
19 août 1965 : Les PTT

Périodiques divers :

Du Vieux Mériadeck au Nouveau Quartier de l'Hôtel de Ville, M. Folléa, directeur de la SBRU - UNIPEF, table ronde n°3, 1973
Le Trou Bordelais, Frédérique de Gravelaine - L'Unité 28 janvier 1977
Constructions Modernes, 2012 - Industries cimentières
Mériadeck, le thème cruciforme, E. Dupuy dans D'Architectures, 1995
Bordeaux 1980 sort de terre, Le Figaro 30 mai 1970
De la Ville à la Métropole, 40 ans d'urbanisme à Bordeaux - Le Festin, décembre 2011
La Vie de Bordeaux, 15 mai 1965 - L'opération Mériadeck va entrer dans sa phase constructive
Notice de présentation du projet de Cité Municipale à Bordeaux, 9 septembre 2010
Journal 20 MN, Grand Bordeaux 4 octobre 2010
Journal Bordeaux 7 - Direct Matin 26 septembre 2012 ; Mériadeck Intouchable
Bordeaux 7 – Bordeaux actu du 7 février 2011 : La cité municipale une « verrue » à Mériadeck
Le Point, 15 mars 2007 : La CUB montre l'exemple.

PUBLICATIONS

Les préalables juridiques à un grand projet urbain, thèse DESS de Sylvie Labèque, septembre 2001
La Conquête de La Modernité – Robert Coustet, Marc Saboya, Mollat 2005
Guide de l'Architecture, Arc-en-Rêve, 1996
Mériadeck, Défense et Illustration des Quartiers de Peu, Michel Pétauud-Létang - A Editions, 2001
La Charte d'Athènes, Le Corbusier 1957 - Editions de Minuit
Etude de Programmation A'Urba Bordeaux, Projet Paysager 2007
Architecture et Urbanisme à Bordeaux et dans son agglomération 1920-2003, Robert Coustet et Marc Saboya - Mollat 2004
Dossier de présentation de la Ville de Bordeaux en vue de son inscription sur la liste du Patrimoine de l'UNESCO, Annexe 4 - mars 2007
La Tour Paul-Victor de Sèze ; dossier pour l'inauguration des nouveaux locaux du rectorat, Académie de Bordeaux, 25 juin 2009
Avis Architecte des Bâtiments de France PC 08 Z 0033

Avis Architecte des Bâtiments de France DP 11 Z 2139 : square Lhote
Avis du commissaire-enquêteur 7 août 2011 : Cité Municipale
Atelier de l'Arbre : expertise du patrimoine arboré esplanade Charles de Gaulle, avril 2010
Comité Local Unesco Bordelais : comptes-rendus de réunions 2010
Texte de Paul Andreu accompagnant son projet de Cité Municipale juin 2012

Sites Internet

PSS archi, MyNight, 9 septembre 2007
Mériadeck, Désillusion d'une Utopie, Mathias Cissal
Les Croisades 3° partie - BBC 4 Scotland, Jonathan Meades, janvier 2012
Mériadeck, la variété des Croix, Chris Roger, février 2012
Aquitanis, historique - site aquitainsphere